MONTRÉAL • FÉVRIER - MARS 2016 • 6,95 $

À bâbord !

63

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

Autocratie municipale

Les 10 ans de Québec solidaire

71766 82778 6 3

FÉVRIER - MARS 2016

63

Actualité

Secteur public. Automne chaud, douche froide 5
Philippe de Grosbois et Alain Savard

2015 dans le mond du travail 6-7
Léa Fontaine

Hole-in-the-Wall. Des trous, mais pas que dans les murs 8-9
Normand Baillargeon

Commission Charbonneau. Un système de pratiques révélé 10
Jean-Marc Piotte

Syndicalisme et informatique libre 11-12
Yannick Delbecque

Palmarès et féminisme 13
Martine Delvaux

D comme Delphy 14-15
Isabelle Boisclair

Prostitution / Travail du sexe. Dignité et intégrité physique avant l'idéologie 16
Lucie Lemonde

Dossier

Autocratie municipale

Introduction 17
Sophie Vaillancourt, Jean-Pierre Couture et Rémi Leroux

Une démocratie favorisant l'apathie citoyenne 18-19
Pierre Khalfa

Environnement. La grande braderie 20-21
Sophie Vaillancourt

Participation publique 22-23
Louis Simard

Corruption municipale 24-25
Frédéric Lapointe

Mégaprojets à Gatineau 26-27
Collectif de Gatineau

L'héritage social et politique de Jean Tremblay 28-29
Claude Côté

Saint-Augustin-de-Desmaures. Les artifices du pouvoir 30-31
Sophie Vaillancourt

Coderre le magnifique 32-33
Marcel Sévigny

Drummondville. Prestidigitation politique 33-34
Berthe Tessier

Les 10 ans de QS

Introduction 35
Philippe Boudreau

Un parti qui hésite... 35-36
Diane Lamoureux

Témoignages 36-38

International

COP21. Un contre-sommet stimulant et ses suites 39-40
Claude Vaillancourt

Droit à l'avortement en Irlande. Nous ne pouvons plus attendre! 40-41
Audrey Rousseau

Attentats de Paris. Vivre avec 42-43
Virginie Bueno et Clément Baudet

Culture

L'année la plus longue. L'histoire est un roman 44-45
Jacques Pelletier

Corbo. Un portrait éloquent 46
Paul Beaucage

BD • CD 47
Ramon Vitesse

Une revue sociale et politique

Collectif de rédaction

Normand Baillargeon, Valérie Beauchamp, Luciano Benvenuto, Noémie Bernier, Isabelle Bouchard, Philippe Boudreau, Caroline Brodeur, Claude Côté, Jean-Pierre Couture, Yannick Delbecque, René Delvaux, Léa Fontaine (coordonnatrice), Philippe de Grosbois, Natacha Lafontaine, Rémi Leroux, Gérald McKenzie, Monique Moisan, Amélie Nguyen, Jacques Pelletier, Ricardo Peñafiel, Yvan Perrier, Magaly Pirotte, Chantal Santerre, Ghislaine Sathoud, Claude Vaillancourt, Marc-Olivier Vallée.

La revue *À bâbord!* est imprimée par Héon & Nadeau Ltd.
Le site de la revue est hébergé par Koumbit.org

Comité d'édition

Valérie Beauchamp, Luciano Benvenuto, Gérald McKenzie, Monique Moisan, Jacques Pelletier, Marc-Olivier Vallée (secrétaire de rédaction).

Production & infographie

Luciano Benvenuto, Monique Moisan.

Illustrations

Artactqc.com, Mathieu Chartrand.
Couverture : Artactqc.com.

Dépôt légal bibliothèque nationale du Québec.
ISSN 1710-2091

Collaborations spéciales

Paul Ahmarani, Clément Baudet, Paul Beaucage, Isabelle Boisclair, Daniel Boyer, Virginie Bueno, Bill Clennett, Alexa Conradi, Martine Delvaux, Alain Deneault, Dominique Daigneault, Micheline Dumont, Anaïs Elboujdaïni, Diane Lamoureux, Rémi Landry, Frédéric Lapointe, Lucie Lemonde, Jacques Létourneau, Ianik Marcil, Jean-Marc Piotte, Audrey Rousseau, Blanche Roy, Alain Savard, Marcel Sévigny, Lisa Sfriso, Louis Simard, Berthe Tessier, Sophie Vaillancourt, Ramon Vitesse.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada pour nos activités d'édition par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques. Canada

À bâbord!

Un espace ouvert pour le débat politique et l'intervention sociale

info@ababord.org
www.ababord.org

La revue *À bâbord!* est une publication indépendante, sans but lucratif, paraissant cinq fois par année depuis sa fondation en 2003. Elle est éditée par des militantes et des militants de toutes origines, proposant une révolution dans l'organisation de notre société, dans les rapports entre hommes et femmes et dans nos liens avec la Nature.

La revue a pour but d'informer, de formuler des analyses et des critiques sociales et d'offrir un espace ouvert pour débattre et favoriser le renforcement des mouvements sociaux d'origine populaire. *À bâbord!* veut appuyer les efforts de celles et ceux qui dénoncent les injustices et organisent la rébellion.

Les articles de la revue peuvent être reproduits à condition d'en citer la source.

De bonnes raisons de désobéir en 2016

Nous vivons dans un ordre social, politique et économique injuste qui déjoue l'alternance politique pour éroder à la fois les acquis sociaux et la résistance. Plus cette injustice s'approfondit et plus les privilèges à protéger pour une minorité sont grands. Dès lors, la réponse donnée par les gouvernements à toute forme de contestation citoyenne est toujours plus répressive, protégeant ainsi la classe privilégiée proche du pouvoir.

Les gouvernements de divers niveaux utilisent des moyens déloyaux pour mettre fin au débat et aux grèves : lois spéciales et suspensions contre les syndicats, injonctions et coups de matraque contre les étudiant·e·s. La liberté d'expression et la dissidence inquiètent. Pour cette raison, on juge bon de les menacer. Même des mécanismes d'enquête officiels perdent leur légitimité, minant encore le lien de confiance entre la population et le gouvernement. Que dire, par exemple, de la Commission Charbonneau, qui s'est conclue sur une *curieuse* dissension engendrant la meilleure des portes de sortie pour le PLQ et les autres ?

Des institutions de participation locales ou décentralisées sont dénaturées ou oblitérées, comme les conseils scolaires, les agences de santé, les conférences régionales des élus ou les centres locaux de développement. Un lobbyiste de TransCanada fait partie de la Commission politique du Parti libéral du Québec, et au PLQ, on n'y voit pas d'inconvénient. Il est difficile alors de croire que les voies traditionnelles d'influence du gouvernement seront suffisantes pour bâtir un projet de société en faveur du bien commun. Il nous apparaît donc clair que l'année 2016 doit être une année de désobéissance si nous souhaitons engendrer des victoires tangibles.

Austérité, répression et menaces environnementales

En 2015, des syndiqué·e·s ont tenté pour une rare fois de s'organiser à l'avance en cas de loi spéciale, ce qui impliquait de désobéir. Des syndicats locaux se sont dotés de plans d'action d'urgence; des conseils centraux et régionaux ont appelé à un « rassemblement de casseroles » au lendemain d'une éventuelle adoption de la loi; la Coalition « Main rouge » planifiait aussi des actions de perturbation. La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) a adopté une position de principe selon laquelle « *la poursuite de la grève* [après l'adoption d'une loi spéciale] *peut constituer un geste de désobéissance civile légitime* ». Malheureusement, chez les stratèges du Front commun, le recours à une loi spéciale n'a jamais été publiquement abordé comme un obstacle à dépasser, mais est demeuré une fatalité qu'on doit éviter en demeurant « raisonnable » ou « de bonne foi ». Tout semble indiquer qu'une large part du leadership syndical actuel intériorise toujours la violence législative de l'État employeur. Il est pourtant nécessaire de surmonter cet obstacle si on veut obtenir davantage que des ententes de principe acceptées à contrecœur.

Ensuite, dans le cas du droit de manifester, c'est la persistance de manifestant·e·s irréductibles qui a permis le jugement de la Cour supérieure du Québec de novembre dernier contre l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, article qui crée un amalgame entre une manifestation et l'entrave à la circulation. Elles et ils ont considéré le droit de manifester comme un droit fondamental, malgré les douloureux arguments contraires utilisés par les forces policières. « *L'importance de la manifestation découle de l'absence de moyens efficaces pour se faire entendre, ce qui est essentiel dans une société démocratique* », rappelait Nicole Filion de la Ligue des droits et libertés. À la suite de cette importante décision, les pouvoirs législatifs et juridiques ont été forcés de reconnaître que la répression arbitraire des manifestations, particulièrement par des arrestations massives et sans discernement, est inacceptable dans une « *société libre et démocratique* ».

Enfin, à l'échelle internationale, l'accord décevant qui résulte de la COP21 à Paris en décembre dernier appelle lui aussi à la désobéissance. Bien que certains groupes écologistes se soient montrés satisfaits de ce résultat, cette entente demeure inacceptable, n'étant en rien contraignante. Les bonnes intentions exprimées ne parviendront pas à motiver la transition écologique absolument nécessaire et urgente pour réduire les catastrophes causées par le réchauffement climatique. Les participant·e·s à un important contre-sommet parallèle ont appelé à une mobilisation soutenue contre les grands projets nocifs pour l'environnement, notamment liés à l'exploitation des énergies fossiles. Ici, au Québec, il faut empêcher à tout prix la construction de l'oléoduc Énergie Est. Un tel blocage serait une victoire considérable. Les routes de l'ouest et des États-Unis étant déjà fermées grâce à une remarquable résistance des populations locales, le pétrole sale des sables bitumineux n'aurait alors plus de voie de sortie.

Ces trois cas, et il y en a beaucoup d'autres, illustrent bien que la désobéissance civile est devenue aujourd'hui nécessaire, les gouvernements ne semblant plus défendre les intérêts de la majorité. Ils cherchent plutôt à s'imposer par la division et la peur. Pour nous, plus que jamais en 2016, il faudra désobéir ensemble pour faire valoir nos droits ! ★

LE COLLECTIF DE RÉDACTION DE LA REVUE *À BÂBORD !*

Lancements # 63

Venez discuter avec les auteur·e·s
Autocratie municipale

Deux lancements :
Montréal et Gatineau

Dates et lieux sur notre site

La revue *À bâbord !* sur le Net

- Plus qu'un lieu d'archivage, le site d'*À bâbord!* est devenu un outil central pour la diffusion des idées et des activités liées à la revue.

- Afin de réagir à l'actualité courante, le collectif de rédaction dispose d'un blogue. Venez nous lire à ababord.org/blogue. Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook (facebook.com/revueababord) et Twitter (twitter.com/revueababord).

À bâbord ! en version numérique

Tous les abonné·e·s en règle (et ayant fourni leur adresse courriel) reçoivent automatiquement un compte d'utilisateur composé d'un identifiant personnel (log in) et d'un mot de passe. Ce compte d'utilisateur personnel vous donne accès gratuitement au téléchargement de la revue en cours sous forme numérique.

Pour accéder à la revue numérique *À bâbord !*, vous devriez déjà avoir votre compte d'utilisateur. Vous pouvez récupérer votre mot de passe si vous l'avez oublié. Lorsque vous entrez votre identifiant et votre mot de passe, vous avez ainsi accès au téléchargement de la revue. Si vous avez des problèmes en cours de route, écrivez à nouvelles@ababord.org.

Votre compte d'utilisateur vous permet également de renouveler et de régler les frais de votre abonnement via le site de la revue. Il est même possible de faire un don en ligne pour nous soutenir !

Chronique gaspésienne 3 : toute une virée

Gérald McKenzie

C'est parti pour un tour de la péninsule gaspésienne, en 5 jours, 2 000 km ! Le collectif d'*À bâbord !* a décidé de produire un dossier sur la Gaspésie – un vieux rêve. Allons voir les Gaspésien·ne·s, qui connaissent bien la direction des vents. Nous partons à trois, un matin d'octobre, dans un véritable atelier de travail roulant : radio pour les nouvelles et la musique, plumes et cahier de notes, branchés de tout bord tout côté. Direction Matane. Le ciel est bleu, le pont est clair, le fleuve est long.

Première rencontre à Saint-Félicité, au Manoir des Sapins, près de Matane. Déjà, il est question des limites territoriales ambiguës : ça commence où la Gaspésie ? Chevauchement identitaire.

Rendez-vous lundi à 10h avec la mairesse de Sainte-Anne-des-Monts. Son obsession : l'éducation. Ça tombe pile ! Imaginez, au lieu d'un Coderre, d'un Labeaume, une madame Micheline Pelletier pour qui « *l'espoir n'est pas un vain mot* ».

Nos Matanais·e·s nous ont révélé un secret, Hameau 18, un des écovillages de la Gaspésie. En montant un chemin de travers à Cap-au-Renard, des autonomes, comme on en voit dans les livres ! Nous y reviendrons. Conversation impromptue avec une militante de cette communauté audacieuse. Des framboisiers, du kale et des algues pour l'économie locale.

Fin octobre, les champs sont ocres, la mer est grise et agitée. Rendez-vous à Grande-Vallée… Gaspésie revitalisée ou dévitalisée ? Histoire, sur 10 ans, des inscriptions à l'école secondaire. Haute-Gaspésie, les vents du nord frappent de plein fouet les villages au pied des montagnes. À Grande-Vallée, si on monte dans les terres à partir de la 132 on arrive à Murdochville. Le cuivre est au musée. On mise sur l'éolien et le gaz… On a vu Don Quichotte sur les crêtes.

Mercredi, au cégep de Gaspé, assemblée sur l'éducation et la démocratie. Et un pur adon : débat sur l'anarchisme au café étudiant… Rencontres et discussions animées pendant ces deux jours dans les couloirs du cégep. Au Brise-Bise, le professeur Spain, des syndicalistes, des littéraires, alouette. Longue conversation avec le maire de Gaspé. Virée à Rivière-au-Renard; qui ne connaît pas Réginald Cotton, le président de l'association des pêcheurs gaspésiens? Nous sentons le rouget, la morue disparue et le maquereau déjà évanescent. Enfin, parqués derrière l'usine des éoliennes, une dernière entrevue sur un cellulaire avec les chercheurs de Mérinov, le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches.

Nous sommes en Gaspésie, calendrier serré. Jeudi, on monte à Val-d'Espoir, un village qui avait résisté aux fermetures de municipalités des années 1970-1990 (Opérations Dignité). Entrevue avec trois filles engagées dans le projet Produire la santé ensemble. À Val-d'Espoir, il y a 19 comités citoyens, dont un qui surveille les arbres convoités par les voleurs de grands chemins. Avez-vous déjà pensé être surveillant d'arbre ? Un bel arbre de bois dur peut valoir plus de 5 000 $.

Jeudi midi, Bonaventure. Si jamais vous y passez, allez au Loco local. Tout le communautaire et les voix parallèles sont là... Vous serez reçus sans façon mais avec cœur. Demandez à parler à Martin Zibeau et préparez votre demi, la monnaie du coin.

Jeudi soir, dernière étape de notre virée, le Café des arts de Carleton-sur-mer. La conversation citoyenne *Éducation et démocratie* nous révèle un centre intellectuel vital. Débats vifs et passionnants. Pascal Alain qui écrira avec Jean-François Spain *La Gaspésie pour les nuls*. Et d'autres, sur la culture, les Autochtones, les femmes, le pétrole, le ciment, l'éolien, la pêche, les organisations communautaires, les écovillages…

Des différences, des similitudes entre nous en ces temps d'austérité; le spectre et ses insidieux ravages. « *La Gaspésie est un cas d'espèce pour comprendre les régions au Québec* », nous dit Jean-François Spain. De toutes parts, on sent une vive résistance. « *Vous nous coupez les tables régionales, on se trouve des moyens pour se parler, se concerter.* » Nous entendons souvent le mot espoir.

Le vent est à bâbord.

Normand Baillargeon, Noémie Bernier et Gérald McKenzie

André Querry

Manifestation du Front commun et de la FAE lors de la journée de grève générale du 9 décembre 2015.

Secteur public

Automne chaud, douche froide

Philippe de Grosbois *
Alain Savard **

Les ententes du mois de décembre marquent la conclusion d'une manche importante dans les mobilisations syndicales des dernières années. Que doit-on retenir des moyens de pression de l'automne et quelles sont les prochaines étapes ?

Plusieurs l'ont souligné, la mobilisation des travailleurs·euses du secteur public a connu des niveaux historiques. Des assemblées nombreuses, des votes de grève forts, des manifestations de quartiers, des occupations de banques et d'institutions financières... On doit compter en décennies pour retrouver un tel degré de mobilisation. L'élaboration de plans d'action d'urgence en cas de loi spéciale et l'adoption de positions de principe en appui à une éventuelle grève illégale témoignent aussi de cette combativité rarement vue chez les membres.

À travers tout cela a émergé quelque chose d'encore plus intéressant : l'embryon d'un front commun plus « organique », émanant véritablement des batailles menées sur le terrain. Fin septembre, l'ASSÉ a tenu un Rassemblement syndical en éducation, réunissant associations étudiantes et syndicats locaux. Dans certains cégeps, on a vu des comités de mobilisation intersyndicaux se former (profs, employé·e·s de soutien et professionnel·le·s). Dans d'autres cas, c'est à l'échelle d'un quartier (Ahuntsic/Montréal-Nord, Laval), que des collectifs citoyens anti-austérité se sont formés. De même, la création du réseau Lutte commune a aussi permis de faciliter la communication entre les diverses composantes des syndicats en négociation, tout en prenant soin d'inscrire cette bataille à la lutte contre l'austérité.

Le gouvernement Couillard croyait probablement qu'en attaquant l'État social aussi férocement à sa première année au pouvoir, il installerait un climat de résignation et isolerait les syndiqué·e·s du secteur public. Or, c'est le contraire qui s'est produit : tant les travailleuses et travailleurs que le public ont tout de suite saisi que l'amélioration des conditions de travail des employé·e·s était un moyen central pour valoriser les services publics et affaiblir l'offensive austéritaire des libéraux. Les mobilisations de l'année précédente, la campagne « Je protège mon école publique » et le travail de la Coalition main rouge ont formé les bases d'un véritable front social contre l'austérité.

Avec toutes ces forces, une question fait inévitablement surface : comment se fait-il qu'un tel niveau de mobilisation ait abouti à une entente entre le gouvernement et le Front commun qui repousse l'âge de la retraite, risque d'appauvrir davantage bien des syndiqué·e·s et remet très peu en question les coupes dans les services à la population ?

Une faiblesse importante, qu'on a déjà pu constater lors des négociations de 2010 et de la grève étudiante de 2012, apparaît de plus en plus clairement : une large part des directions syndicales actuelles semble peu habituée, voire peu encline, à adopter une véritable posture politique de combat, en dépit du fait qu'une proportion de plus en plus importante de membres envoie des signaux forts allant en ce sens. À notre connaissance, le Front commun n'a initié aucune recherche d'appuis à l'international, aucune réflexion publique sur l'éventualité d'une loi spéciale et très peu de liens concrets, au-delà des discours, entre la négociation et le reste de la lutte à l'austérité. De plus, la rigidité des mandats de grève (à exercer « *en Front commun* » ou pas du tout) a donné l'équivalent d'un droit de veto aux syndicats les moins mobilisés.

Alors qu'une belle radicalisation semblait prendre forme aussi bien dans plusieurs milieux de travail que nationalement, les impératifs traditionnels de l'échéance des Fêtes et de la « négociation de bonne foi » semblent avoir repris le dessus au sein de directions pour qui des luttes défensives semblent le seul horizon possible. Et maintenant qu'une entente de principe est conclue, les directions syndicales semblent plus préoccupées à « vendre » l'offre gouvernementale à coup de demi-vérités que d'épauler les syndicats qui désirent poursuivre la mobilisation.

La suite des choses

La lutte n'est certes pas terminée. Il est probable que les membres de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) rejettent l'entente de principe, et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est toujours en négociation. Ensemble, ces fédérations représentent 145 000 membres. Même si le reste du secteur public en venait à ratifier l'entente de principe, les moyens de pression vont se poursuivre et les syndiqué·e·s auront besoin d'un maximum d'appui pour ne pas être isolés. Il est essentiel de travailler à ce que même les syndicats qui accepteront l'entente puissent se mobiliser activement aux côtés de ceux qui continueront.

À plus long terme, que restera-t-il de cet automne de mobilisations syndicales impressionnantes par leur ampleur mais à l'aboutissement frustrant ? Au-delà des reculs évités, de véritables gains résident dans l'expérience de luttes qu'ont acquise des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs. Le secteur public n'avait pas fait grève depuis 2005; pour plusieurs, qui ont succédé aux baby-boomers partis à la retraite, il s'agissait d'une première. Toute une nouvelle cohorte d'employé·e·s a été initiée à la mobilisation syndicale, à la grève, à la solidarité dans l'action. Pour la première fois depuis longtemps, le mouvement syndical québécois a semblé sur le point de basculer à l'offensive. Peu importe comment se conclura cette ronde, il faudra travailler à ce que cette politisation se poursuive pour remettre à l'ordre du jour un syndicalisme combatif, solidaire et démocratique. ★

* *Secrétaire à l'exécutif du Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic.*

** *Ancien exécutant de la CLASSE (2012) et doctorant en science politique à l'Université York.*

2015 : des gains et des luttes dans le monde du travail

Léa Fontaine

L'année 2015 a été marquée par de nombreux événements. Certains d'entre eux concernent directement les relations de travail et l'emploi au Québec ainsi qu'au plan fédéral. Sans être exhaustive, cette chronique vise à mettre l'accent sur quelques-uns de ces faits.

Soulignons d'emblée que 2015 marquait l'anniversaire de deux lois importantes en droit du travail, soit la Loi sur la fonction publique qui fêtait ses 50 ans et la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic qui célébrait ses 30 ans. Ces anniversaires sont cependant passés sous silence, probablement en raison de la négociation collective dans le secteur public québécois dont il a été beaucoup question. Pourtant, il s'agit de dispositions législatives importantes. En effet, ces deux lois concernent les représentant·e·s des travailleuses et travailleurs, mais aussi l'État- employeur, caractère qu'il ne faut pas omettre. La première vise à encadrer le travail des fonctionnaires et traite de la négociation collective des agents de la paix, dont le régime juridique laisse peu de marge de manœuvre aux parties. La seconde loi dispose de la négociation collective dans les secteurs public et parapublic. Le régime est très strict et comporte de nombreuses conditions guidant l'organisation de la négociation collective.

Par exemple, les offres patronales peuvent être faibles et décourageantes pour la partie syndicale et ses membres. On a pu le constater au cours des négociations collectives de l'automne dernier. Le 18 décembre 2015, une entente de principe semble exister entre le Conseil du trésor et le Front commun. Aucune information n'a filtré pour le moment. De leur côté, le secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux (SSS) vivent l'étirement – inutile – à la table de négociation. Un tel ralentissement, ou encore un manque de volonté de négocier, pourrait être source de mauvaise foi, tel qu'entendu par la Commission des relations du travail (désormais le Tribunal administratif du travail). Il pourrait aussi s'agir d'adopter des propositions et des positions intransigeantes et inflexibles. Les organisations syndicales du secteur public ont décidé de déclencher des grèves tant dans le secteur de la SSS que dans celui de l'éducation. Le rapport de force en faveur de la partie syndicale n'est pas très fort, mais la résistance existe : elle est bel et bien présente; il suffit pour s'en convaincre de suivre le déclenchement régulier de grèves et de manifestations. Nul doute qu'il sera encore question de ces négociations pendant quelques semaines encore en 2016.

Loi spéciale et grève sociale

En 2015, les mesures d'austérité du gouvernement Couillard ont frappé de plein fouet les services publics. Les coupes budgétaires se sont multipliées; le secteur public est passé à la machette. Les travailleuses et travailleurs se sont mobilisés tant qu'ils l'ont pu pour les contrer. La CSN et ses Conseils centraux du Montréal Métropolitain et de Chaudière-Appalaches, par exemple, ont été particulièrement actifs et mobilisés. Ils ont mené des « actions économiquement dérangeantes », de toute nature, et n'ont pas manqué de créativité en la matière. Ils ont également été présents lors des piquets de grève pour soutenir les grévistes affiliés à la CSN. Les autres centrales et fédérations en ont fait autant de leur côté et ont tenté de soutenir au maximum leurs membres.

Si la mobilisation a parfois fait défaut, ce n'est pas nécessairement la faute de la base syndicale, mais plutôt celle de l'exécutif syndical qui a eu du mal à entendre le signal du départ dans le brouhaha de la négociation, voire du conflit collectif. Sans nommer de syndicats en particulier, il est arrivé que des sous-groupes de travailleuses et de travailleurs se soient mobilisés d'eux-mêmes et ont poussé l'exécutif à avancer.

La multiplication des grèves dans le secteur public a eu lieu, tout l'automne, sous la chape de plomb de la menace d'une loi spéciale, qui est avant tout un instrument politique. Qu'elles soient agitées comme un épouvantail ou qu'elles soient réellement adoptées, les lois spéciales servent à modifier, par la force, les relations entre l'État et la société. Ce sont des lois qui peuvent limiter très fortement, voire mettre un terme, à l'exercice de différentes libertés garanties par la Charte canadienne des droits et libertés, notamment l'exercice de la liberté d'association. Il s'agit ni plus ni moins de « lois-matraques ». Se pose alors à chaque table de négociation collective dans le secteur public la question de la mobilisation des membres syndiqués, soit plus précisément celle du comportement à adopter face à une loi spéciale qui obligerait un retour au travail, des sanctions et des conditions de travail pendant *x* nombre d'années.

Sans exposer en détail la mobilisation, il convient de souligner que celle-ci semble avoir été de plus en plus importante plus les négociations se prolongeaient, le Front commun tentant de maintenir une cohésion permanente. Lentement mais sûrement, l'idée de la grève sociale a fait son petit bonhomme de chemin au cours de l'année 2015. Les syndicats et syndiqué·e·s ont pu bénéficier d'un coup de pouce important de la Cour suprême du Canada l'an dernier. En effet, en janvier 2015, la CSC invalidait une loi votée par le législateur de la Saskatchewan restreignant le droit de grève des employé·e·s de la fonction publique. Ce faisant, la Cour suprême a reconnu au droit de grève un caractère constitutionnel [(1)]. Cette décision aura permis de nombreux débats sur la conciliation du droit constitutionnel d'exercer le droit de grève et le recours à une loi spéciale.

En 2015, l'adoption d'une telle loi était sur toutes les lèvres. Toutefois, l'entente de principe aura permis de calmer le jeu. La clé restera cependant toujours la résistance citoyenne ! Il faudrait défier toute loi spéciale, mais collectivement. Si tous les opposant·e·s à une loi spéciale se levaient en même temps, l'effet de masse pourrait nous donner une chance d'échapper aux sévères sanctions qu'entraîne toute désobéissance à cet égard qu'on a pu voir dans le passé (amendes, perte d'années d'ancienneté, congédiements sommaires, etc.).

Il s'agit là de ce qu'on pourrait appeler la « grève sociale » ou « grève de protestation »; elle peut se définir comme un mouvement professionnel, pacifique et ordonné se traduisant par la cessation du travail dans le secteur public ou privé : l'objectif de la grève sociale est notamment de contrer les politiques d'austérité du gouvernement. Le Comité de la liberté syndicale (CLS) de l'Organisation internationale du travail (OIT) a multiplié ces dernières années les avis affirmant que la « grève sociale » est légitime.

Or, dans la « décision Saskatchewan » évoquée plus haut, la Cour suprême du Canada disait accorder une « *très haute valeur interprétative aux avis du CLS* » de l'OIT. À de nombreuses reprises, le CLS a rappelé le principe suivant : « *Bien que les grèves de nature purement politique n'entrent pas dans le champ d'application des principes de la liberté syndicale, les syndicats devraient avoir la possibilité de recourir aux grèves de protestation, notamment en vue de critiquer la politique économique et sociale du gouvernement.* » (Cas nº 3011 [Turquie], 2014). Le CLS précise en outre que : « *Une interdiction des grèves sous prétexte qu'elles ne sont pas liées à une mésentente liée à la négociation d'une convention collective est contraire aux principes de la liberté syndicale.* » (Cas nº 2473 [Royaume-Uni], 2008). Dans de telles conditions, la résistance civique aux lois spéciales devrait être légitime.

Quelques événements en vrac

Le cas Uber a continué de faire couler de l'encre en 2015. Au Québec, Uber œuvre dans le transport de personnes, à très bas prix, et fait ainsi concurrence aux entreprises de taxis. Ces dernières exigent que les conducteurs d'Uber disparaissent, ou au moins qu'ils soient très encadrés par la loi, comme le sont les chauffeurs·euses de taxi en règle. En attendant, un nombre grandissant de véhicules Uber sont saisis jour après jour. Cette « concurrence déloyale » s'ajoute à la pénibilité de la tâche des chauffeurs de taxi, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Leurs heures de travail sont longues, frôlent assez souvent les 20 h par jour, varient en fonction de la météo; le travail de nuit peut être dangereux, etc. Que cela soit pour protéger les passagers ou les conducteurs Uber, les propriétaires ou les locataires de taxis, le législateur devra intervenir pour assainir l'industrie cette année.

Sur la scène fédérale, il convient de rappeler l'entrée en vigueur de la mal nommée Loi sur le droit de vote (C-525) en juin dernier. Celle-ci porte gravement atteinte à la syndicalisation des associations dans le milieu fédéral et facilite la suppression de l'accréditation [2]. Justin Trudeau a promis en campagne électorale d'abolir cette loi. Les prochains mois nous diront sans doute s'il s'agissait seulement de beaux discours.

Enfin, on ne peut passer sous silence les sévères compressions du gouvernement Couillard dans les budgets des groupes communautaires et populaires de défense des personnes les plus démunies physiquement, psychologiquement et matériellement, bien que ceux-ci assurent bon nombre de services que l'État-providence, aujourd'hui en voie d'être dissout, aurait dû assurer lui-même. Il s'agit là d'une pernicieuse forme de privatisation des services publics.

Il faut continuer la lutte contre la répression subie par les travailleuses et travailleurs au sein du monde du travail – tant dans le secteur privé que public – et demeurer optimiste, malgré les attaques et les frappes. 2016, espérons-le, sera meilleure que 2015 pour les travailleuses et les travailleurs. ★

---

(1) Voir Léa Fontaine, « Contrecarrer une loi spéciale », *À bâbord !*, nº 61, oct.-nov. 2015.

(2) Voir Léa Fontaine, « Projet de loi C-525 : nouvelle attaque en règle contre le syndicalisme ? », *À bâbord !*, nº 61, oct.-nov. 2015.

FSSS-CSN, Michel Giroux

Projet *Hole-in-the-Wall*

Des trous, mais pas que dans les murs

Normand Baillargeon

En 2007, un physicien indien devenu chercheur en technologie éducationnelle, Sugata Mitra, a prononcé une de ces fameuses conférences TED (*TED talks*) que vous connaissez peut-être [1]. Son projet *Hole-in-the-Wall* suscite l'engouement, mais soulève de nombreux doutes quant à sa réelle efficacité.

La conférence de Mitra avait pour titre : « Les enfants peuvent s'enseigner à eux-mêmes ». Au moment d'écrire ces lignes, elle a été vue par près de 1,3 million de personnes. La conférence est d'ailleurs toujours accessible à l'adresse suivante : <https://goo.gl/DeVxtg>.

On comprend l'engouement suscité par cette présentation. C'est que non seulement l'idée que les enfants peuvent s'enseigner à eux-mêmes est très répandue en éducation, mais Mitra, excellent orateur, lui donne ici une tournure nouvelle en la liant à une autre conviction elle aussi très répandue dans le domaine : l'idée que les ordinateurs vont révolutionner l'éducation, rendre les écoles et les enseignant·e·s superflus, etc. Et il fait tout cela en promettant en outre de révolutionner l'éducation pour les plus pauvres des enfants, ce qui ne peut laisser insensible.

Des trous dans les murs

Ce que raconte Mitra est absolument fascinant. Dans les bidonvilles de New Delhi, puis ailleurs en Inde, jusqu'à l'Himalaya et aux frontières du Pakistan, à compter de 1999, le chercheur a déposé des ordinateurs branchés sur Internet dans, littéralement, des trous dans des murs – d'où le nom du projet : *Hole-in-the-Wall*.

À sa grande surprise, les enfants s'en emparent, apprennent et s'apprennent à naviguer, même quand ils ne connaissent pas l'anglais, qu'ils doivent aussi s'apprendre. (Quand il s'étonne de cela, les enfants lui diront, rapporte-t-il : « Vous nous avez laissé ces machines qui ne parlent que l'anglais, alors nous avons dû l'apprendre ! »)

Les enfants apprennent donc, seuls, entre eux, motivés par leur curiosité naturelle. Ils apprennent à naviguer, à jouer à des jeux, à faire de la musique; ils apprennent à partir du matériel pédagogique qu'ils téléchargent, apprennent à envoyer et à recevoir des courriels et bien d'autres choses encore. Mitra conclut que cette expérience montre que l'éducation primaire, ou du moins une part de celle-ci, peut se faire à peu près toute seule – il parle pour désigner cette idée d'« éducation non invasive ».

Cette pratique est évidemment prometteuse pour les régions éloignées et pauvres. En 2004 est créé Hole-in-the-Wall Education Ltd., une entreprise conjointe entre NIIT Ltd et l'International Finance Corporation. On exporte alors l'idée au Cambodge et en Afrique. L'expérience,

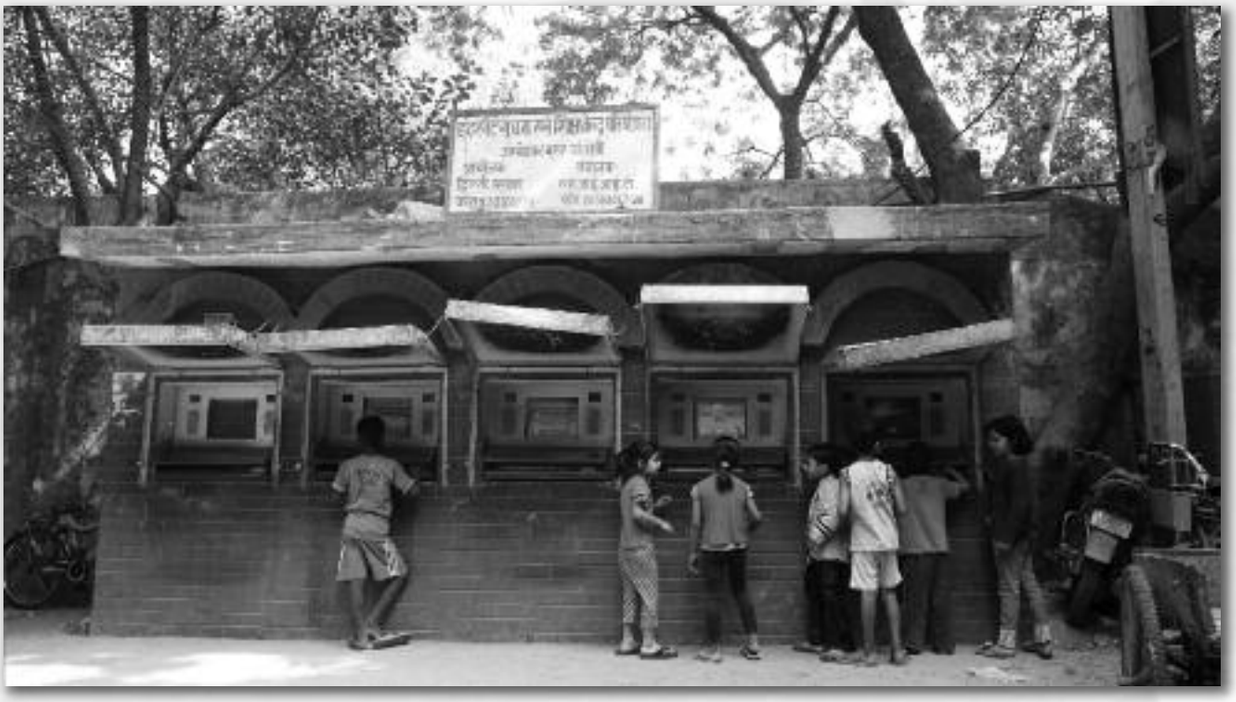

Photo apparaissant sur le site de *Hole-in-the-Wall*, New Delhi, 2015.

devenue célèbre en Inde, inspire le roman dont sera tiré le film *Slumdog Millionaire*.

On est même invité à comprendre qu'une telle manière de faire devrait inspirer nos pratiques pédagogiques au Nord, dont on rappellera alors qu'elles sont inefficaces, avec leurs enseignant·e·s, leurs écoles, leurs examens, leur appel à la mémoire, la forte passivité que tout cela engendre et ainsi de suite – toutes choses périmées et avec lesquelles les idées et pratiques de Mitra sont en si forte opposition.

En 2013, Mitra recevait une bourse TED d'un million de dollars pour construire cette « école dans les nuages » dont il rêve et il exportait ses idées et pratiques en Grande-Bretagne.

À l'été 2015, il rapportait les résultats auxquels il est arrivé dans ce pays, en fournissant des ordinateurs branchés à Internet aux enfants et en les laissant explorer par eux-mêmes.

Cette fois encore, ses spectaculaires résultats feront grand bruit. On comprend aisément pourquoi. Jugez plutôt : les élèves qui utilisent Internet, assure-t-il, peuvent performer jusqu'à plus de 7 années (7!) en avance sur leur niveau académique. Les élèves de seulement 8 ou 9 ans auxquels on permet de chercher sur Internet pour se préparer au *General Certificate of Secondary Education* (GCSE) non seulement réussissent l'épreuve, mais se souviennent, eux, de ce qu'ils ont appris lorsqu'on les teste de nouveau trois mois plus tard. Des enfants de 14 ans passent même avec succès des épreuves du niveau du baccalauréat à l'Université de Newcastle.

J'ignore ce que vous en pensez, mais en ce qui me concerne, ces affirmations allument instantanément mon détecteur de poutine. Je ne remets en question ni l'honnêteté de M. Mitra ni sa bonne volonté, encore moins son désir de venir en aide à des enfants qui en ont grandement besoin. Mais j'applique simplement ici une sage maxime sceptique formulée par Carl Sagan : des affirmations extraordinaires demandent à être soutenues par des preuves extraordinaires.

Si je vous dis que j'ai pris un café hier, ma seule affirmation devrait vous convaincre. Mais si je vous dis que j'ai pris un café et qu'ensuite je me suis envolé, vous devriez demander des preuves à proportion et ne pas vous satisfaire du témoignage de mon meilleur ami. Et cette maxime est plus pertinente encore quand les affirmations en cause sont à ce point idéologiquement chargées et véhiculent tant de convictions, voire de préjugés, répandus dans un milieu. Et c'est bien le cas ici.

Réserves et doutes

Une première chose à noter est que les travaux portant sur les expériences de Mitra sont faits par Mitra lui-même ou par des gens proches de lui, par des collaborateurs, et paraissent en outre dans un nombre très restreint de publications. Rien ou presque, semble-t-il (on verra une des rares exceptions dans un instant), n'émane de chercheuses ou chercheurs indépendants ou n'est publié dans des revues avec comité de lecture. Ce n'est pas une carence fatale, sans doute, mais c'est au moins légèrement problématique.

Que voit-on quand on va sur place constater si ce que dit Mitra est avéré, ce que toute personne sensée ferait en appliquant la maxime de Sagan ?

De passage en Inde pour d'autres raisons, la chercheuse Payal Arora a eu la curiosité de visiter deux sites de *Hole-in-the-Wall*. Ce qu'elle rapporte en 2010 – dans une revue avec comité de lecture ! – n'est pas ce qu'on aurait pu espérer [(2)]. Les sites sont abandonnés (voir photo ci-contre) et il ne reste que… des trous dans les murs.

Interrogées, les personnes de la région ne se rappellent pas de grand-chose : elles ne se souviennent plus guère de ce qu'il y avait là, pourquoi on l'y avait mis, ce qui s'y est passé. Elles évoquent du vandalisme.

Ailleurs, on parle de garçons (pas de filles) plus âgés (pas ou guère de plus jeunes) monopolisant les appareils pour jouer à des jeux – eh non, pas pour apprendre l'algèbre…

D'autres sources apportent des témoignages semblables, par exemple d'écoles et d'enseignant·e·s frustrés et ayant le sentiment d'avoir été « violés » par ces gens qui sont venus percer des trous dans les murs de leurs institutions pour y déposer des ordinateurs bientôt inutilisés et qui sont repartis.

Payal Arora dénonce aussi les carences méthodologiques des recherches citées par Mitra et réalisées par lui ou par ses collaborateurs. D'autant que les expériences se poursuivent désormais dans des écoles, avec des « médiateurs » – au sens strict des enseignant·e·s – ce qui rend bien difficile de distinguer l'effet *Hole-in-the-Wall* de l'effet école ou de l'effet enseignant.

Tout cela n'infirme pas qu'il est possible que des gains soient faits en certaines circonstances, en certains lieux et sous certaines conditions. Mais on est bien loin des extraordinaires résultats que certains voudraient entendre; entre autres raisons, parce que Mitra lui-même les proclame parfois.

Certains parlent aujourd'hui de Mitra comme d'un charlatan. Je pense que c'est très exagéré. Mais une chose me semble assez probable : l'accueil fait à ses idées est un témoignage troublant de l'inouïe vigueur des croyances technophiles en éducation, sur fond d'une sorte de désolante pensée magique qui tient lieu de réflexion et de distance critique.

* * *

Les personnes que ces questions intéressent se rappelleront le projet *One Laptop per Child* lancé il y a une décennie, qui fournit des ordinateurs portables et des tablettes à énergie solaire, peu chères, aux enfants du tiers-monde. Sans vouloir critiquer le projet en soi et encore moins la bonne volonté de ses promoteurs, disons que le seul fait de fournir des ordinateurs ne semble pas, à en rester là, une avenue prometteuse. Une récente évaluation du projet faite au Pérou conclut d'ailleurs en ce sens.

Pour finir, comment ne pas voir à l'œuvre ici le recours à des pratiques pédagogiques (découverte, projet, etc.) que la recherche crédible discrédite; l'involontaire promotion de la discrimination selon le sexe; de la discrimination selon l'âge; le tout en s'appuyant sur une pratique teintée de néocolonialisme (aller porter de la technologie chez les pauvres et penser que tout va s'arranger tout seul…) que la Banque mondiale elle-même classe parmi les pires approches en matière de technologie éducationnelle.

Bref, il reste encore bien des trous dans la recherche et dans la philosophie derrière ces initiatives… ★

Site d'apprentissage abandonné de *Hole-in-the-Wall Education Ltd* à Almora, en Inde.

(1) Pour ces conférences, on vous accorde un temps limité devant un auditoire afin de faire valoir de la manière la plus efficace possible une idée que vous jugez particulièrement importante. Le tout est filmé et rendu accessible sur la Toile.

(2) « Hope-in-the-Wall ? A Digital promise for Free Learning », *British Journal of Educational Technology*, vol. 41, nº 5, 2010, p. 689-702. Disponible en ligne : <http://www.payalarora.com/publications/arora-hopeinthewall.pdf>.

Commission Charbonneau

Un système de pratiques antidémocratiques révélé

Jean-Marc Piotte

Le rapport de la Commission Charbonneau n'invite pas à la lecture : la brique compte 1 741 pages et l'absence d'une pagination unique et d'un index rend sa consultation difficile. J'aurais aimé que la Commission fasse preuve, par souci démocratique, d'un minimum de pédagogie dans la présentation de son rapport final.

La Commission n'a pas nommé de coupables. Elle craignait d'être poursuivie par les accusé·e·s comme l'a été la Commission Gomery. Devant la cour, l'accusé est innocent jusqu'à la preuve du contraire. Le premier ministre Jean Chrétien a ainsi été lavé de tout blâme : on n'a pu prouver hors de tout doute qu'il ait su le magouillage qui se produisait sous son règne. Dans le rapport Charbonneau, cette impunité a été renforcée par le commissaire Renaud Lachance, cet ancien vérificateur général qui n'avait rien vu de répréhensible de 2004 à 2009 dans les relations entre le PLQ et des dirigeant·e·s d'entreprises. En affirmant, contrairement à madame Charbonneau, qu'il n'y a aucun lien, même indirect, entre le financement des partis et l'obtention des contrats, il sous-entend qu'il n'a rien vu lorsqu'il était vérificateur général parce qu'il n'y avait rien à y voir. Sa dissidence a plu aux porte-parole du PLQ et du PQ qui ont alors plastronné : nous avons respecté la loi et sommes innocents ! Mais, je ne suis guère certain qu'ils aient convaincu bien des citoyen·ne·s…

Si la Commission ne blâme personne, elle trace le portrait d'un vaste système de collusion et de corruption qui reposait sur l'aphorisme suivant : tout le monde le fait, fais-le donc. Il est scandaleux, mais non étonnant que, sauf exception, les participant·e·s à cette filouterie ne se sentent pas responsables de leurs actions. Dans les paragraphes suivants, le financement des partis et la sous-traitance me permettront d'illustrer le fonctionnement de ce système.

Le financement des partis

Le gouvernement de René Lévesque avait fait voter une loi en 1977 qui limitait le financement des partis par l'entreprise privée. Le Parti libéral du Québec a contourné cette loi en instituant la pratique du prête-nom : les individus finançaient le PLQ et étaient par la suite remboursés par l'entreprise pour laquelle ils travaillaient. Le PQ post-Lévesque, au lieu de défendre l'esprit démocratique de cette loi, a singé lamentablement son adversaire libéral. Or, le financement des partis par l'entreprise privée, largement répandu dans le monde et sanctifié aux États-Unis, demeure une institution antidémocratique, accordant aux riches un pouvoir d'influence considérable au détriment de celui du simple citoyen.

Sous-traitance et pantouflage

Depuis le début des années 1990, l'État fait de plus en plus appel à la sous-traitance, ses porte-parole arguant qu'elle entraîne des économies, car l'entreprise privée serait plus efficiente et productive que l'État. Or, cette thèse ne repose sur aucune étude sérieuse. Au contraire, la seule étude menée par un comité du ministère des Transports et publiée en décembre 2006 démontrait, comme d'autres études menées hors du Québec, que la sous-traitance augmente les coûts défrayés par l'État. De plus, la sous-traitance, entraînant la diminution des spécialistes au service de l'État, réduit l'expertise gouvernementale et sa capacité de surveiller les sous-traitants. Les politicien·ne·s et les hautes sphères de l'administration publique, immergés dans l'idéologie néolibérale, croient pourtant se fonder sur des faits…

Cette politique néolibérale de sous-traitance est complétée, selon la Commission Charbonneau, par une politique de pantouflage : des sous-ministres prennent leur retraite et vont travailler dans le secteur privé, renforçant ainsi le pouvoir des sous-traitants face à l'État. (La commission ne mentionne pas le cas de pantouflage de Couillard qui, ministre de la Santé sous le gouvernement Charest, négocie son passage au privé alors qu'il est toujours ministre. Qui croit que Couillard deviendra un critique du pantouflage ?)

Démocratisation de l'État

L'État et la séparation de la société entre riches et pauvres sont nés ensemble et demeurent inséparables. La corruption du premier par les puissances économiques est un fait historique. Des mouvements sociaux peuvent remettre en question cette corruption et la limiter, mais pour un temps seulement.

Faut-il pour cela se résigner ? Je ne le crois pas. La démocratie, cette limitation du pouvoir de l'oligarchie, a été créée par les travailleurs·euses. La liberté de pensée, d'expression, de manifestation, d'association et de vote est une conquête démocratique jamais définitive. La possibilité de se débarrasser d'un gouvernement tous les quatre ans n'est pas non plus négligeable. Je ne suis pas le seul à avoir fêté la chute du gouvernement Harper.

La commission présente 60 recommandations. Aucune n'est à négliger. Mais j'en retiens deux. Premièrement, la création d'une Autorité *autonome* des marchés publics pour surveiller les processus d'octroi et de gestion des contrats publics. Si je ne m'abuse, une AMP a été créée à New York. Elle a permis de réduire de façon appréciable la corruption. Deuxièmement, l'adoption d'une loi qui protégerait les lanceurs d'alerte, le plus souvent des travailleurs·euses au sein d'institutions publiques, contre des mesures de représailles, peu importe l'instance à laquelle ils s'adressent. Mais aucune recommandation ne sera appliquée dans son intégralité si ne se développe pas une mobilisation citoyenne pour la démocratie et contre la corruption. ★

Syndicalisme et informatique libre

Une rencontre possible ?

On le sait, le syndicalisme vise à défendre les intérêts des travailleurs·euses et à transformer la société par l'action collective de ceux-ci et celles-ci. Les luttes syndicales ont mené à plusieurs progrès sociaux majeurs comme la fin du travail des enfants, la diminution des heures de travail et l'instauration d'un salaire minimum.

Yannick Delbecque

Moins connu, le mouvement pour l'informatique libre vise quant à lui à établir une culture de l'appropriation collective des nouvelles possibilités créées par l'informatique par le partage de l'information technique et par la lutte contre toutes les formes de limitations légales à ce partage. Pour promouvoir cette culture, les « libristes » défendent aussi la liberté d'expression sur Internet, combattent les brevets logiciels, militent pour le libre accès aux publications scientifiques et prennent maintes autres positions connexes.

Lors de la dernière Semaine québécoise de l'informatique libre (du 19 au 27 septembre 2015), l'organisme FACIL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre, a tenu une rencontre sur le thème très rarement abordé « Syndicalisme et informatique libre » afin de faire le portrait des liens entre ces deux univers. Ce texte se veut un bilan de cet événement.

On doit malheureusement faire le constat que ces deux mouvements n'ont trouvé pratiquement aucun point de rencontre, même s'ils pourraient être nombreux. Cette situation est déplorable, le mouvement écologiste a pourtant réussi à gagner un certain niveau d'appui syndical. Rien de tel pour l'informatique libre : au Québec, les rares mentions des logiciels libres dans le discours officiel des organisations syndicales portent presque exclusivement sur la question de l'octroi des contrats informatiques gouvernementaux qui, tel que reconnu par la Cour supérieure, exclut sans motif valable les logiciels libres pour favoriser les grands monopoles informatiques.

On doit aussi faire un constat similaire pour les associations faisant la promotion de l'informatique libre : elles n'ont généralement aucune position au sujet de l'informatique au travail ou du syndicalisme chez les programmeurs et programmeuses.

Un secteur de travail à investir

Le taux de syndicalisation de 7,2 % en 2014 dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (dont le secteur informatique fait partie) est pourtant le plus bas de tous les secteurs au Québec.

Cela n'empêche pas les salaires dans le secteur technologique d'être en hausse depuis des années par ailleurs. De plus, les compagnies états-uniennes les mieux appréciées par leurs employé·e·s seraient les géants de l'informatique comme Google, et ce, malgré l'absence de syndicats dans ces firmes. Nombreux sont ceux et celles dans le secteur technologique qui considèrent les syndicats trop conservateurs au sujet des nouvelles technologies : on les soupçonne de préférer le *statu quo* pour éviter de perturber les conditions de travail de leurs membres.

La quasi-absence du discours syndical dans le secteur scientifique et technique laisse le champ libre aux idées de la droite, souvent libertariennes ou néolibérales, selon lesquelles le développement technologique sérieux doit être privé et le fruit de la créativité individuelle, les positions syndicales étant contraires à l'« innovation ». Ce vide contribue à faire en sorte que les projets d'envergure qui étaient conçus à une autre époque comme un effort collectif financé en partie par l'État, comme Internet, sont maintenant dirigés par des corporations qui n'ont pas nécessairement l'intérêt public comme objectif premier. Enfin, les conditions de travail des informaticien·ne·s ne sont pas toujours aussi intéressantes que celles qui sont dépeintes dans la Silicon Valley : beaucoup de précarité, des heures supplémentaires très fréquentes, etc. Cela mériterait un examen approfondi.

L'informatique comme organisation du travail

Dans son livre *Code and Other Laws of Cyberspace*, le juriste Lawrence Lessig, connu pour avoir lancé le mouvement Creative Commons, soutient que les logiciels servent maintenant à réguler les comportements, de la même manière que les lois peuvent le faire. Par exemple, nos interactions via des réseaux sociaux se font dans le cadre prévu par les firmes qui les créent. Ou encore : lois et règlements sont interprétés sous forme de formulaires électroniques qui ne prévoient pas nécessairement certaines possibilités ou comportent des erreurs. Dans plusieurs cas, le gouvernement délègue même une partie de son pouvoir législatif à des corporations en les laissant choisir elles-mêmes les conditions d'utilisation de leurs produits par des mesures technologiques que des lois et traités empêchent de contourner.

Ce phénomène est également présent dans l'univers syndical, car une part importante des

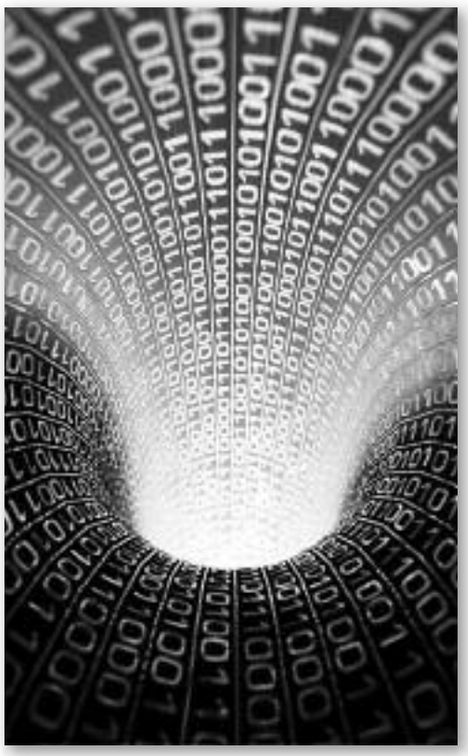

conditions de travail sont maintenant régulées informatiquement : les dossiers des travailleurs·euses, la comptabilité des paies et des congés, les communications internes et plusieurs tâches sont effectués en utilisant des outils informatiques. Parfois, la nature même du travail effectué est déterminée par les logiciels utilisés.

En outre, un peu comme les États, les employeurs·euses disposent maintenant d'outils pour surveiller de manière étroite les activités de leurs employé·e·s, même hors des heures de travail. Un jugement récent de la Cour suprême du Canada reconnaît que les employé·e·s ont droit à un certain niveau de respect de leur vie privée lorsqu'ils et elles utilisent l'adresse courriel fournie par leur employeur·euse. Malgré cela, certaines organisations syndicales évitent d'utiliser les boîtes courriel fournies par les employeurs·euses pour communiquer des informations délicates à leurs membres.

Le travail syndical lui-même peut être affecté par des choix informatiques : des considérations informatiques peuvent empêcher d'envisager certaines possibilités : « bonne idée, mais le système de paie ne peut pas faire cela » ! Il arrive même parfois que l'on fournisse des documents dans des formats choisis pour empêcher les syndicats d'en utiliser facilement les données.

Autonomie professionnelle

Dans certains secteurs comme l'enseignement, l'autonomie professionnelle et la liberté académique sont fondamentales. Cependant, il n'y a probablement aucune convention collective qui comporte des clauses donnant des garanties d'autonomie spécifiques à l'informatique. L'effet régulateur décrit précédemment peut pourtant venir limiter la liberté académique. Une plateforme pédagogique imposée par la direction force les enseignant·e·s à s'adapter au logiciel.

De plus, les choix informatiques des professeur·e·s d'université et de cégep, parfois même dans des domaines en lien avec l'informatique, peuvent être limités par la vision uniformisante qu'imposent souvent les directions technologiques, limitant ainsi les possibilités d'exploration pédagogique, de veille technologique, voire d'utilisation de logiciels spécialisés usuels dans leur discipline. Les projets hors norme doivent soit être autorisés par les directions, soit être réalisés de manière autonome sans soutien institutionnel. Ainsi, certain·e·s décident d'utiliser leur propre ordinateur ou serveur, libre de ces contraintes managériales. Comme un tel degré d'autonomie n'est pas à la portée de tou·te·s, la réponse des libristes est de proposer des ateliers et d'autres activités visant l'appropriation des outils informatiques, ce qui constitue une alternative émancipatrice.

Le « front informatique »

Les organisations syndicales ont des positions variées pour défendre des droits fondamentaux comme la liberté d'expression, l'accès à l'éducation, le respect de la vie privée, le processus démocratique, etc. En toute cohérence avec ces positions, ces mêmes organisations devraient s'intéresser à leurs conséquences en informatique et commencer à lutter avec les libristes sur le « front informatique ».

Si les organisations syndicales demandent plus de transparence des gouvernements et considèrent que ce qui est produit par l'État devrait être un bien public, pourquoi ne pas se joindre aux libristes qui réclament que les données informatiques et les logiciels de l'État soient librement accessibles et utilisables ? Ce mouvement a déjà fait des gains importants, plusieurs gouvernements ayant commencé à mettre en place des systèmes pour donner accès à des données colligées par les organismes gouvernementaux.

Pour défendre la liberté d'expression, qui n'est effective que si on donne à tous et toutes des moyens concrets de diffuser leurs idées de manière libre et indépendante, les libristes considèrent généralement qu'il faut garantir à tou·te·s la possibilité de l'exercer sur Internet sans permettre à des intérêts privés de décider des modalités de cet exercice. Plusieurs considèrent les logiciels libres comme la meilleure garantie contre l'établissement d'un trop grand contrôle sur les communications par de puissants oligopoles dans les télécommunications et sur le Web.

Le mouvement syndical défend l'accès universel à l'éducation, il est donc paradoxal de constater que peu, voire aucun syndicat québécois ne s'inquiète sérieusement, comme le font par exemple les libristes en France, de l'influence des grandes corporations informatiques en éducation, ni ne propose le logiciel libre comme frein à cette influence, ni ne revendique le libre accès aux publications scientifiques et aux manuels scolaires, comme certains syndicats canadiens.

Par ailleurs, une part importante du monde du libre conçoit l'aspect communautaire des logiciels libres comme une forme d'occasion d'affaires plus éthique. Bien que des entreprises libristes soient préférables aux grands monopoles informatiques, le biais entrepreneurial de ces libristes, qui disposent de moyens importants pour diffuser leurs idées, étouffe une conception plus progressiste de l'informatique libre qui comporterait une réflexion plus développée de l'action collective et de l'impact social du libre.

Vers une rencontre ?

Un point de contact entre le monde de l'informatique libre et le monde syndical pourrait être bénéfique aux deux mouvements. D'une part, les préoccupations des libristes sont souvent incomprises du grand public. Les organisations syndicales aideraient donc à faire connaître ces idées et à leur donner plus d'influence politique. D'autre part, les syndicats n'ont pas vraiment d'expérience concernant les luttes informatiques, alors qu'on milite pour l'informatique libre depuis plus de 30 ans. Les libristes pourraient collaborer avec les syndicats pour les aider à développer une vision globale. Enfin, l'intervention des syndicats aiderait à contrer les conceptions de la droite au sujet du développement technologique, qui est un des principaux moteurs de l'économie capitaliste. À court terme, quelle forme pourrait prendre cette rencontre ? Les premiers pas, modestes, pourraient être franchis par la mise en place des politiques syndicales d'acquisition de logiciels « éthiques » similaires à ce qu'on demande aux gouvernements. Par l'élaboration d'une position commune sur l'informatique et le travail. Par des études conjointes portant sur les idées présentées précédemment, comme la syndicalisation, l'autonomie professionnelle, l'informatique en éducation ou encore les organisations alternatives du travail favorisant la collaboration développée dans le monde du libre ou encore sur les possibilités d'émancipation du libre. Les pistes sont nombreuses. ★

Qu'est-ce que le Digital Labor?, Dominique Cardon & Antonio A. Casilli, INA Éditions, 2015, 101 p.

Faisant suite à un panel tenu en 2014, cette plaquette constitue une brillante introduction à quelques-uns des débats ayant cours à propos de nos pratiques quotidiennes sur Internet et de leur exploitation marchande.

On entend par *digital labor* la somme de petits gestes posés sur Internet qui génèrent de la valeur pour les entreprises du numérique, ou comme le dit Antonio Casilli, « *la réduction de nos «liaisons numériques» à un moment du rapport de production* ». Alors qu'on a beaucoup célébré la place grandissante de l'amateur·e dans le paysage médiatique contemporain, Casilli avance que « *la notion de* digital labor *refuse de faire l'impasse sur les phénomènes de captation de la valeur par le capitalisme des plateformes numériques, sur les dynamiques de récupération marchande des flux de générosité par les entreprises du web, qui ont prospéré durant ces mêmes années en comptant sur la libéralité des utilisateurs et sur leur envie de participation* ». Apprécier une publication ou un commentaire, identifier des visages sur une photo ou des lettres et des chiffres pour « prouver qu'on est bien un humain », toutes ces actions volontaires et non spécialisées nourrissent une entreprise, en augmentant sa connaissance des usagers, en perfectionnant ses algorithmes ou en accroissant son trafic.

La montée de ce qu'on appelle frauduleusement « l'économie du partage » (Uber, par exemple) montre que le modèle du *digital labor* ne se limite pas à la sphère numérique au sens strict. Au contraire, c'est l'ensemble de notre vie quotidienne qui pourrait être reconfiguré selon cette logique, alors même que les distinctions travail/loisir et travail/consommation sont appelées à s'estomper.

Casilli soutient que le recours à des catégories marxiennes (travail, exploitation, aliénation, capitalisme cognitif, etc.) permet de mieux comprendre ce que nous faisons sur Internet et la place du réseau dans nos existences. Pour sa part, Dominique Cardon développe un point de vue critique du caractère limitatif du concept de *digital labor*, en réitérant que les contributions sur Internet sont bel et bien du « don » avant d'être du « travail ».

Si le web est bel et bien accaparé par les entreprises, l'économicisme de la critique risque, paradoxalement, d'approfondir la tendance à la marchandisation des usages numériques amorcée par GAFA (Google, Amazon, Facebook et Apple).

Il faut lire ce livre très éclairant, dont cette brève recension occulte de nombreux arguments, pour voir à quel point le Québec a du retard dans ses réflexions sur le numérique et ses enjeux.

PHILIPPE DE GROSBOIS

Palmarès et féminisme

Martine Delvaux

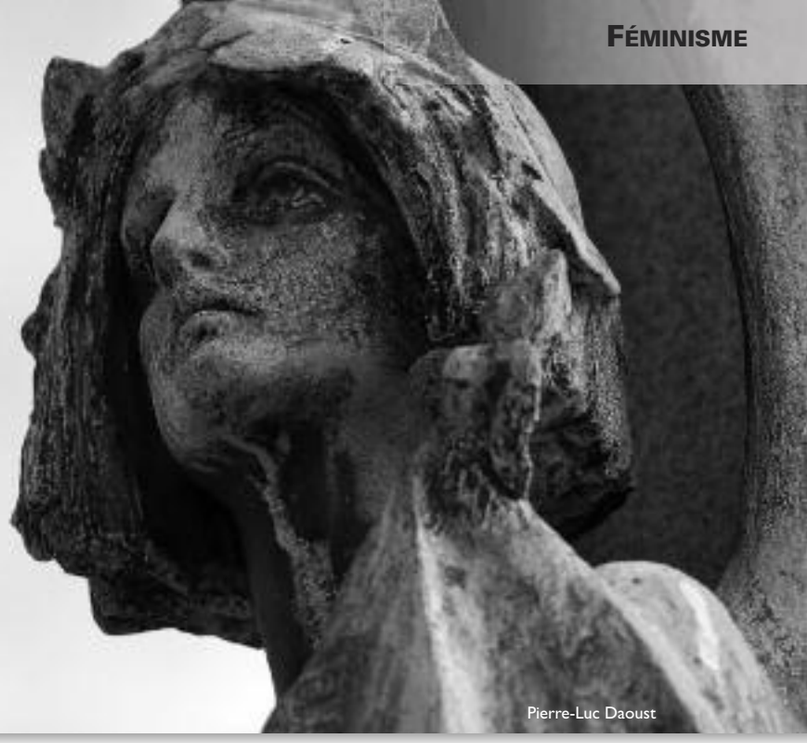

Pierre-Luc Daoust

J'écris cette chronique à la toute fin de l'année 2015. Les médias nous bombardent de palmarès. J'adore les listes, j'aime les dresser et j'aime les lire. Pourtant, à chaque fin d'année, toutes ces listes m'attristent. Je n'aime pas assez les fins d'année, le passage du temps m'angoisse, mais il y a plus… Il y a la façon dont ces listes départagent les choses entre ce qui mérite d'être gardé en mémoire et ce qu'on a le droit d'oublier. Je m'interroge sur ce geste, et je me demande ce qu'il dit de notre tolérance par rapport aux exclusions mêmes les plus ordinaires.

Contre le geste qui consiste à choisir les uns contre les autres, il y aurait l'effort (et la croyance que cet effort mérite d'être fait) d'accepter (de penser) des choses contradictoires, d'occuper des positions en apparence opposées, de refuser de trancher autrement qu'en prenant en considération une posture qui consiste au final à ne pas nuire à autrui – ce qui signifie de vouloir n'oublier personne.

Entre deux positions antagonistes, qui s'opposent suivant le principe de la protection d'une population déterminée, choisir celle qui cause le moins de tort à la population en entier. On pourra me répliquer qu'une telle posture est intenable. Pourtant, elle m'apparaît comme centrale au féminisme. C'est quelque chose comme une question d'hospitalité, ou de refus d'abandonner (question actuelle s'il en est une !). Pour le dire avec Derrida qui le dit avec Kant : l'hospitalité doit accorder à l'étranger le droit de ne pas être traité en ennemi quand il arrive sur le territoire de l'autre. Mais si on a le droit de renvoyer l'étranger, c'est à la condition que cette expulsion ne le précipite pas à sa perte (dans *Apories*, 1996). Cette règle qui tient pour les humains tient-elle aussi pour les idées ? Est-ce qu'on ne pourrait pas penser qu'elle concerne intimement les féministes ?

***

Le féminisme est truffé d'apories, de positions qu'on pourrait décrire comme impossibles parce qu'il s'agit d'être à la fois une chose et une autre qui est quelque chose comme son contraire. Par exemple, comment : avoir des rapports hétérosexuels tout en combattant la domination masculine ? être pour le mariage gai tout en refusant l'institution du mariage ? refuser une identité précise en matière d'orientation sexuelle tout en défendant bec et ongles les droits LGBTQ ? penser la masculinité sans perdre le fil de la conversation féministe ? s'opposer à la criminalisation du travail du sexe sans pour autant banaliser le marché des femmes ? reconnaître les droits d'autodétermination des travailleuses du sexe sans pour autant avaliser le commerce (et encore moins le trafic) des femmes ? refuser l'interdiction de ces pratiques (de peur qu'elles se retrouvent reléguées aux marges des marges et qu'augmentent les dangers encourus par les premières concernées) tout en refusant aussi une conjoncture qui a pour effet de les permettre sinon de les encourager (la pauvreté, la précarité, la hausse des frais de scolarité, etc.) ? être féministe sans pour autant croire que *la femme* ou même que *les femmes* existent ?

Dans tous ces cas, on pourrait dire qu'il s'agit de faire deux choses parfois simultanément, parfois en les décalant dans le temps, mais toujours sans en choisir une au détriment de l'autre. « *Les questions qui divisent les féminismes nous séparent d'une façon particulièrement hostile* », dit l'écrivaine française Virginie Despentes. Pourtant, « *écouter les unes et les autres ne m'empêche pas de savoir où je me situe* ». Mais peut-être qu'il faut aller plus loin et ne se situer qu'en étant conscientes que cette posture risque de bouger. Qu'elle peut être temporaire, stratégique, parce qu'elle dépend de l'analyse qu'on fait du moment. Que cette posture est imparfaite, qu'elle ne couvre pas tous les enjeux et ne répond pas à toutes les questions, qu'elle est trouée, inadéquate, mais néanmoins nécessaire pour l'instant. Que cette posture, même si on y croit à moitié, est ce qu'il faut pour sortir de l'immobilisme ou pour s'assurer de ne pas manquer d'hospitalité.

***

J'écris cette chronique peu de temps après la mort du penseur Benedict Anderson, auteur de l'essai *Imagined Communities* qui a joué un rôle majeur dans notre capacité (et notre désir) de revoir la notion de *nation*. J'ai parfois l'impression que le féminisme n'a pas lu Anderson et qu'on entretient avec le féminisme un rapport semblable à celui qu'on a avec une nation dans laquelle on croirait et dont on refuserait de croire qu'elle est *imaginée*. J'ai parfois l'impression qu'on a oublié la phrase célèbre de Virginia Woolf : « *[E]n tant que femme, je n'ai pas de pays.* » En inventant la Société des marginales, Woolf ne cherchait pas à remplacer un pays par un autre. Sa société féministe n'était pas l'équivalent d'une nouvelle nation. C'était plutôt le contraire. Devant la montée du fascisme et l'imminence de la guerre, elle enjoignait les femmes à adopter une posture « d'indifférence totale » : un engagement non seulement à se tenir debout devant les heurts, les contradictions, les malentendus, les différences, mais à ne pas participer aux manifestations patriotiques, à refuser toute forme de chauvinisme. De cette façon, les femmes protégeraient la possibilité de penser « *avant que la menace de mort n'ait inévitablement rendu la raison impuissante* ».

Dans les années 1990, la professeure états-unienne Mary-Louise Pratt s'est servi de la métaphore du pays pour penser l'inclusion de la diversité dans ses salles de classe. Elle parlait de l'importance de faire de la salle de classe une « zone de contact » où sont rassemblées des expériences, des connaissances, des sensibilités étrangères les unes aux autres. Elle distinguait cette zone de contact de ce qu'elle appelait des « lieux sûrs », des espaces de non-mixité où les membres d'une communauté identitaire (partageant un long héritage d'oppression) pouvaient se retrouver en tant que communauté tenue par des liens de confiance forts, dans le but de construire une compréhension collective des choses. Pratt n'opposait pas la « zone de contact » au « lieu sûr »; elle prêchait une circulation entre les deux, voire leur codépendance. Le lieu sûr permet la zone de contact, cet endroit où les idées et les identités sont mises en jeu. Le lieu sûr permet d'habiter la zone de contact sans que personne ne se trouve exclu mais sans, non plus, que personne ne se trouve en parfaite sécurité. Et, pour le dire avec Françoise Collin, « *sans que cette critique avoisine le meurtre* ».

Peut-être que ça a à voir avec une prise de risque. Quand les palmarès choisissent, ils me renvoient à une pensée qui tranche et qui, en tranchant, non seulement manque d'hospitalité, mais ne prend pas le pari de l'impossible. Celui de tout voir et de tout penser en même temps. Le plus grand risque consistant peut-être à vouloir tout entendre au lieu de chercher à faire taire. ★

D comme Delphy

Isabelle Boisclair *

humanite.fr

« Le féminisme n'a pas un chemin tracé d'avance. On s'attaque à une question et puis on en découvre une autre chemin faisant. Et à chaque fois, on découvre de nouvelles dimensions de l'oppression. »
– Christine Delphy

Pour qui ne la connaîtrait pas, Christine Delphy, militante et sociologue française, est une référence du féminisme matérialiste. Si la lecture de ses essais reste incontournable [1], deux films réalisés par Florence Tissot et Sylvie Tissot, *Je ne suis pas féministe mais…* [2] et *L'Abécédaire de Christine Delphy,* peuvent assurément faire office d'introduction à son œuvre.

Christine Delphy est l'auteure d'un texte fondateur du féminisme matérialiste, *L'ennemi principal* [3], dans lequel elle livre une analyse du travail domestique accompli par les femmes – à ne pas confondre avec le travail ménager : tandis que ce dernier renvoie à une liste de tâches à accomplir, le premier concerne le travail gratuit des femmes dans les entreprises familiales, dont le mari est le chef.

Parmi ses autres contributions importantes, sa théorisation de la notion de genre, qu'elle a développée parallèlement aux féministes états-uniennes. Elle est l'auteure de la formule-choc « *le genre précède le sexe* », qui suggère que c'est bien la pensée qui utilise les traits biologiques pour justifier un système hiérarchique divisant le monde en deux, situant les uns dans la classe dominante, les autres dans la classe subordonnée, et non pas les traits biologiques qui comportent en eux-mêmes la justification de la subordination d'un sexe à l'autre.

Abécédaire de la pensée féministe

Tandis que le court film *Je ne suis pas féministe, mais…* se concentre sur la trajectoire intellectuelle de Delphy, *L'Abécédaire de Christine Delphy,* constitué d'entretiens menés par Sylvie Tissot, est l'occasion de s'arrêter sur autant d'objets posant question au féminisme, de A pour Amitié à Z pour Zizi. Parmi les entrées particulièrement intéressantes, on citera notamment G pour Genre, N pour non-mixité (« *les dominants n'aiment pas se sentir exclus – c'est un affront* »), P pour Parité, et R pour Religion et engagement féministe. À la question que lui lance Tissot : « *Tu penses qu'on peut porter le foulard et être féministe ?* », Delphy répond : « *Oui. Être féministe, mais être aussi beaucoup d'autres choses. Être antiraciste, être révoltée contre le sort fait aux populations d'origine maghrébine ou plus largement arabe ou de culture musulmane et trouver dans le port du foulard des choses différentes, ne serait-ce que l'affirmation, ne serait-ce que ce qu'on appelle la revendication du stigmate.* » Rappelons que Delphy a ardemment défendu le port du foulard [4].

Dans plusieurs entrées, Delphy se montre des plus critiques envers la société française. À l'entrée H pour Harcèlement, elle évoque la réception médiatique de l'Affaire Hill-Thomas en France, où est brandi le spectre de la mort de la séduction. À l'entrée Religion, invitée à discuter de la laïcité, elle soutient qu'en fait ce sont bien les religions *étrangères* à la nation française qui sont visées, la religion dominante du pays ayant, elle, tout loisir de s'exhiber, comme cette croix autour du cou d'une sportive de haut niveau contre laquelle personne ne s'insurge – voire que personne ne remarque, le catholicisme étant la référence invisible : « *L'égalité, c'est de manger un menu catholique le vendredi.* » Dans U pour Universalisme, elle a ces mots : « *Alors ils* [les défenseurs de la laïcité] *voudraient que l'on voie ces interdictions, ces lois qui excluent progressivement des populations entières, ils voudraient que le reste du monde les voie comme des lois de liberté !* » L'entrée Z pour Zizi est l'occasion de rappeler qu'« *on essaie toujours de fonder une domination en nature* ». En effet, ce sont toujours les traits qu'affichent les dominé·e·s qui servent à justifier leur sujétion.

S pour Sexe

Nœud du problème, le mot Sexe comporte quatre entrées. À celle sur le Changement de sexe, la chercheuse réfléchit aux implications philosophiques – par conséquent politiques – de la démarche transgenre. Sans jeter l'anathème sur les personnes, elle résiste : « *Pas contre les individus ni même la démarche, mais dire que ça fait partie ou que ça doit être englobé dans le féminisme, non je ne vois pas le rapport* », précisant où sa pensée bute : « *Je ne vois pas ce qu'il y a de féministe dans la démarche des transgenres. Dans la mesure où ils veulent quitter un genre pour en adopter un autre. Et ça pour moi c'est complètement étranger à la démarche féministe; ma démarche féministe vise l'abolition du système de genre.* » Plus loin : « *Je vois peut-être même au contraire une démarche qui met en cause quelque chose, une assignation, mais sans dénoncer le système* [...] *C'est du cautère sur une jambe de bois. C'est s'adresser au symptôme plutôt que de s'adresser à la réalité de la question* »; « *c'est que là il n'est plus question du tout d'abolir le genre. Il est question de multiplier les genres.* » Mais peut-être que la multiplication des genres pourrait avoir pour effet de rendre caduc le système du genre, par définition binaire ? En tous les cas, il semble difficile d'affirmer que ça n'a rien à voir avec le féminisme, dans la mesure où la racine du problème réside bien dans l'opération de sexage (Guillaumin, Wittig).

L'entrée « S » pour Sexe tarifé suffit à nous assurer que nous ne sommes pas devant un panégyrique : il y a net désaccord entre l'intervieweuse et l'interviewée. Pas un panégyrique, donc, plutôt un portrait d'une intellectuelle engagée, de ses apports à la pensée féministe – notamment sur le genre, le foulard. À propos du sexe tarifé donc, Tissot campe sa position, soutenant que les féministes défavorables à la pénalisation des clients défendent une position pragmatique, et non normative. Si le débat entre les deux départage bien les enjeux, on ne peut s'empêcher de penser que Delphy fait preuve de mauvaise foi lorsque, pour disqualifier leur position anti-pénalisation, elle qualifie des organisations comme Amnistie internationale et Médecins du monde de « *voix marginales* ». Elle finit tout de même par admettre, lorsque Tissot lui soumet que certains slogans abolitionnistes sont des plus violents

à l'endroit des travailleuses du sexe, que certaines stratégies sont à revoir : « *Il faut rendre plus clair que c'est contre le système prostitutionnel* [que nous militons] *et le système prostitutionnel, à mon avis, il n'est pas constitué des prostituées, il est constitué des clients et des proxénètes*. »

50 ans d'engagement féministe

Au gré de l'alphabet, nombreuses sont les occasions de rappeler maintes anecdotes personnelles ou historiques du parcours de la combattante. On apprend d'abord que c'est au cours d'un séjour aux États-Unis, alors qu'elle y étudie au début des années 1960, qu'elle est devenue féministe et qu'elle s'est radicalisée, alors que se déroule la lutte pour les droits civiques. Dans cette foulée, Delphy rappelle un aspect méconnu de l'histoire, soulignant que si la politique d'*Affirmative Action* – ou action positive [5] – aux États-Unis englobe les femmes, c'est pour ainsi dire par accident. En effet, on doit l'amendement visant à inclure les femmes à un représentant démocrate [6] qui militait *contre* la loi : il croyait que l'amendement ferait échouer l'adoption ! Le congrès ne lui donna pas raison, et de ce fait, il devint un allié involontaire de la cause féministe.

On apprend aussi que si les féministes ont fait de la lutte pour le droit à l'avortement un de leurs premiers chevaux de bataille, c'est parce qu'elles savaient que celle-ci « *permettrait de donner une image plus positive du MLF* », puisque cela concernait aussi les hommes : « *C'est pas là où on allait rencontrer de l'opposition de la part des hommes, parce que les hommes étaient partie prenante de ça : beaucoup des femmes qui avortaient étaient des femmes mariées. C'était les couples qui ne voulaient pas d'une autre naissance. Et les hommes en tant que maris, compagnons de ces femmes, étaient pour cette solution*. »

À plusieurs reprises, alors qu'elle se remémore des souvenirs de l'action militante et qu'elle souligne tel ou tel comportement aberrant, plutôt que de s'en gausser – ou s'en horrifier –, Delphy a cette formule : « *c'est tout de même théoriquement intéressant* » ! Les problèmes se posent à elle comme autant d'objets à réfléchir. Moyen sûr d'avancer, d'éviter de s'enliser.

Un document utile

Dans le livret d'accompagnement, la réalisatrice Sylvie Tissot signe un témoignage tout aussi intéressant. Elle y évoque notamment l'attitude critique du féminisme envers ce que Beauvoir appelait le « *grotesque masculin* », « *cette façon de se prendre au sérieux, avec vanité, de se croire important* ». Or, c'est là un des aspects qui frappe dans ces entretiens : la simplicité. Une intellectuelle en interviewe une autre, sans qu'aucune des deux ne se pose en figure grandiloquente, sans qu'aucune n'emprunte de posture sentencieuse. Si l'attitude participe du genre, alors la figure d'intellectuelle qui nous est donnée à voir paraît en phase avec ce qu'on pourrait appeler un éthos féministe.

Trois autres films complètent le boîtier. En tout, plus de six heures de matériel. De quoi déclencher plus d'une discussion dans le cadre d'animations féministes. On peut craindre que ce document soit peu distribué au Québec. Mais on peut espérer pouvoir le trouver à la librairie féministe l'Euguélionne, qui doit ouvrir l'automne prochain à Montréal. ★

(1) Voir notamment *L'ennemi principal*, tome 1, *L'économie politique du patriarcat*; tome 2, *Penser le genre*, Paris, Syllepse, 1998 et 2001 (réédités en 2009 et 2013).

(2) <https://jenesuispasfeministemais.wordpress.com/>

(3) D'abord publié sous le pseudonyme de Christine Durand dans *Partisans*, numéro spécial « Libération des femmes » en novembre 1970, réédité dans le tome 1 de *L'Ennemi principal*.

(4) Voir « Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme. Retour sur la chasse aux voilées », Collectif les mots sont importants, 14 mars 2014, <lmsi.net/Antisexisme-ou-antiracisme-Un-faux#nb1>

(5) Delphy insiste, avec raison, sur le fait que la formule « discrimination positive » est aussi pernicieuse que fautive : « [...] *l'action positive c'est la réparation d'un tort historique causé à une population* […] *et la continuation de cette réparation dans la mesure où ce tort se perpétue.* […] *Donc c'est ça l'action positive. Une action de réparation : on devrait dire de contre-discrimination.* »

(6) Delphy évoque un « *sénateur du sud* », mais il s'agit plutôt d'un représentant démocrate (Virginie), Howard W. Smith. (Merci à Khalid Adnane et Gilles Vandal d'avoir élucidé le mystère.)

* *Professeure de littérature et d'études culturelles, Université de Sherbrooke.*

Pour une théorie générale de l'exploitation

Delphy, féministe matérialiste, nous offre dans cet ouvrage des voies pour attaquer le travail domestique afin d'ouvrir ensuite quelques bribes de réflexion pour l'élaboration d'une théorie générale de l'exploitation.

Le travail domestique, c'est-à-dire l'extorsion par le chef de famille du travail gratuit des membres de sa famille (travail ménager ou appui au travail professionnel des hommes) pèse uniquement sur les femmes; la quantité de travail faite par les femmes augmente lorsque deux personnes de sexe différent se mettent en couple tandis que celle faite par les hommes diminue. Ce travail ne bénéficie pas au capitalisme, mais à la classe des hommes. Différentes contraintes, institutions et mécanismes sociaux permettent cette appropriation par les hommes du travail domestique (mariage, hétérosexualité, division du travail, marché du travail, État, politiques sociales ou familiales...). À la question de savoir comment abolir ce travail gratuit, Delphy croit peu aux négociations de couples, considère qu'il faut reconnaître les privilèges des hommes en tant que classe et les en dépouiller. Elle propose alors d'imposer des normes étatiques pour que les hommes payent pécuniairement du fait qu'ils ne font pas leur part du travail ménager : suppression des avantages des hommes ayant une femme au foyer et institution d'un salaire au travail ménager de la part des maris envers leur femme qui ne travaillent pas à l'extérieur de la maison.

Delphy s'attaque ensuite à l'élaboration des bases d'une théorie générale de l'exploitation qui articule classe, genre et ethnie en tant que systèmes d'oppression interreliés. D'une part, elle démontre que la théorie marxiste de la plus-value capitaliste, au lieu d'être libératrice, produit des concepts qui ne rendent pas bien compte de l'exploitation salariale; entre autres parce qu'elle définit l'exploitation de manière strictement monétaire. D'autre part, cette théorie est un obstacle à l'articulation entre les différents modes d'exploitation en faisant à tort de la plus-value – soit la quantité d'heures travaillées en plus du nombre d'heures nécessaires à la survie ou l'entretien – le test de l'existence de l'exploitation, en réservant le mot exploitation à l'exploitation salariale et en rayant de la carte toutes les exploitations qui ne passent pas par le marché. Delphy propose alors de revenir à la définition première de l'exploitation, c'est-à-dire l'appropriation du travail d'autrui, au lieu de définir l'exploitation comme un solde monétaire.

Christine Delphy remet ici en question, et ce à juste titre, l'hégémonie de l'exploitation salariale sur les autres types d'exploitations (domestique, esclavage...) afin de proposer l'élaboration collective d'un langage commun à toutes les exploitations qui coexistent sans être hiérarchisables, dans le but louable d'en déterminer les points communs et les spécificités. Cependant, tout en contestant l'évaluation des exploitations selon leur seul joug monétaire, elle propose une solution pécuniaire face à l'absence de partage du travail domestique (un salaire au travail ménager), vidant de cette question sa substance éminemment politique et sociale. La valorisation d'une intervention étatique à ce sujet, en plus de la prémisse, à travers les lignes, que le travail en dehors de la maison (exploitation) est nécessaire à l'émancipation et l'indépendance des femmes, balaie l'éventualité d'autres possibilités d'existence. ★

Mathilde Capone

Pour une théorie générale de l'exploitation, Christine Delphy, Montréal/Paris, M Éditeur/Syllepse, 2015, 120 p.

Prostitution / Travail du sexe

***À bâbord !* poursuit la discussion entamée dans son dernier numéro sur la question de la prostitution / travail du sexe avec la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle et Amnistie internationale. Nous espérons que ces articles alimenteront le débat et permettront de prendre connaissance des idées et intentions des unes et des autres.**

La rédaction

Dignité et intégrité physique avant l'idéologie

Lucie Lemonde *

En tant que juriste féministe, je suis évidemment contre l'exploitation sexuelle de tout être humain, mais aussi résolument pour la décriminalisation du travail du sexe.

La criminalisation de la prostitution s'est toujours retournée contre les femmes, dans toutes les régions du monde et de tous les temps. Ce sont elles, et non pas les clients ou les exploiteurs, qui sont méprisées, harcelées par la police, traînées en cour, accusées, envoyées en prison. En ce sens, les statistiques démontrent clairement que les dispositions du Code criminel canadien ont été appliquées et sont appliquées de façon discriminatoire.

Les dangers de la rue

En plus d'engendrer cette discrimination systémique et cette stigmatisation judiciaire et sociale, la pénalisation du travail du sexe n'a jamais permis d'atteindre les objectifs de réduction de la prostitution ou de réduction de la criminalité entourant son exercice.

Au contraire, comme l'a reconnu la Cour suprême du Canada (CSC) sur la base des nombreux rapports gouvernementaux des 40 dernières années, les dispositions criminelles sur les maisons de débauche, la vente ou l'achat de services sexuels et le fait de vivre des produits de la prostitution d'une autre personne ont de nombreux effets pervers. La criminalisation force à une pratique clandestine, dans des endroits de plus en plus éloignés, à la vavite, sans protection. Ces études concluent qu'il existe une relation étroite entre la violence à l'endroit des travailleuses·eurs du sexe (TDS) et le lieu de pratique. Les diverses interdictions empêchent de travailler à l'intérieur, d'embaucher un chauffeur ou un garde de sécurité, de prendre des précautions comme des dispositifs de surveillance de manière à réduire le risque couru. Tous les témoignages, les rapports, les statistiques cités par les tribunaux dans l'affaire Bedford confirment que travailler dans la rue augmente les risques d'agression ou d'homicide.

Il existe un lien de causalité entre l'action du gouvernement, les dispositions pénales et l'atteinte à la sécurité des TDS. Même si c'est le client qui, ultimement, inflige les mauvais traitements, la criminalisation joue un rôle important dans l'augmentation du risque. Selon la CSC dans l'affaire Bedford, la pénalisation a pour effet d'accroître l'exploitation et la vulnérabilité de celles qu'on prétend protéger et d'empêcher les TDS de maintenir des relations significatives et un réseau social.

Depuis quelques années, une partie du mouvement féministe s'est alliée avec les ultraconservateurs de l'ancien gouvernement Harper pour réclamer des mesures encore plus répressives contre les personnes qui gravitent autour de la prostitution au nom de la protection des « véritables victimes », les TDS, qui ne peuvent pas avoir choisi librement de gagner leur vie grâce à une activité sexuelle. Cette position est vue par d'autres féministes comme étant de la victimisation et de l'infantilisation des TDS à qui on ne reconnaît ni la liberté de choix, ni l'autonomie dans les décisions intrinsèquement personnelles, ni la capacité de consentir à pratiquer une telle activité.

La nouvelle Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, adoptée en 2014, ne répond pas du tout aux préoccupations

Gaspard Noé

de la CSC. Au contraire, les dispositions encore plus répressives empêchent une pratique sécuritaire du travail du sexe et le développement de services sociaux et de santé destinés aux TDS dans nos communautés.

La nouvelle loi ne répond pas à la volonté de la CSC de rendre la pratique d'un métier, par ailleurs légal, plus sécuritaire. Premièrement, il est faux d'affirmer que les TDS ne seront plus criminalisées. La vente de services sexuels près d'endroits où peuvent se trouver des mineurs de même que celle qui gêne la circulation automobile sont toujours criminalisées. Deuxièmement, le fait de criminaliser l'achat de services sexuels en imposant de fortes amendes ou des peines d'emprisonnement aux clients va repousser la pratique vers encore plus de clandestinité et de risque pour la sécurité et l'intégrité des TDS. Troisièmement, cette façon de procéder, permettre la vente mais interdire l'achat, est fortement paradoxale et heurte le sens commun. Comment un esprit peut-il concevoir qu'il soit permis de vendre un bien ou un service mais qu'il soit criminel de l'acheter ? La TDS qui offre légalement un service sexuel est-elle complice de son client qui l'a acheté illégalement ?

L'importance des droits

Pour plusieurs, il n'y aurait pas de prostitution dans un monde égalitaire et socialement juste. Mais un tel idéal ne justifie pas la criminalisation des personnes qui la pratiquent. Pour qu'une conduite soit criminalisée, il faut la preuve hors de tout doute qu'elle cause un préjudice. De vagues généralisations, des présupposés ou des affirmations idéologiques, si répandus soient-ils, ne suffisent pas pour fonder la criminalisation d'une conduite.

Il ne s'agit pas pour moi de faire primer les droits individuels d'acheter ou de vendre des services sexuels, comme l'écrivait Éliane Legault-Roy de la CLES dans le dernier numéro d'*À babord !*, mais bien de faire respecter le droit à la dignité, à la vie, à la santé et à la sécurité des TDS, notamment des femmes autochtones. ★

* *Professeure en sciences juridiques, UQAM.*

À NOUS LA VILLE !

AUTOCRATIE MUNICIPALE ET RIPOSTES CITOYENNES

Les gouvernements municipaux sont à l'image de la politique à plus grande échelle. Ils en sont même parfois la caricature tristement grossie : faible participation électorale, assemblées dysfonctionnelles, recours au huis clos, budgets d'austérité, privatisation des services, tarification, discours anti-impôts, ligne dure envers les employé·e·s syndiqué·e·s, collusion, corruption, malversation, etc. La bonne foi voudrait que nous présentions les municipalités comme ces essentiels « gouvernements de proximité ». Mais de quelle « proximité » s'agit-il ? Celle des leviers les plus directs pour affirmer et concrétiser nos volontés démocratiques ou bien celle des effets les plus immédiats quant aux décisions prises ailleurs et sur lesquelles nous n'aurions plus aucun contrôle ?

Les textes rassemblés dans ce dossier posent un diagnostic double : d'une part, les villes tendent à devenir des machines de gouvernement autoritaire et, d'autre part, nombreuses sont les initiatives citoyennes qui résistent à cette tendance. Du premier aspect, on documente le fait que bien des gouvernements municipaux appliquent des décisions purement arbitraires. Dans les cas plus subtils, ils recourent aux « consultations publiques » pour faire avaliser des décisions souvent déjà prises; dans les cas flagrants, ils gouvernent au mépris même de leur propre réglementation. Du second aspect, on apprend que la riposte citoyenne porte son action tantôt devant les tribunaux, tantôt dans la réappropriation des quelques espaces de participation et de délibération qui survivent ou qui sont créés par des citoyennes et citoyens contraint·e·s de devenir des contre-pouvoirs dans leur propre ville.

Les témoignages de ces contre-attaques citoyennes sont riches. Les tactiques varient également d'une région du Québec à l'autre : quelques personnes se regroupent, par exemple, autour d'une cause environnementale et brisent ainsi leur sentiment initial d'impuissance; d'autres, encore plus organisées et fédérées, visent ni plus ni moins à remplacer le cynisme institutionnalisé par une véritable culture démocratique.

Opposer la démocratie à la corruption n'est pas une mince tâche. Si le municipal reste un levier important et un maillon essentiel dans l'élaboration de politiques publiques et économiques, c'est dire aussi qu'il est en proie aux mêmes intérêts dominants qui façonnent la politique nationale et internationale. À bien des égards, en effet, le gouvernement municipal se situe au bout d'une chaîne de commandement transnationale qui cherche à contourner la démocratie pour faire rentrer dans la gorge des citoyen·ne·s des décisions favorables à l'oligarchie économique. Bien des membres de la classe politique se prêtent à cette sale besogne et bien des mairesses et maires sont réduits à n'être que le bras politique de leur chambre de commerce. Cette dérive a assez duré. Il est temps de mettre les villes sous tutelle… citoyenne ! ★

Dossier coordonné par SOPHIE VAILLANCOURT, JEAN-PIERRE COUTURE ET RÉMI LEROUX

Une démocratie municipale favorisant l'apathie citoyenne

À une époque où les villes voient leur champ de responsabilités s'élargir, où la Commission Charbonneau révèle l'existence d'une culture de corruption dans la gouvernance municipale et où l'UPAC étend ses activités, l'intérêt pour la politique municipale continue de piétiner à moins de 50 % de participation lors des élections de 2013.

Rémi Landry *

L'*Actualité* du 5 novembre 2013 rapportait : « *Certains voient dans ces chiffres le signe d'une démocratie malade, du décrochage des électeurs ou du cynisme ambiant. De tels taux de participation seraient ainsi le symptôme d'un profond mal social.* »

Ces résultats peuvent s'expliquer de diverses façons. Personnellement, étant impliqué depuis 2011 en politique municipale comme chef d'un parti politique dans une municipalité de plus de 20 000 habitant·e·s, je constate qu'une partie de l'explication de ce cynisme réside dans la nature des mécanismes qui gouvernent la politique municipale. Ces derniers ne se sont pas ajustés aux nombreuses responsabilités qui se sont ajoutées à la gouvernance municipale et l'institutionnalisation des nombreux mécanismes de contrôle qui les ont accompagnées n'a jamais considéré la participation citoyenne.

Territoire bigarré

Rappelons que le législateur provincial doit composer avec une cartographie municipale fort diversifiée où s'entremêlent municipalités rurales et urbaines, avec des territoires et une densité de population variés, dont certaines sont en croissance alors que d'autres font face à un déclin de leur population. Le développement et la richesse de chacune sont par ailleurs des plus disparates. À cela s'ajoute une conjoncture politique complexe, où l'application des règles de gouvernance varie selon la densité des populations et comprend divers paliers de législation aux champs de responsabilités bien définis (municipalités régionales de comtés et communautés métropolitaines). À cette hiérarchie, ajoutons encore les municipalités avec arrondissements et les agglomérations qui entretiennent des liens de gouvernance particuliers avec les municipalités en ce qui concerne leur processus décisionnel.

Ce manque d'uniformité de nos municipalités s'accompagne d'une gouvernance à géométrie variable. La majorité des municipalités doivent partager plusieurs de leurs services, sous la forme de régies régionales répondant à des besoins particuliers, variant de l'assainissement des eaux en passant par le transport en commun et les services de police. Cette complexité, tout en nécessitant une grande disponibilité et de nombreuses compétences de nos élu·e·s, n'est pas sans décourager le citoyen, la citoyenne de participer activement aux affaires municipales.

Exit le citoyen !

Comme simple citoyen·ne, que peut-on y changer ? Les procédures et les règles de fonctionnement sont compliquées et variées au point de décourager les plus passionnés de participer à la vie publique. D'ailleurs, n'est-il pas de la responsabilité du gouvernement provincial d'assurer une surveillance du monde municipal ? Le seul pouvoir effectif qu'ont les citoyen·ne·s se trouve à être la *possibilité* de changer les élu·e·s aux prochaines élections. Un pouvoir qui s'exerce aux quatre ans, mais qui ne règle pas les problèmes. Selon cette logique, les citoyen·ne·s sont invités à intervenir seulement lorsque la situation devient grave et encore, il faut qu'ils puissent le faire réellement. C'est sans doute ce qui explique, entre autres, le long règne de l'ancien maire Vaillancourt à Laval.

À l'occasion, on assiste à la mobilisation des citoyen·ne·s pour la signature d'un registre visant à s'opposer à un règlement d'emprunt. Pour cette mobilisation, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités n'impose qu'un délai de cinq jours aux municipalités pour diffuser un avis public auprès des contribuables sur l'établissement d'un registre. Dans une ville de 20 000 habitant·e·s, il n'y a en moyenne qu'une trentaine de personnes qui assistent aux séances des conseils municipaux, comment alors mobiliser plus de 500 personnes dans un délai de cinq jours pour s'opposer à l'endettement de leur municipalité ?

La mobilisation devient alors un acte de conviction qui se fait, de surcroît, bénévolement. Lorsque les enjeux sont sérieux au point de générer un intérêt suffisant au sein de la population, les citoyen·ne·s doivent se déplacer entre 9 h et 19 h pour affirmer leur opposition à la dépense des fonds publics. Des horaires qui ne prennent pas en considération les conditions de travail des gens et la situation de nos jeunes familles qui souvent ne sont disponibles que tard en soirée pour accomplir leur responsabilité citoyenne.

Et oubliez la confidentialité ! Il est des plus discutables que les citoyen·ne·s doivent signer ces registres d'opposition au vu et au su de tous. Aucun anonymat n'est possible. Ces registres sont accessibles à quiconque en fait la demande. Toute administration pourra savoir qu'une personne s'est opposée à son règlement d'emprunt. Elle pourra lui en tenir rigueur, par exemple, en limitant sa participation comme citoyen dans les divers comités mis en place par la Ville et dont les membres sont sélectionnés par les élu·e·s (mécanisme lui aussi contestable).

Luciano Benvenuto

Ainsi, à la complexité du monde municipal s'ajoute une série de règles et de procédures définies par le gouvernement et devant être suivies par les citoyen·ne·s. À titre d'exemple, les procédures relatives à la constitution des dossiers à déposer à la Commission des plaintes du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sont lourdes et leur

traitement avantage nettement les administrations municipales aux dépens des citoyen·ne·s. Il existe aussi des mécanismes pour freiner et décourager la participation citoyenne à la politique municipale.

Avec les années, pour des raisons de contrôle, de juridiction et peut-être de modernité, on a oublié que les vrais propriétaires des villes sont les citoyen·ne·s-contribuables, qui ne sont pas que des client·e·s de leur municipalité mais les propriétaires et, à ce titre, les « employeurs·euses » de leurs élu·e·s. Québec, par son ministère des Affaires municipales, s'est ainsi approprié cet espace et se présente comme la seule entité responsable de la démocratie municipale. Ce faisant, il infantilise les citoyen·ne·s et oublie que ce sont eux et elles qui sont les plus concerné·e·s par les décisions prises par leur conseil municipal.

Mécanismes moyenâgeux

Au début de mon implication en politique municipale, j'effectuais régulièrement la vérification des procédures et règles en vigueur devant être respectées par les administrations municipales auprès du bureau régional du MAMOT. Quelle n'était pas ma surprise de constater que les lois régissant le secteur municipal n'incitaient aucunement la participation citoyenne dans la vie démocratique. Quelques exemples :

Arbitraire. Les citoyen·ne·s n'ont aucun pouvoir lorsque leur administration municipale n'applique pas ses propres règlements (votés par leurs élu·e·s avec leurs taxes) et cette pratique semble être un mode de fonctionnement généralisé.

Hermétisme. Les villes n'ont pas l'obligation de rendre publics les ordres du jour et l'information qui se rattache aux décisions qui seront adoptées durant les conseils municipaux avant la tenue des séances ordinaires mensuelles ou séances extraordinaires. Des séances pour lesquelles il est légalement exigé (par les lois en vigueur) d'être publiques. Il s'agit d'un flagrant manque de transparence. Comment demander alors aux citoyen·ne·s de participer à ces rencontres s'ils n'ont pas les renseignements requis pour comprendre les propositions qui seront votées ? Le système actuel rend ces renseignements uniquement accessibles aux citoyen·ne·s qui font une demande d'accès à l'information. Ils sont reçus des semaines après la séance du conseil municipal en question et ne sont donc plus pertinents puisque les décisions auront déjà été adoptées.

Camouflage. Durant les conseils municipaux, les élu·e·s n'ont pas à présenter les débats de leurs décisions qui se tiennent sous forme de plénières confidentielles habituellement les jours qui précèdent la séance du conseil municipal. Il ne reste plus aux élu·e·s qu'à voter. Une situation qui transforme les séances des conseils en de longues litanies avant que la parole ne soit accordée à la population à la toute fin de la séance.

Opacité. Les villes sont légalement tenues de publier dans les journaux locaux les avis légaux concernant les règlements d'emprunts et les modifications aux règlements de zonage et d'urbanisme. Tout le reste peut passer sous silence. Elles n'ont par ailleurs aucune obligation de vulgariser les contenus de ces avis et peuvent faire appel à souhait à un jargon opaque et incompréhensible.

Démesure. Lors des référendums municipaux, il n'y a aucun contrôle des dépenses des municipalités et des dons qu'elles reçoivent durant les 120 jours obligatoires avant la consultation populaire. Elles peuvent dépenser à souhait l'argent des contribuables pour influencer les résultats favorables à leur projet. En contrepartie, les opposant·e·s dépendent des dons privés, non déductibles d'impôts pour informer le public des enjeux.

Ces quelques mécanismes en place illustrent bien l'esprit du législateur. Plutôt que de stimuler la participation citoyenne, ils créent une entrave à celle-ci, favorisant une gouvernance opaque. Avec l'augmentation des transferts des pouvoirs aux municipalités, ces modes de fonctionnement relèvent presque du Moyen Âge. Les exigences des lois régissant les municipalités et les mécanismes de contrôle citoyen doivent être revus en profondeur.

Il devient plus que pertinent de mettre sur pied une commission parlementaire ou une commission indépendante pour modifier tous les aspects légaux actuellement en place favorisant l'apathie des citoyens. Afin de leur redonner un réel pouvoir dans la gestion de leurs villes. ★

** L'auteur est professeur associé à l'Université de Sherbrooke, École de politique appliquée. Il est chef du Parti des citoyens de Beloeil depuis 2012.*

Les municipalités et l'environnement

La grande braderie

Sophie Vaillancourt *

« *Actuellement, dans le parc de la Gatineau, les vrais rebelles sont ceux qui squattent l'espace public en dépit des règlements, en donnant l'apparence d'agir de plein droit*. » Jean-Paul Murray, citoyen écologiste résident de la municipalité de Chelsea et membre du Comité pour la protection du parc de la Gatineau ne mâche plus ses mots.

« *L'anarchie, c'est ici. Le lac Meech est un joyau-présentoir du parc à l'international, mais tout le monde fait ce qu'il veut. Petit à petit, on bâtit dans l'eau et on remplit le lac. Depuis 2011, 120 nouvelles structures ont été construites sur les rives et le littoral du lac, avec ou sans permis*. »

La situation du parc de la Gatineau en est une d'exception. Sa superficie de 361 km^2 englobe, en plus de la municipalité de Chelsea, celles de Gatineau, de La Pêche et de Pontiac. De surcroît, l'aire protégée, qui s'étend sur le territoire québécois, est le seul parc fédéral à ne pas être géré par Parcs Canada. Il est plutôt chapeauté par la Commission de la Capitale nationale du Canada (CCN), une société de la Couronne. Un cas d'espèce créant une saga constitutionnelle en règle.

Aux grands maux

Ces dernières années, Jean-Paul Murray est devenu la bête noire des élu·e·s et des fonctionnaires, mettant au grand jour le grenouillage politique dont le parc de la Gatineau est victime. On le traite de révolté et de révolutionnaire. On le destitue des comités pour ses prises de position. Dans une tentative d'intimidation, sa municipalité lui a même envoyé la police pour ses interventions durant les séances du conseil municipal. Peu importe, depuis 15 ans, il a tout de même été à l'origine de 8 projets de loi et a fait dépenser plus de 16 millions de dollars à la CCN pour le rachat de propriétés situées dans le parc afin de les retourner à la nature. Il a même permis en 2009 de récupérer 61,5 km^2 de terres devant le Tribunal administratif du Québec, déboutant ainsi le ministère de la Justice de la province.

À la suite d'épisodes de prolifération d'algues bleues entre 2007 et 2009, la MRC des Collines-de-l'Outaouais adopte en 2009 un règlement visant la renaturalisation des bandes riveraines dont les municipalités de la région doivent assurer la mise en application. Après cinq ans à talonner sa municipalité, Jean-Paul Murray juge que l'inaction et l'incompétence des élu·e·s et des inspecteurs de sa municipalité doit faire l'objet d'une dénonciation publique. En août 2014, il recourt donc à sa dernière option : il envoie une mise en demeure à son conseil municipal pour le forcer à respecter les textes réglementaires.

Médiocrité environnementale et attentisme

« *Ça devient des batailles incroyables* », confirme Christian Simard, directeur général de Nature Québec. Non seulement les textes législatifs et réglementaires en matière environnementale laissent planer un flou juridique, mais en plus, il n'y a plus personne pour les faire appliquer. « *Il reste très peu de moyens pour les citoyen·ne·s qui doivent au bout du compte se résoudre la plupart du temps à faire appel aux tribunaux.* »

« *C'est une course vers le bas* », ajoute-t-il. Nous sommes rendus au point où les citoyen·ne·s doivent forcer les instances publiques à mettre en application les lois et les règlements, payés par leurs taxes à l'aide du système de justice.

Et il faut s'attendre au pire pour les prochaines années. Le ministre de l'Environnement David Heurtel a sur sa table à dessin un projet de simplification des autorisations gouvernementales – son livre vert – qui léguera aux municipalités une bonne part des responsabilités en matière de protection.

Pour Christian Simard, une quantité phénoménale de milieux humides ont déjà disparu au Québec en toute illégalité, sans même que le ministre n'en ait été avisé. Le livre vert prévoit maintenant de réduire du tiers les autorisations gouvernementales requises en accordant davantage de responsabilités aux municipalités. De plus, celles-ci demandent à obtenir la gestion des milieux humides sur leurs territoires, mais dans les faits elles font déjà comme bon leur semble puisque aucun contrôle n'est assuré de la part du gouvernement. Les ministères de la Faune et de l'Environnement se fient aux déclarations des promoteurs et des municipalités pour rédiger les certificats d'autorisation. Aucun inspecteur ne se déplace sur le terrain avant qu'une crise n'éclate et que des plaintes soient déposées auprès des ministères par les citoyens. C'est seulement une fois ces démarches entreprises que ces derniers s'aperçoivent que les outils en place ne sont qu'un écran de fumée.

« *Le problème, c'est qu'il n'y a aucun objectif de protection quantifiable à atteindre par les municipalités pour les pouvoirs qu'elles obtiennent. Actuellement, le message envoyé par le gouvernement, c'est : vous faites comme vous voulez, de toute façon nous n'irons pas voir. Et c'est certain qu'avec notre système fiscal archaïque, s'appuyant sur la valeur foncière, la pression est forte dans les municipalités pour développer les milieux sensibles et aller chercher le plus de revenus de taxes possible* », ajoute Christian Simard.

On a déjà un aperçu de ce qui se passe sur le terrain avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui confie aux municipalités, par le biais de leurs règlements, la protection des bandes riveraines. « *Dans les faits, c'est n'importe quoi*, confirme-t-il. *Souvent, des inspecteurs municipaux, incompétents, mal formés, employés à temps partiel, cumulent les tâches et autorisent de bâtir carrément dans les cours d'eau en contravention des règlements. Et les municipalités ferment encore les yeux.* » Les citoyens sonneurs d'alarme sont par la suite invités par les directions du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à porter plainte auprès de leur municipalité qui devient juge et partie.

Suivez l'argent

Selon Michel Bélanger, président du Centre québécois du droit de l'environnement, « *le fait que les municipalités obtiennent davantage de pouvoir en matière environnementale n'est ni un gage de succès ni un gage d'échec, car actuellement, tout le monde s'en fout de la protection des milieux sensibles* ». Lorsqu'il existe un intérêt économique, tout le monde veut développer. Même Québec, par son article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, mentionne qu'il suffit d'obtenir une autorisation gouvernementale pour qu'une ville fasse ce qu'elle veut.

A contrario, quand la municipalité de Gaspé s'est dotée en 2013 d'un règlement pour protéger ses eaux souterraines contre les risques de contamination que laissaient peser les forages de la société Pétrolia, Québec est entré dans le portrait deux ans plus tard pour adopter son propre règlement afin de régir les distances devant être respectées entre les sites de forage et les sources d'eau potable. Dorénavant le règlement de Québec, moins contraignant, prévaut sur celui de la municipalité.

C'est le pire des deux mondes. D'un côté le gouvernement centralise les pouvoirs pour ne pas nuire à l'exploitation des ressources naturelles, et de l'autre il transfère de plus en plus aux municipalités la responsabilité de la protection des milieux sensibles. Ainsi les municipalités se

retrouvent en conflit d'intérêts entre favoriser les rentrées d'argent des taxes ou assurer la pérennité des milieux naturels et la protection de la biodiversité, d'où découlent les abus et les passe-droits. En l'absence d'un cadre d'orientation ferme en matière de conservation des milieux naturels, les régions finissent par se faire concurrence entre elles.

« *Quand le gouvernement dit vouloir changer les mécanismes de la loi avec son livre vert, on doute que c'est pour améliorer les choses*, fait remarquer Michel Bélanger. Depuis près de 10 ans, les citoyen·ne·s se sont vus retirer leurs outils d'intervention. Au fédéral, le gouvernement Harper a restreint les droits de participation du public aux audiences d'évaluation environnementale, alors qu'au provincial on a restreint l'accès à l'information. Malheureusement, « *c'est la* game *du système en place*, ajoute-t-il. *Comme pour le béluga, des coups de barre citoyens, il en faudra encore… Tant que des gens de «bonne volonté» ne se feront pas élire dans les conseils municipaux* » ou tant que la population ne décidera pas de changer ce système qui est en train de lui glisser des mains.

Entre temps, il faut de la patience et de la détermination. En octobre 2015, Jean-Paul Murray en était à sa troisième audience devant la Commission d'accès à l'information (CAI). Et pour la troisième fois, sa municipalité n'a même pas daigné se présenter devant le tribunal. « *C'est un outrage au tribunal,* mentionne l'écologiste. *Même les commissaires de la CAI en ont assez de ce laxisme et envisagent de transférer le dossier en Cour supérieure*. »

Cette lutte devient rocambolesque. En 2013, poussée par ses interventions, la municipalité de Chelsea a finalement procédé à l'inspection de 70 propriétés riveraines du lac Meech. Conclusion : non seulement 80 % de celles-ci ne respectaient pas les règlements, mais de nouvelles infrastructures ont été construites sur les rives et le littoral du lac. L'hésitation de la municipalité à faire respecter les textes réglementaires devient presque suspecte. Elle ne peut même plus se justifier par la question des revenus de taxes dont elle pourrait se priver. « *Le règlement de renaturalisation des berges prévoit des amendes de 200 à 4 000 $ par jour que la collectivité pourrait aller chercher en dédommagement pour les violations perpétrées depuis son entrée en vigueur en 2011. Faites le calcul* », insiste Jean-Paul Murray. C'est à se demander où sont les allégeances des élu·e·s. ★

** Citoyenne, rédactrice engagée dans la défense des droits et de la justice.*

Vous trouverez la version intégrale de cet article sur notre site web : <ababord.org>

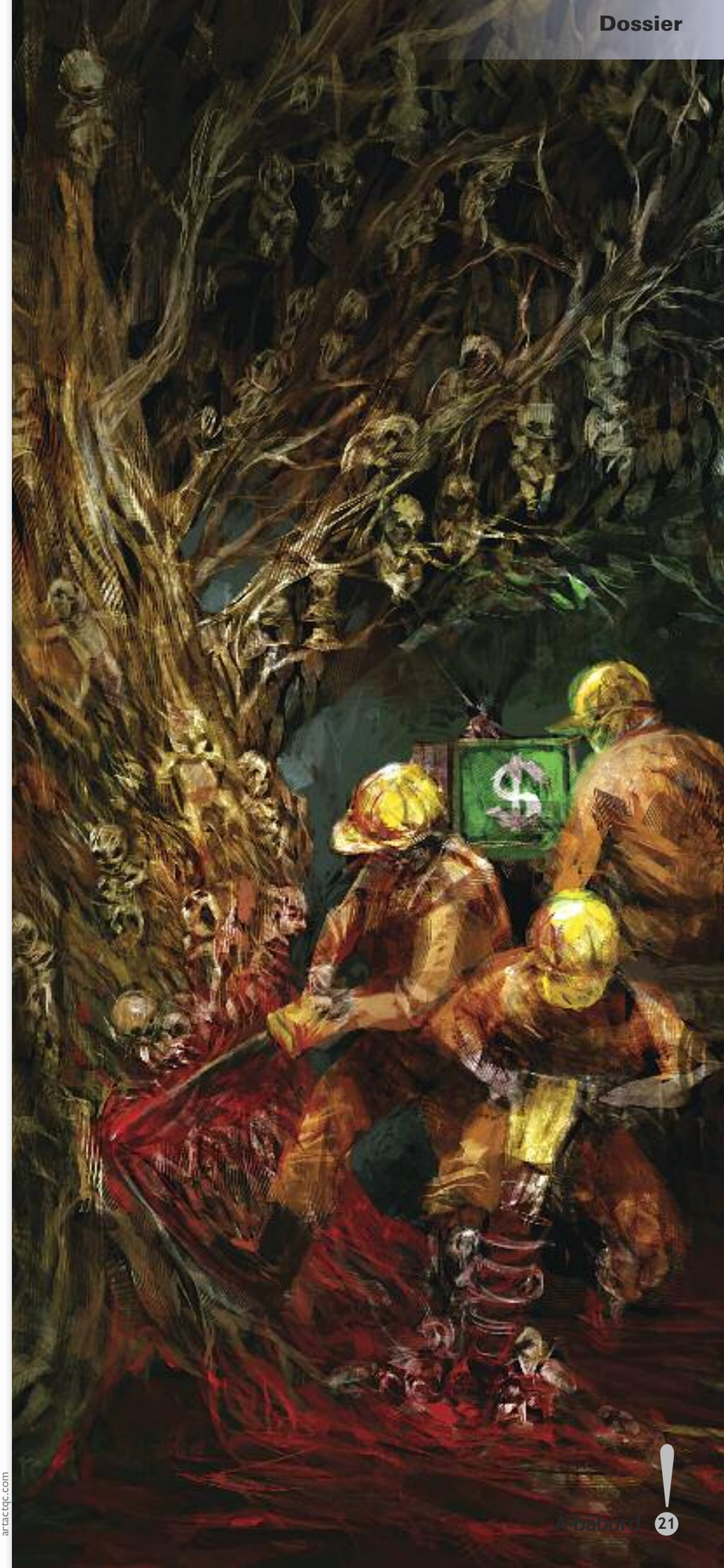

artactqc.com

Participation publique

Le diable est dans les détails

Louis Simard *

Personne n'est contre la vertu. La participation publique (PP) aux décisions collectives concernant les grands projets est aujourd'hui devenue une évidence. Ce nouvel « impératif délibératif [1] » est intégré à la nouvelle gouvernance et l'acceptabilité sociale est son mantra. Mais qu'en est-il ? Doit-on se méfier de la démocratie participative ? Connaît-on les effets contre-intuitifs de plusieurs expériences québécoises ? Rapide survol du côté sombre de la PP et de quelques pièges tendus à la démocratie participative.

Chez les adversaires de la participation publique, on retrouve les mêmes objections qu'à l'endroit de l'élargissement des droits civils, politiques et sociaux : la possible tyrannie populaire à l'encontre de la liberté politique des décideurs, l'inanité ou l'écran de fumée qui dissimule le déséquilibre entre les acteurs et la remise en question de la démocratie représentative opposée ici à une version participative [2]. Au-delà de ces griefs formulés par cette « rhétorique réactionnaire », il reste que la mise en œuvre d'une PP comporte certains pièges objectifs [3] :

1) la proximité ou l'aveuglement local égoïste qui gomme les dimensions nationales et internationales des impacts et des décisions;
2) la reproduction et le renforcement des déséquilibres existants entre acteurs (notamment en faveur de certains promoteurs forts de leurs expériences et de leurs moyens) ou encore la PP tenue pour les élites et caractérisée par l'inaccessibilité en raison des exigences procédurales et substantives qu'elle implique;
3) l'habillage des décisions déjà prises et la participation sans effet;
4) l'instrumentalisation de la PP par des microchoix qui la font dériver volontairement : sélection des participant·e·s, règles inconnues ou orientées, saisine arbitraire, débat partiel et calendrier tendancieux, absence de transparence de l'information, technique d'interaction asymétrique, non-traçabilité du débat, animation biaisée et le fait de faire précéder l'arène au forum, autrement dit la négociation (compensation) avant la délibération (idées).

Car bien que liées, ces deux étapes sont de nature différente. Selon le chercheur Bruno Jobert, la délibération est assimilée au forum et sa fonction consiste à définir le problème, échanger des connaissances, élaborer l'éventail des possibilités entre une multiplicité d'acteurs et d'intérêts. La négociation est associée à l'arène et a pour but d'arbitrer les intérêts, prévoir les compensations, proposer des ajustements, formuler la décision [4]. Or selon le philosophe Bruno Latour, en amont, il y a un « pouvoir de prise en compte » qui fait référence à la « pluralité des mondes » et, ensuite, un « pouvoir d'ordonnancement » qui renvoie aux modalités pragmatiques de décision et de mise en œuvre. Il ne doit y avoir, estiment ces auteurs, d'empiètement de l'une sur l'autre (la dernière ayant, en outre, une exigence de clôture), afin de permettre une exploration et un cheminement efficace vers un monde commun souhaitable pour la décision [5].

L'effet consultant

En lien avec cet impératif délibératif, s'est développé depuis une quinzaine d'années un véritable marché de la participation publique. Indicateur d'une tendance lourde, ce phénomène se conjugue avec une professionnalisation de la PP suite à l'institutionnalisation de celle-ci et n'est pas sans amener son lot d'interrogations. Pour qui travaillent ces consultant·e·s ? Sont-ils neutres et indépendants ou veulent-ils à tout prix faire avaler la pilule aux citoyen·ne·s ? Est-ce que la logique commerciale est soluble dans l'idéal participatif ? Quels dispositifs privilégier et à quelle fin ? Ces questions apparaissent légitimes à l'heure où les grandes firmes de relations publiques investissent le champ de l'acceptabilité sociale. Ces mêmes firmes qui sont expertes en communication de crise et en lobbying. À défaut de pouvoir compter sur un organisme public, indépendant et crédible pour conduire la participation du public, les citoyen·ne·s doivent composer avec des firmes privées sous contrat avec le promoteur qui peuvent percevoir d'autres enjeux que la libre expression des citoyen·ne·s et la recherche de l'intérêt commun. Dès lors, une panoplie de stratégies peut être retenue pour infléchir le processus de participation comme sélectionner les participant·e·s, identifier des partisan·e·s, cibler les médias, opter pour des dispositifs qui visent à contenir l'opposition, contrer les détracteurs, convenir des arrangements avec les acteurs clés ou les plus récalcitrants; bref, s'assurer avant tout que le message de l'entreprise passe bien et réduire l'incertitude. Le cas de la firme Edelman dans le cadre du projet d'oléoduc Energie Est de TransCanada illustre bien ce phénomène; son plan de communication, qui avait été coulé dans les médias en novembre 2014, faisait état d'une véritable stratégie pour influencer l'opinion publique : recours à des personnalités publiques influentes, attaques contre les groupes environnementaux, financement de chaires de recherches scientifiques, etc.

Une PP dans la ville

Mis à part Québec et Montréal, qui bénéficient de dispositifs de consultation formalisés (Conseils de quartier et audiences publiques de l'Office de consultation publique de Montréal), la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), adoptée il y a plus de 35 ans, prévoit certaines dispositions pour les autres villes. Celles-ci définissent les paramètres de la PP concernant l'élaboration et l'adoption des plans métropolitains d'aménagement et de développement, des schémas d'aménagement et de développement ainsi que des plans et règlements d'urbanisme. Il peut s'agir entre autres d'assemblées publiques, de référendums et de comités consultatifs. Bien que certaines municipalités puissent innover à ce sujet, de manière générale, ces dispositifs sont peu utilisés et grandement sous contrôle des élus municipaux [6], d'où l'importance de revoir la LAU à cet effet afin de renforcer les dispositifs de participation publique. Ainsi, à l'échelle des municipalités, la PP peut parfois s'avérer minimaliste et improvisée dans la mesure où les ressources sont plus limitées, l'expertise peu développée, l'expérience rarissime et la visibilité moins grande. Le terreau est donc particulièrement fertile aux initiatives qui visent à contourner une PP véritable.

Si la PP est habituellement espérée ou exigée, à raison, pour ses aspects vertueux, elle peut

ainsi révéler une face obscure. Le contexte actuel, qui tend à multiplier les exercices de PP jusqu'à l'épuisement des citoyen·ne·s parfois, comporte donc des risques réels et peut bien sûr fragiliser le droit, le pouvoir et la légitimité à s'opposer à tout projet ou décision de nos décideurs·euses. Il en va donc de la vigilance des citoyen·ne·s à demeurer critiques à l'endroit des dispositifs participatifs et de leur mise en œuvre car ici comme bien souvent, le diable est dans les détails. ★.

** École d'études politiques, Université d'Ottawa.*

(1) Voir Loïc Blondiaux, et Yves Sintomer, « L'impératif délibératif », *Politix*, 15 : 57, 2002, p. 17-35.

(2) Voir Albert O. Hirschmann, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.

(3) Voir Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 2008.

(4) Voir Bruno Jobert, « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche », dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 13-24.

(5) Voir Bruno Latour, *Politiques de la nature*, Paris, La Découverte, 1999.

(6) Voir Laurence Bherer, Mario Gauthier et Louis Simard, « Quelle participation publique? Les dispositifs québécois en environnement et en urbanisme », papier de conférence, COSPOF, Lausanne, 2015.

(7) Voir Sherry R. Arnstein, « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Planning Association*, vol. 35, nº 4, 1969, p. 216-224.

L'une des 350 affiches produites au printemps 1968 par l'Atelier populaire, centre graphique créé par des étudiants de l'École des Beaux-Arts et de l'École des arts décoratifs de la Sorbonne, tirée de l'article d'Arnstein (7).

Les accords commerciaux contre l'autonomie des villes

Avec les accords commerciaux négociés par le Canada, les villes québécoises perdent une partie de leurs pouvoirs. Elles sont principalement affectées par l'ouverture des marchés publics à la concurrence étrangère. Cela concerne les appels faits par une municipalité à l'entreprise privée. Dans l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, entre autres, les appels d'offres doivent être ouverts à tous si les seuils dépassent 309 100 $ pour les biens et services et 7 millions $ pour la construction. Dans l'accord entre le Québec et l'Ontario, ces seuils sont encore plus bas : 100 000 $ pour les biens et services.

Il devient alors très difficile de se servir des marchés publics pour développer l'économie locale. Les compagnies étrangères auront un accès plus grand que jamais à des appels d'offres faits sur mesure pour des entreprises puissantes qui peuvent réaliser d'importantes économies d'échelle, contrairement aux petites entreprises. La politique du plus bas soumissionnaire, qui oblige les villes à choisir l'entreprise qui aura les coûts les moins élevés, leur donne un net avantage. Les grandes entreprises étrangères, principalement européennes, qui ont souvent largement profité de la privatisation des services publics et qui bénéficient le plus du libre-échange, ont peu d'intérêt à investir dans nos villes et rapatrieront leurs profits vers d'autres horizons.

De plus, un effet « cliquet » empêche les villes de remunicipaliser ce qui a été privatisé. Par exemple, si une ville a abandonné la gestion de l'eau à une entreprise privée, il sera impossible d'en reprendre le contrôle, même si cette dernière ne donne pas le service attendu, à moins de s'exposer à des poursuites et de payer des montants très élevés en dédommagement.

Les accords de libre-échange s'en prennent donc, ni plus ni moins, à la démocratie municipale. Ils nuisent aux villes qui désirent contrôler leurs politiques économiques et lient les pouvoirs municipaux à ce qui a été négocié par le gouvernement fédéral, le plus souvent sans leur approbation et sans qu'on les ait consultés. Les accords de libre-échange les plus dommageables n'ont pas encore été ratifiés : celui avec l'Union européenne, le Partenariat transpacifique et l'Accord sur le commerce des services. Il n'est pas trop tard pour les bloquer. Dans plusieurs pays, des municipalités s'élèvent avec force contre de pareilles ententes. Les villes du Québec devraient sans aucun doute suivre ce mouvement.

CLAUDE VAILLANCOURT

Corruption municipale
Problème insoluble ?

La corruption en politique ne date pas d'hier. Six ans après la fondation du Canada en 1867, le premier ministre John A. Macdonald est forcé de démissionner pour avoir accepté de l'argent du Canadien Pacifique. La politique municipale n'est pas à l'abri et la situation est souvent bien pire, depuis longtemps.

Frédéric Lapointe *

À Laval, Gilles Vaillancourt, maire de 1989 à 2012, est accusé de gangstérisme pour avoir présumément perçu 2 % de la valeur des contrats octroyés par la Ville. Des maires de villes moyennes (Robert Poirier, Boisbriand) ou de minuscules municipalités (Michel Lavoie, Saint-Rémi-de-Napierville) sont accusés de fraude et d'abus de confiance dans le cadre de l'octroi de contrats publics.

Ces accusations sont rendues possibles depuis que l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a été mise sur pied en 2011. Auparavant, ces crimes attiraient peu l'attention de la Sûreté du Québec ou du gouvernement du Québec : un climat d'impunité était généralisé. Aujourd'hui même, les signalements se multiplient et les ressources de l'UPAC ne suffiront pas; la solution à la corruption municipale ne pourra pas être que policière.

J'étais de ceux qui, scandalisés par les « affaires » montréalaises telles que les fraudes entourant le projet immobilier du Faubourg Contrecœur ou le contrat dit des « compteurs d'eau », se sont engagés en politique municipale pour régler démocratiquement le problème de la corruption. La suite est connue : l'élection montréalaise de 2009 fut chaudement disputée et chaque camp a multiplié les accusations révélatrices : l'un acceptant le financement occulte d'un Tony Accurso, l'autre taxant les contrats municipaux d'un 3 % pour son parti politique. Nous avons tiré de cet épisode une leçon : la concurrence politique délie les langues !

Parallèlement, plusieurs des personnes qui vont fonder la Ligue d'action civique avaient réclamé la tenue de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction, ou Commission Charbonneau. Elle a depuis fait un excellent travail. J'avoue par ailleurs que le défilé des acteurs déchus de l'industrie de la construction était une coupable source de plaisir.

Oui, au-delà de la fin en queue de poisson, la Commission a été aussi providentielle que souhaitée. Non seulement elle lança la classe politique sur la voie d'une guérison durable de sa relation incestueuse avec certains cartels, mais elle a de plus ébranlé des pans entiers de ces cartels eux-mêmes, les firmes de génie en particulier. Le financement politique ne sera plus le même. Les contrats publics sont maintenant octroyés à des prix presque réalistes et, dans l'intervalle, nous avons déjà économisé des milliards de dollars. Trouvez-moi meilleur investissement ! Cette commission d'enquête fut notre « *think tank* » de 50 millions de dollars qui permit d'effectuer les recherches utiles et d'établir les doctrines de notre action pour les cinq à dix prochaines années. Un travail impensable à réaliser bénévolement. Mais s'il faut craindre que ses 60 recommandations restent sur les tablettes, que peut être alors la recette d'un changement durable ?

Une analyse radicale du problème, des solutions sous contrôle citoyen

Qu'est-ce que la corruption ? La proverbiale enveloppe brune est une image forte, mais c'est surtout un état d'esprit : se servir plutôt que servir. Comment se maintient-elle ? Les corrompus se voient comme des gagnants qui croient que les lois ne s'appliquent pas à eux, et les pratiques en place font que c'est souvent le cas ! Les seuls experts qui pratiquent le droit municipal ont longtemps été au service exclusif des villes pour les représenter en cour contre les citoyen·ne·s. Et les juges nommés dans les différentes cours de notre système de justice sont recrutés parmi ces experts. Qui peut s'y frotter ?

Quant au ministère des Affaires municipales, même lorsqu'il est informé de situations hautement illégales, il se contente d'en faire le constat par de fort bien écrites correspondances inoffensives. Si les corrompus sont vus comme des gagnants, les dénonciateurs sont vus comme des utopistes solitaires dont la cause serait perdue d'avance. Au mieux, on les fait taire avec des mises en demeure. Même si les poursuites-bâillons se font plus rares depuis le recours réussi de Martin Drapeau à Boisbriand invoquant la « loi anti-SLAPP » adoptée en 2009 [1] dans le dossier du contrat de l'usine d'épuration d'Infrabec contre Lino Zambito, ce type de poursuites existe toujours dans le milieu municipal [2]. Plus

Pour un examen citoyen de la gouvernance des villes

Ce qui permet à la Ligue d'avoir la capacité de rééquilibrer le pouvoir des citoyen·ne·s dans les municipalités est l'apport de chaque individu dans la recherche de solutions. C'est bien de favoriser l'élection des citoyens, mais comment savoir si la ville va dans la bonne direction ? Plusieurs facteurs mesurables de prévention de la corruption ont été identifiés et sont utilisés pour soutenir les gens dont la quête est de raviver la démocratie et la participation citoyenne dans leur localité :

Des mœurs politiques saines.
Des élu·e·s qui travaillent (et pas seulement décoratifs).
De la transparence.
Une participation citoyenne.
Des employé·e·s loyaux envers l'intérêt public, pas juste envers leur employeur.
De la concurrence en matière d'appels d'offres.

Qu'est-ce qui permet à la Ligue d'évaluer les villes ? Vous, les citoyen·ne·s ! Vous savez ce qui se passe dans votre localité, vous avez plus de pouvoir que vous ne le pensez. La Ligue organise l'information que vous savez déjà afin de la rendre publique. Des sondages, des questionnaires, des entrevues, des analyses de documents publics, tout cela est à notre portée pour structurer le discours citoyen et révéler, le cas échéant, la présence des facteurs de prévention de la corruption dans les municipalités. Finie, la loi du silence.

F. L.

inquiétant encore, elles pourraient se multiplier si le projet d'assurance juridique collective des élus municipaux visant à doter les élus d'outils supplémentaires pour faire taire davantage les citoyen·ne·s contre d'éventuelles diffamations voit le jour à l'Union des municipalités du Québec.

Pourquoi avoir créé la Ligue d'action civique en 2011 ? Pour sortir sur la place publique comme dénonciateur de l'isolement des citoyens, créer un réseau, renforcer les gens pour qu'ils ne soient plus les victimes d'un système qui laisse en poste des exploiteurs qui utilisent les tribunaux pour intimider les citoyens vigilants. En réponse, elle met sur pied un Fonds juridique pour fournir des conseils et un accompagnement, mais aussi pour gagner devant les tribunaux. Ce fut fait à l'encontre du maire de Saint-Rémi-de-Napierville (inhabilité à siéger en raison des accusations criminelles portées contre lui) et ce sera peut-être à faire dans le dossier de l'indépendance de la vérification générale à Saguenay. Dans ce dernier cas, en dépit du bon sens et de la loi l'interdisant, le maire Jean Tremblay et ses affiliés persistent à nommer directement comme vérificatrice générale adjointe la personne même qui était responsable des appels d'offres au sein de l'administration municipale de Saguenay.

L'impunité doit prendre fin, mais la peur doit d'abord changer de camp. Lorsque les soi-disant puissants du jour seront les perdants demain, ils perdront leurs capacités à se hisser aux postes de pouvoir; impuissants face aux dénonciations qui font tomber à plat leurs abus perpétrés contre notre système politique. Il suffira de les remplacer.

Remplacer les élus qui jouent dans le camp de la corruption, d'accord, mais cela signifie organiser et financer des campagnes politiques. Les cartels d'ingénieurs, d'avocats ou d'entrepreneurs en construction, voire directement le crime organisé, ne se gênent pas pour organiser les élections. Ils veulent des politiciens qui leur soient fidèles, peu importe la couleur du parti. La solution que propose la Ligue d'action civique vise à passer outre les cartels ! Remplacer les élections clé-en-main des cartels par des élections clé-en-main-propre des citoyen·ne·s. La Ligue a créé Collaboration électorale, un organisme qui aide les candidat·e·s à l'élection à s'organiser, par l'offre de conseils mais aussi par des outils abordables, sur un mode coopératif... sans attente de retour d'ascenseur une fois les citoyen·ne·s élu·e·s et en poste. À armes égales, des candidat·e·s honnêtes peuvent gagner et en 2013 plusieurs ont été élu·e·s dans différentes municipalités de la province.

Créer un large camp de l'intégrité

La Ligue d'action civique a été fondée par des militant·e·s, des élu·e·s et des citoyen·ne·s préoccupés pour régler le problème de la corruption dans nos municipalités. Elle a constitué un réseau de soutien qui permet aux citoyens vigilants de persister avec leurs démarches et d'être traités en « héros » plutôt qu'en utopistes dans les médias, et ainsi mettre sur la défensive ceux qui veulent les faire taire.

La Ligue prône l'indépendance d'esprit plutôt que la soumission aux pratiques en place, la prise de responsabilité de chacun plutôt que les discours de lamentations inutiles, mais aussi l'acceptation que les personnes puissent avoir fait des erreurs et puissent s'amender. Le travail accompli vise une coopération même entre adversaires politiques, parce que la victoire contre la corruption s'obtiendra lorsque les mœurs feront qu'elle aura disparu de tous les partis et de tous les clans.

Ce qui fait la force des corrompus aujourd'hui est leur capacité d'élargir leur coalition par le partage du pillage du bien public. Il faut donc nous donner une philosophie d'action susceptible de conduire à des coalitions de citoyen·ne·s ayant une portée plus large que la leur.

Et les résultats semblent au rendez-vous ! À Montréal, d'un concours entre deux partis corrompus, il y a maintenant concurrence entre partis politiques propres. Même chose à Laval qui a dorénavant son Bureau de l'intégrité et de l'éthique (BIEL) ! Mascouche ? Réglé ! Les deux candidats à la mairie en 2013 étaient membres de la Ligue d'action civique, l'un d'eux l'a emporté. Longueuil ? Il pourrait y avoir plus d'options pour les citoyen·ne·s, mais ça va mieux. Et l'effet se répète ailleurs. Ensemble, il devient clairement possible de faire avancer le camp de l'intégrité. ★

** L'auteur milite pour plusieurs causes, notamment étudiante, souverainiste et pour l'équité entre les générations. Sous l'effet des scandales dans le monde municipal, il milite dès 2009 pour la tenue d'une commission d'enquête. Il a fondé la Ligue d'action civique en 2011.*

(1) Pour plus de renseignements : <http://liguedesdroits.ca/?categorie=slapp>.

(2) En mars 2015, la Cour du Québec avait statué que la poursuite de la Ville de Boisbriand contre Sylvain Labelle était abusive et l'avait ainsi rejetée.

Mégaprojets à Gatineau

De Wrightville à Brigilville ?

Depuis quelques mois, l'actualité municipale gatinoise est accaparée par l'annonce de mégaprojets dans le quartier patrimonial du centre-ville. Parmi ceux-ci, le projet des « *twin towers* » de la firme Brigil remporte la palme du gigantisme avec une hauteur projetée de 35 et 55 étages.

Collectif de Gatineau *

Baptisé « Place des peuples », ce mégaprojet hôtelier et résidentiel de luxe ne cadre pourtant pas avec le programme particulier d'urbanisme de la Ville de Gatineau qui limite cette zone à des constructions de trois étages tout en reconnaissant le patrimoine historique du quartier du Musée (**voir encadré**). Qu'à cela ne tienne, Brigil n'entend pas reculer. Le promoteur n'a pas encore déposé officiellement son projet qu'il a déjà entrepris un vaste exercice de relations publiques soutenu par quelques membres du conseil municipal et anciens maires, les radios privées et les intérêts d'affaires dans le but de générer une vague de sympathie pour son projet. Le spin de « *l'investissement privé de 400 millions* » couplé à la promesse floue d'un « *revenu annuel de 8 millions en taxes* » aura suffi à amadouer l'administration municipale. Dans son emballement, celle-ci se prête au jeu de la fabrication du consentement en ayant entrepris un obscur processus de consultation publique qui, bien qu'aucun projet ne soit officiellement sur la table, dit d'emblée que le quartier « *fera l'objet d'un important redéveloppement* ».

L'opposition des résident·e·s du quartier du Musée additionnée à celle d'autres associations de résident·e·s et de patrimoine du grand Gatineau vient grandement compliquer le jeu du promoteur et de la mairie. D'une part, Brigil récupère et travestit des mots valises comme « *échelle humaine* », « *densification* » ou « *mixité sociale* » pour recadrer une campagne marketing initialement axée sur le « *cinq étoiles* » et les « *boutiques de luxe* ». De l'autre, le maire Maxime Pedneaud-Jobin, qui s'est fait élire avec le slogan d'un leadership fort, n'ose pas se prononcer et songe à la possibilité d'un référendum pour s'en sortir.

Nos césars de l'immobilier

Ce n'est pas d'hier que les grandes fortunes prétendent au droit à façonner la ville. Grand propriétaire et spéculateur foncier, l'Américain Philemon Wright (1760-1839) obtint du gouvernement du Bas-Canada le canton de Hull après des démarches entreprises en 1797. Il fonde alors Wrightville sur les milliers d'acres qui lui sont concédés. Il développe l'activité agraire, forestière, manufacturière et minière et consolide surtout sa passion effrénée pour l'acquisition de terres. Lord Durham le citera d'ailleurs parmi le petit nombre d'aristocrates terriens ayant dilapidé les terres du Bas-Canada à tel point que, selon le *Dictionnaire biographique du Canada*, ce partage inégal entre le clan Wright et les simples colons était de 12 pour 1 en 1806. En 1842, trois ans après la mort du fondateur de Hull, cet empire foncier s'étendait au-delà d'une superficie de 35 000 acres.

Le récit de la fortune de Brigil est moins épique, mais n'en définit pas moins le paysage de la ville. Le promoteur est l'un des barons de la construction domiciliaire banlieusarde qui a accéléré le cancer de l'étalement urbain et du tout-à-l'auto. Le véritable coût d'un tel usage de l'espace n'est pas assumé par la firme (ce ne serait alors pas profitable), mais par les pouvoirs publics (routes, aqueducs, transport en com-

Protégeons le quartier du Musée

À quelques pas du Musée canadien de l'histoire se trouve un quartier de taille modeste, mais avec une place indéniablement importante dans l'histoire du Vieux-Hull. Connu aujourd'hui sous le nom de quartier du Musée, ce secteur de la ville est l'un des seuls à avoir été épargnés par le grand feu de 1900 et à avoir échappé aux expropriations du gouvernement fédéral durant les années 1970 [1]. Nous, les résidentes et résidents actuels du quartier, avons choisi d'y vivre, avec la fierté de s'être installés sur un lieu plein d'histoire. Nous avons un esprit familial, une communauté chaleureuse où bonheur et convivialité se côtoient. C'était naturel, alors, que nous nous mobilisions sous la menace de projets de hautes tours d'habitation dans ce quartier qui nous tient à cœur. Par différents moyens simples (réseaux sociaux, porte-à-porte, dépliants et pancartes), nous avons tissé des liens et trouvé solidarité avec les citoyen·ne·s d'autres secteurs de la ville. Nous défendons notre vision d'un développement qui se veut à échelle humaine : un espace urbain de qualité, sain, sûr et durable comme lieu de rencontre tant pour les visiteurs·euses que pour les résident·e·s. Une vision qui reflète fidèlement le caractère de notre région, et surtout, une vision démocratique qui respecte ses citoyen·ne·s.

(1) Lire Roger Blanchette, « Hull, champs de bataille ! », *À bâbord !*, nº 40, été 2011. Disponible en ligne : <https://www.ababord.org/Hull-champs-de-bataille>.

mun, services et voirie) et par les gens ordinaires (hypothèque, congestion, temps et pétrole). Le phénomène est le même à la grandeur de l'Amérique : l'étalement urbain vide le centre de ses habitants et contraint les pouvoirs publics à aménager des voies de plus en plus larges pour accommoder l'automobile, à tolérer des stationnements légaux/illégaux et à laisser les sans voiture ni travail à leur sort. Le projet de méga-tours ne résout en rien ces problématiques et reste totalement prisonnier d'un modèle dépassé : il nourrira l'afflux de voitures et attirera non pas des habitants et des familles, mais une clientèle ultramobile davantage intéressée par la spéculation immobilière que par les circuits piétonniers promis au peuple qu'elle ne côtoiera pas. Si Brigil revient vers le centre-ville avec des millions mirobolants en poche, c'est parce que le marché de l'étalement est saturé et qu'il lui faut repartir un nouveau cycle d'accumulation, c'est-à-dire détruire des habitats anciens au nom d'une fallacieuse « *densification verticale* ».

« *Livrons la ville aux promoteurs et spéculateurs, et tout le monde en récoltera les bénéfices* [1]. » Selon l'analyse du géographe David Harvey, ce fallacieux prétexte est employé à chaque fois que l'urbanisation est brandie comme solution à la suraccumulation de capital. De booms en krachs, le cycle économique montre que les crises de 1929, 1973, 1982, 1991 et 2007 sont précédées de bulles immobilières qui apparaissent comme solution temporaire à la suraccumulation. L'urbanisation par destruction finit par ériger d'énormes tours vides qui saturent sciemment l'offre immobilière, et ce, dans l'espoir irrationnel d'un profit futur. Ainsi, le monstrueux montant promis par Brigil est en fait contraint de se fixer quelque part puisque les marchés financiers stagnent [2]. Concrètement, cette « solution » provoque, dit Harvey, des pratiques prédatrices fort simplistes : chasser une classe d'habitants vivants (itinérant·e·s, locataires et propriétaires) pour les remplacer par du capital mort.

Bienvenue à Brigilville

Cette violence économique est complètement passée sous silence dans les cercles du pouvoir. Les élu·e·s sont séduit·e·s ou neutralisé·e·s par la taille de l'investissement en jeu et Brigil déploie une campagne de distraction de masse à la hauteur de l'enjeu et de ses moyens. Le propriétaire de la firme, Gilles Desjardins, philanthrope à la pièce et grand acheteur de publicités dans les médias de Gatineau et d'Ottawa, veut faire passer son projet pour du « *patriotisme gatinois* » tandis que son bras politique, l'ancien maire Yves Ducharme, s'efforce de faire croire que les intérêts de son patron sont identiques au bien commun. Cela ne suffira évidemment pas à rallier l'opposition ou à faire disparaître le programme d'urbanisme en place, ce pourquoi la firme a plus d'un(e) tour dans son sac : elle a produit une vidéo promotionnelle animée par un ex-chef d'antenne de Radio-Canada où paraissent des élu·e·s et commerçant·e·s favorables au projet; elle pratique ou inspire l'émulation de campagnes « citoyennes » (porte-à-porte, pétition, page Facebook); elle compte aussi sur l'appui indéfectible de la radio-poubelle locale qui a dissimulé un sondage défavorable aux tours et qui fait de l'opposition à celles-ci un outrage au peuple.

Qu'on ne se méprenne pas sur les racines de ces tactiques de marketing de la main sur le cœur et de la main tendue : la violence économique dont il a été question place bel et bien Brigil sur le pied de guerre. Les règles du jeu en vigueur ne lui permettent pas de juguler ses surplus ? Qu'à cela ne tienne ! Elle fera éclater les efforts de planification urbaine, concertée et démocratique, au profit de son exceptionnalité et demandera même au peuple de plébisciter sa manœuvre. Qui sont ces quelques habitant·e·s et associations citoyennes pour empêcher Brigil de façonner la ville à son image ? Sur l'ancien site de la ville semi-privée de Wrightville pourrait s'épanouir la privatisation 2.0 de Brigilville. À Brigilville, les associations de résident·e·s, les élu·e·s, les médias et la mairie seraient des laquais de l'entreprise. À Brigilville, l'administration municipale n'existerait plus et le service d'urbanisme logerait dans les mêmes bureaux que celui des ventes. À Brigilville, les impôts seraient remplacés par des dons désintéressés à des causes glamour et tout le monde apprendrait à dire merci à genoux. À Brigilville, on exigerait du peuple qu'il s'identifie aux succès du maître, se persuade que sa richesse retombe sur lui et perçoive dans la résistance de quelques récalcitrants l'œuvre du démon.

Plan d'urbanisme ou exception permanente

Ce cauchemar aurait beau se réaliser tel quel qu'il n'aurait néanmoins pas résolu la question de fond. À qui appartient la ville ? Selon nous, le cadrage de la question ne devrait pas se laisser leurrer par le maigre revenu en taxes promis par Brigil pour faire avaler la destruction du quartier du Musée. Huit millions dans un budget de plus de 500 millions ne changent ni la donne ni ne compensent les coûts qui demeureront à la charge du public. La véritable question est : voulons-nous un plan d'urbanisme ou un régime de l'arbitraire et de l'exception permanente ? Dans la situation présente, le plan protège le quartier. Or, les armes s'affûtent de part et d'autre pour livrer la bataille décisive du centre-ville. La loi est du côté de David et les millions, avec Goliath. Il reste que nous espérons que nos concitoyen·ne·s choisiront de jouir en commun de leur ville plutôt que d'acquiescer à la privatisation du soleil. ★

* *Blanche Roy, Anaïs Elboujdaïni, Jean-Pierre Couture et Bill Clennett, citoyen·ne·s de Gatineau*

(1) David Harvey, *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Éditions Amsterdam, 2011, p. 49.

(2) Le même calcul anime la Caisse de dépôt et le mouvement Desjardins qui acquièrent de l'immobilier à Manhattan ou Calgary.

No Towers

La lutte contre l'érection d'une tour de 12, 15 ou 20 étages au coin des artères Venables et Commercial, dans le quartier historique de Grandview à Vancouver, a su provoquer un mouvement de résistance dans la communauté. Appelé « *No Towers* », le groupe demande que le développement proposé ne dépasse pas cinq étages, conformément au zonage qui prévaut à cet endroit.

Si la taille du projet proposé semble dérisoire face aux tours ambitieuses de Brigil, l'opposition des habitant·e·s du quartier prend racine dans un contexte où l'ampleur de la mainmise des promoteurs vancouvérois est d'une férocité qu'ignore encore le Vieux-Hull. Cependant, des dynamiques parallèles peuvent être dévoilées.

C'est en 2015 que le promoteur bien établi Boffo Properties annonce un partenariat avec la Kettle Society, un organisme venant en aide aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Le mouvement citoyen *No Towers* est né de la volonté de stopper la prolifération de condos de luxe que propose de construire Boffo, sous couvert d'aider l'organisme communautaire.

Une des stratégies employées par la Ville de Vancouver et le promoteur est de pointer du doigt les citoyen·ne·s qui refuseraient la densification en hauteur dans leur quartier. Or, *No Towers* souligne le caractère fallacieux d'une telle supposition, car le quartier Grandview est l'un des plus densément peuplés à Vancouver, tout en réussissant à conserver un caractère à échelle humaine. Rappelons que le même argument de densification a été servi au sujet des tours Brigil.

De plus, notons le refus de la Ville ainsi que du service d'urbanisme de rencontrer le groupe *No Towers*. Une attitude dangereuse pour la démocratie, qui en dit long sur la perception que les élu·e·s et employé·e·s municipaux ont de leur rôle.

Anaïs Elboujdaïni

Saguenay

L'héritage social et politique de Jean Tremblay

Claude Côté

Les prises de parole publiques du maire de Saguenay, Jean Tremblay, ont à plusieurs occasions fait couler beaucoup d'encre. En septembre 2015, il annonçait qu'il ne se représenterait pas à la fin de son mandat en 2017. Pour certain·e·s, c'était une très bonne nouvelle, presque une libération. Résultat de la fusion en 2002 de Chicoutimi, Jonquière et La Baie notamment, Saguenay n'a eu que ce maire coloré depuis. Quel héritage laissera-t-il ?

Photomontage : Monique Moisan

Jean Tremblay sera longtemps associé à la prière récitée aux séances du conseil municipal et à sa défense acharnée de celle-ci devant les tribunaux. En 2006, Alain Simoneau, alors citoyen de Saguenay, portait plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse contre la pratique du maire. Cette plainte a galvanisé ce dernier, qui a mobilisé ses troupes et les ressources de la Ville afin de la contrecarrer. La bataille judiciaire a été portée jusque devant la Cour suprême du Canada (CSC), qui a finalement obligé le maire Tremblay à cesser cette pratique.

L'enjeu soulevé par cette bataille était principalement celui de la neutralité de l'État. La séparation de l'Église et de l'État dans le contexte saguenéen n'était en effet pas respectée comme en fait foi la décision de la CSC : « *Par la récitation de la prière en litige lors des séances publiques de délibérations du conseil municipal, les intimés adhèrent sciemment à certaines croyances religieuses à l'exclusion des autres. Ce faisant, ils contreviennent à l'obligation de neutralité qui incombe à l'État.* »

Greenpeace et les intellectuels

« *Je vous demande, les syndicats, les travailleurs : mobilisons-nous contre Greenpeace et contre les intellectuels de ce monde.* » Voilà comment s'exprimait le maire à l'égard de Greenpeace et des intellectuels l'an dernier. C'est au courant de l'année 2007, lors d'une action de l'ONG à Saguenay visant à protéger la forêt boréale que le premier magistrat fait leur connaissance. C'est d'ailleurs à la suite d'une entrevue donnée aux différents médias régionaux concernant ce coup médiatique de Greenpeace que le maire devient une vedette de l'émission *Infoman*, qui le rebaptise Jean « là là » Tremblay. En 2015, le maire Tremblay proposait ainsi à la société civile saguenéenne de se mobiliser contre cette organisation militante puisque l'entreprise Produits forestiers Résolu (PFR), établie dans la région, avait perdu son accréditation FSC (*Forest Stewardship Council*) qui garantit la bonne gestion de la forêt. Dans la logique tout à fait ridicule du maire Tremblay, c'était la faute de Greenpeace. Selon lui, les usines qui ferment dans la région sont le résultat de l'activisme des groupes comme Greenpeace qui préfèrent sauver un caribou forestier plutôt que les emplois dans la région.

Cet épisode d'appel à la mobilisation du maire contre Greenpeace et les intellectuels n'est pas sa première frasque contre les intellos. En 2012, lors de la campagne électorale québécoise, la candidate du Parti québécois Djemila Benhabib s'est prononcé sur la présence du crucifix à l'Assemblée nationale. Les propos de cette dernière ne firent pas l'affaire de M. Tremblay et celui-ci prétexta qu'elle n'avait pas à s'interroger sur le sujet étant donné qu'il avait du mal à prononcer le nom de M^me^ Benhabib. En réaction à ces propos, le sociologue Gérard Bouchard, ancien co-président de la Commission sur les accommodements raisonnables, a suggéré à l'émission *Tout le monde en parle* que Jean Tremblay n'était rien d'autre qu'un intégriste religieux. C'était suffisant pour que le maire dénonce vertement les propos de Bouchard et suggère que ce dernier était allé à l'école « *beaucoup trop longtemps* » ! Il revient à la charge en 2015 en proposant de se mobiliser contre les intellectuels, comme nous l'avons souligné précédemment.

Pas à une contradiction près, le maire Tremblay proposait pourtant en 2013 de faire de Saguenay une ville universitaire, à l'image de Sherbrooke, en travaillant de concert avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Reste maintenant à voir la place qui serait accordée aux « intellectuels » de cette ville universitaire…

Mouvement étudiant et anti-émeute

Comme plusieurs autres endroits au Québec, Saguenay a été touché par le mouvement de grève étudiante de 2012; certains programmes d'études de l'UQAC et du cégep de Jonquière ont fait grève durant cette période. À l'instar de Montréal, plusieurs manifestations ont eu lieu dans les rues de la ville, bloquant à l'occasion des boulevards et même le pont Dubuc, unique lien entre le centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi et la rive nord de la rivière Saguenay.

Dans ce dossier, le maire s'est prononcé timidement sur la question des droits de scolarité, proposant d'imposer une hausse mais sur une plus longue période, proposition qui avait étrangement été reprise par le gouvernement de Jean Charest à l'époque. En avril 2012, lors de son passage au Cercle de presse du Saguenay, le maire Tremblay affirmait que les manifestations étudiantes étaient dérangeantes, mais qu'il n'augmenterait pas le budget de la Sécurité

publique de Saguenay (SPS). Il faut rappeler que Saguenay, à cette époque, n'avait toujours pas de service de police munie d'une unité de contrôle de foule. Or, en novembre de la même année, bien qu'il ait annoncé qu'il ne financerait pas davantage le SPS, la Ville annonçait qu'elle débourserait 100 000 $ pour acheter l'équipement et former des policiers afin d'être conforme aux exigences du ministère de la Sécurité publique. Cette décision est survenue seulement une fois la grève étudiante terminée. Maintenant, dans un contexte où l'opposition commence à se mobiliser au Saguenay, les élus saguenéens auront accès à une police formée au contrôle de foule.

Opposition politique et médiatique

Déjà avec la prière à l'Hôtel de Ville, des citoyen·ne·s de Saguenay se sont mobilisés à quelques reprises pour exiger que le maire cesse son entêtement. Comme quoi les dangers de l'orgueil, l'un des sept péchés capitaux, auraient pu raisonner le maire et le faire céder sur cette question. C'est en novembre 2010 qu'un premier groupe de citoyen·ne·s se rencontre afin de créer un comité politique qui a mené, en 2011, à la création d'un parti politique : l'Équipe du renouveau démocratique (ERD). C'est lors du scrutin de 2013 que l'ERD se présente pour la première fois aux élections avec comme objectif de remplacer Jean Tremblay à la tête de la septième ville en importance au Québec. Lors de cette élection, 37 % des électeurs·trices ont voté pour l'opposition et deux candidates de l'ERD ont été élues au conseil municipal. L'organisation d'un parti politique municipal est une première dans l'histoire de la ville de Saguenay. Depuis l'élection de l'ERD, une tension est palpable au conseil municipal, où le roitelet se sent surveillé et où les débats n'ont jamais été aussi courants dans les instances municipales.

À l'instar d'une opposition organisée dans un parti politique, les médias régionaux ont aussi exercé un contre-pouvoir au maire – du moins une part d'entre eux. C'est principalement des journalistes radio-canadiens qui soulevaient les irrégularités dans la gestion du maire. D'autres médias, surtout KYK Radio X, ont appuyé le maire et ses idées. Cette station de radio a notamment organisé une campagne de financement dans le dossier de la prière afin de soutenir cette « lutte ». Par la suite, en réponse au « mauvais » portrait que Radio-Canada dépeignait de lui, le maire Tremblay a parfois refusé de répondre à des questions le concernant, voire d'accorder des entrevues à certain·e·s journalistes. Face à cette opposition médiatique, il a décidé de mettre sur pied son propre média. Dorénavant, il réagit et fait des annonces via des capsules vidéo sur le site internet de la Ville.

Perspectives d'avenir

Nous nous demandons si la présence d'une opposition politique organisée aura finalement eu raison du règne de Jean Tremblay. Depuis la « fondation-fusion » de la ville en 2002, il a géré celle-ci comme si c'était son petit royaume et les médias régionaux ont gouté à sa médecine. Cet homme de foi aura eu un impact significatif sur le paysage politique québécois. Le discours qu'il a entretenu dans les dernières années ne fait pas honneur aux citoyen·ne·s du Saguenay-Lac-Saint-Jean. À notre avis, le discours de bon gestionnaire et d'homme de principes aura maintenu Jean Tremblay au pouvoir. En se plaçant en défenseur des « *valeurs canadiennes-françaises* » (*sic*), il a démontré une force de caractère qui a touché sans doute beaucoup d'électrices et d'électeurs saguenéens.

Ce qui reste intéressant dans ce portrait de l'héritage social et politique de Jean Tremblay est qu'en quittant la vie publique, il laisse le champ libre là où tout espoir de changement était, jusqu'à tout récemment, difficile à envisager. Ce dernier gagnait les élections avec des résultats presque staliniens. L'avenir nous dira à quoi pourrait ressembler la Ville de Saguenay avec de nouvelles personnes à sa tête. C'est au cours du prochain mandat que l'on pourra mesurer la pérennité de l'héritage de Jean Tremblay. ★

Sainte-Marie-Madeleine : l'extrémisme municipal

Après un an d'enquête et d'analyse, « *nous n'avions toujours pas reçu de nouvelles de notre plainte au MAMOT. Le dossier reposait toujours sur le bureau du ministre, Pierre Moreau. À l'automne 2015, nous avons dû nous résoudre à prendre des avocats* », explique Lise Chartier, citoyenne de Sainte-Marie-Madeleine.

La municipalité attire l'attention des médias depuis l'automne 2014. Le summum de l'incompétence s'est concrétisé avec ce que les citoyen·ne·s de la localité ont surnommé le « Garage de la honte » (garage-delahonte.com). Une grossièreté dans le paysage urbain qui illustre de toute évidence la panne du système politique municipal.

Malgré une série de vices de procédure et de lacunes de dérogations mineures dans le fonctionnement du conseil municipal, « *les fonctionnaires du MAMOT nous ont clairement dit de ne pas nous faire d'illusions*, explique Lise Chartier. *Le résultat de notre démarche pourrait n'aboutir qu'à des réprimandes à la municipalité et aux élu·e·s. Pour nous, la situation est tellement effrayante qu'on demande la mise sous tutelle de notre ville* ».

Toutes les démarches des citoyen·ne·s auprès de la municipalité ont frappé un mur. Les pétitions n'ont eu aucun écho auprès du comité consultatif d'urbanisme, les séances du conseil municipal ont omis les périodes de questions prévues pour les citoyen·ne·s – pas moyen d'arrêter le projet. Conséquence : l'érection d'une monstruosité industrielle en zone résidentielle transformant un quartier de la ville en cour d'Alcatraz.

« *C'est passé comme du beurre dans la poêle. Pire, le maire nous a envoyé des mises en demeure pour nous faire taire*, ajoute Lise Chartier. *Les manœuvres de la municipalité ont même été poussées au point où la Ville a défrayé la publication et la distribution d'un bulletin rempli de faussetés pour induire la population en erreur. Et c'est moi qui suis traitée de terroriste et de rebelle qui cherche le trouble dans les réunions clandestines organisées en catimini par certains des promoteurs à l'origine de la situation* », ricane-t-elle.

Austérité et privatisation de la politique

À l'automne 2015, les citoyen·ne·s avaient bien été avertis par les fonctionnaires du gouvernement que dès l'entrée d'un avocat dans le dossier, le MAMOT allait se retirer. « *Mais les enquêteurs du ministère sont en nombre restreint et n'ont pas plus de pouvoirs que les citoyens*, affirme Lise Chartier. *En gros, leur travail ne peut aboutir qu'à donner des tapes sur les doigts. Aucune réparation ne peut être prévue.* »

« *Dans un monde corrompu où règne l'incompétence, identifier les problèmes n'est pas suffisant. Il devient nécessaire d'imposer des sanctions et des actions bien plus sévères. Comme, pour Sainte-Marie-Madeleine, la démolition du garage.* » Mais ce n'est pas le cas, et en conséquence les contribuables ont dû se résoudre à faire appel à la justice. Une requête a été déposée en octobre 2015. Leur dossier est solide et l'optimisme est revenu, mais à quel prix pour les citoyen·ne·s ?

Sophie Vaillancourt

blog.tradel-barcelona.com

Saint-Augustin-de-Desmaures

Les artifices du pouvoir

La ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, près de Québec, attire l'attention des médias depuis plusieurs années. L'administration municipale fait l'objet de multiples plaintes au ministère des Affaires municipales; des démarches citoyennes devenues indispensables qui suscitaient chez Sylvie Asselin, en juillet 2015 au sortir d'élections précipitées, des réflexions sur l'état de notre démocratie.

Sophie Vaillancourt *

Pour Sylvie Asselin, candidate à la mairie de Saint-Augustin-de-Desmaures aux élections de juin 2015, le constat est plutôt désolant : les outils de vérification du gouvernement donnent aux gens « *l'impression d'être protégés et d'avoir du pouvoir sur ce qui se fait dans leur ville. Mais il suffit d'essayer de les mettre en application pour s'apercevoir qu'au final le résultat aboutit davantage au découragement des citoyens quant à leur participation à la vie publique une fois les élections terminées.* »

La médiocrité au pouvoir

Qu'il s'agisse de déposer une plainte au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ou de faire une demande d'accès à l'information, « *il n'y a pas de soutien pour le citoyen* » qui, dès les premières démarches, se voit finalement propulsé dans un dédale bureaucratique d'une lourdeur inouïe. « *Il faut en avoir du temps lorsque tu veux comprendre les abus suspectés dans la gestion de ta ville ! Je ne faisais que ça tous les soirs, toutes les fins de semaine.* »

Mettre sa vie en suspens pour rédiger des lettres, constituer des dossiers, fournir des preuves peut en rebuter plus d'un. « *Le citoyen qui veut s'impliquer vire de bord. Les élus en place ont tout le pouvoir et s'ils décident de rire de toi, tu vas clairement manger tes bas* », jusqu'à ce que la lumière soit faite. Ce qui demande en général des mois et des années. Entre temps, c'est le *statu quo*, et les projets mal ficelés, dérogatoires ou non, continuent à se mettre en place.

Pour celle qui a créé avec d'autres citoyen·ne·s, en 2012, l'organisme SOS Saint-Augustin, le réveil est brutal. L'organisme avait pour objectif d'apporter l'aide que réclamaient les élu·e·s de la municipalité dans le dossier de la quote-part que Saint-Augustin doit verser à l'agglomération de Québec. Après six mois à scruter les documents de la Ville pour chercher des moyens de réduire le fardeau des transferts, « *on s'est plutôt aperçu que notre municipalité dupait ses citoyens* ». Aujourd'hui, les conséquences d'une succession de confusions dans les procédures, d'ignorance des lois et de cafouillages de chiffres font dire à Sylvie Asselin que « *si Saint-Augustin était une entreprise privée, il y a longtemps que le banquier aurait tiré la* «plug». *Ce serait la faillite.* »

Aucun ratio d'endettement

Les administrations municipales peuvent aller à l'encontre de leurs règlements, embrouiller délibérément ou non les processus d'adoption des emprunts, obérer les citoyen·ne·s pendant des mois sinon des années sans être ennuyées. Au fur et à mesure qu'elle creuse les dossiers, Sylvie Asselin tombe des nues. De la bouche même des fonctionnaires de la Commission des plaintes du MAMOT, « *nous apprenions que, contrairement à tout particulier, il n'y a aucun seuil d'endettement établi pour une municipalité. La Ville peut s'endetter sans fin et la dette accumulée est considérée comme l'héritage que laissent les élu·e·s en place à l'administration qui leur succédera.* » Et c'est aux citoyen·ne·s-contribuables à qui revient la responsabilité de l'éponger.

En 2013, il était établi pour Sylvie Asselin que Saint-Augustin agissait dans la confusion et qu'elle dépensait déjà trop. Découverte : « *la Ville ne payait pas les montants empruntés et ne portait pas à sa dette les nouveaux emprunts. Elle payait uniquement les intérêts à même les emprunts contractés et laissait entendre que les finances étaient sous contrôle… jusqu'à l'annonce*

d'une hausse de taxes de 25 % à l'automne 2014. La Ville tentait de faire porter entièrement l'odieux de la situation à la quote-part qu'elle devait pour son adhésion à l'agglomération de Québec. »

Dès janvier de cette même année, le projet du Complexe multifonctionnel [1] devenait pour la citoyenne celui qui allait « *planter le dernier clou dans le cercueil de la Ville. Mais d'une séance du conseil municipal à l'autre, il n'y avait pas moyen d'obtenir les chiffres* », affirme-t-elle; la Ville poussant à l'extrême le processus établi par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels [2]. Une plainte est donc déposée au MAMOT. L'enquête tarde et au fur et à mesure que les mois passent, la construction suit son cours.

Du baratin

Le rapport du ministère arrive finalement, mais 18 mois plus tard, soit en juillet 2015. « *Entre temps le mal est fait, le bâtiment est achevé,* s'indigne Sylvie Asselin. *Même si après tout ce temps le rapport du ministère nous a donné raison, personne à la Ville n'a écopé d'un blâme.* » Aujourd'hui pourtant, les citoyen·ne·s de Saint-Augustin doivent assumer une dette supplémentaire de 20 millions de dollars, pour un total d'endettement de leur Ville de près de 150 millions. Un montant faramineux si l'on considère que la localité ne compte que 8 000 « payeurs·euses de taxes ».

Dans son rapport, « *le ministère convient qu'il y a eu des problèmes de datation et de contradiction sur certains éléments du projet pour en arriver à la conclusion qu'il s'est* «probablement» *produit des erreurs de transcription dans la rédaction des règlements d'emprunt et d'autres documents de la municipalité. Mais le rapport s'en tient uniquement à demander des correctifs après coup, afin de rendre les documents conformes, alors même que le projet est achevé. Et c'est à peine si les élu·e·s ont reçu une tape sur les doigts après avoir refilé la facture de 20 millions de dollars de ce projet aux citoyens-contribuables, quand ils n'annonçaient aucune répercussion financière sur leur compte de taxes !* », précise Sylvie Asselin.

C'est la déception. Le MAMOT mentionne sur son site que les citoyen·ne·s ont des droits. Ceux-ci sont cependant bien encadrés : en gros, le droit d'être bénévole, de participer aux consultations publiques et d'assister aux séances du conseil municipal pour poser des questions… mais souvent en nombre limité. « *Et lorsqu'il le fait, le citoyen se fait dire par ses élu·e·s que la séance du conseil est un lieu de travail pour les conseillers et le maire et non pas un espace pour faire ses doléances. En réalité*, explique Sylvie Asselin, *le seul droit que détient actuellement le citoyen est celui de voter tous les quatre ans.* » Autrement, il n'a que l'obligation de payer ses taxes. Dans l'intervalle, les gens qui cherchent à faire la lumière sur des situations présentant des lacunes dans leur municipalité assistent à une partie de balle entre deux paliers de gouvernement pour déterminer à qui revient la responsabilité de recevoir les plaintes.

Et rien pour faciliter les choses pour les contribuables, selon les processus actuels : s'opposer à un projet qui endettera une ville ou minera le visage d'un quartier exige une mobilisation des citoyen·ne·s à plus d'un niveau. D'abord, pour demander en temps et lieu la tenue d'un référendum, puis pour le référendum lui-même avec une campagne en bonne et due forme de plusieurs semaines.

Maintenant, il peut être concevable qu'un projet d'une administration municipale ait été mal ficelé, mais « *quand il semble qu'une dizaine de projets l'aient été, il faut conclure à l'incompétence ou au fait que les élu·e·s en place ont sciemment ignoré leurs responsabilités de protection et de validation*, renchérit Sylvie Asselin. *En fait*, ajoute-t-elle, *les municipalités ont tous les droits et agissent un peu comme des dictatures.* »

Lorsqu'un règlement d'emprunt pour un projet quelconque est formellement refusé par la population, la Ville peut reformuler ce projet en y apportant de légères modifications et le soumettre à nouveau à l'adoption, épuisant ainsi les ressources des citoyen·ne·s. Pire, « *elle peut l'inclure dans un règlement parapluie* [3] *sans le détailler, avec la bénédiction du MAMOT. Elle peut ainsi le faire adopter presque clandestinement au nez et à la barbe des citoyens-contribuables.* »

Quel moyen réel reste-t-il donc pour les « payeurs·euses de taxes » ? Celui, semble-t-il, de scruter les articles de lois pour trouver les violations commises et saisir la justice, à leurs frais, le cas échéant. Autrement, les décisions prises dans les municipalités relèvent de la gestion interne, un aspect sur lequel n'intervient pas le gouvernement (voir encadré). Et l'Unité permanente anticorruption (UPAC) ? Avant de s'intéresser à un dossier, elle demande d'obtenir toutes les preuves. S'il s'agissait d'un meurtre, compare Sylvie Asselin, il faudrait lui fournir « *le cadavre, le film du meurtre, le meurtrier et l'aveu du meurtrier* ». Alors, pour la quête de rectitude en politique, l'aventure appelle les courageux. ★

** Citoyenne, rédactrice engagée dans la défense des droits et de la justice.*

(1) Voir à ce sujet François Bourque, « La saga du complexe de Saint-Augustin », *Le Soleil*, 24 janvier 2015. Disponible en ligne.

(2) Une demande d'accès à l'information effectuée par les citoyen·ne·s de Saint-Augustin en février 2015 aura été entendue par le tribunal de la Commission d'accès à l'information en janvier 2016.

(3) Un règlement « parapluie » est un règlement dont l'objet est décrit en termes généraux et appelé à être détaillé plus tard seulement.

Les pichenottes de la Commission municipale

Pour les citoyennes et citoyens engagé·e·s dans la surveillance de la gestion des deniers publics et de l'application des règlements adoptés par leur municipalité, parcourir le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) leur promet quelques éclats de rire… ou de larmes.

Selon la Politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités, le MAMOT est l'organisme du gouvernement chargé de s'assurer de la bonne administration du système municipal par « *le traitement des plaintes relatives à la gestion municipale* [et celles] *faites en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ». Mais une fois les processus enclenchés, quelles ne sont pas les surprises !

Au-delà des délais de traitement des plaintes jugées « recevables » qui peuvent s'étirer pendant des mois, on s'aperçoit que le rôle de surveillance du ministère en matière de gestion municipale se limite uniquement à fournir des avis et à faire des recommandations aux municipalités, même lorsque celles-ci enfreignent les lois pendant des années. Au mieux, le ministère assurera un suivi de l'application de ses recommandations sur une période de trois ans après la fin de son enquête.

Les citoyen·ne·s ne doivent pas s'étonner non plus d'apprendre que le ministère ne leur sera d'aucune aide en ce qui a trait aux questions relevant de la gestion interne de leur municipalité, comme l'adoption et la non-application des règlements… sauf dans le cas où la situation fait l'objet d'une plainte en éthique et déontologie contre un·e élu·e.

Les juges administratifs de la Commission municipale pourront, au pire, conclure à un manquement de l'élu·e et lui imposer des sanctions. Mais attention, les pénalités sont déjà établies : 1) une réprimande, 2) la remise à la municipalité du don ou des profits retirés, 3) le remboursement des sommes reçues pendant la période qu'a durée le manquement faisant l'objet de la plainte et 4) une suspension sans rémunération de l'élu·e pour une période maximale de 90 jours. Pas de quoi prévenir les récidives.

S.V.

Montréal

Coderre le magnifique

Marcel Sévigny *

À la lumière des sondages de popularité, les Montréalais·e·s portent le maire Denis Coderre presque aux nues deux ans après son élection. Quant aux médias, ils n'ont pas encore décroché de la lune de miel avec le maire.

Bernard Descôteaux, directeur du *Devoir* (média indépendant supposément critique), entretient une satisfaction béate vis-à-vis du « *style démocratique* » de Denis Coderre : « *L'omnimaire, comme il fut déjà appelé, est de tous les dossiers, au point de laisser croire qu'il n'y a à l'Hôtel de Ville que lui.* […] *Minoritaire au conseil municipal, il a attiré dans ses filets plusieurs conseillers des partis d'opposition, dont le chef de Projet Montréal* [Richard Bergeron] *et a pu se constituer une majorité.* » Bref, ce que Denis Coderre a fait le mieux, selon *Le Devoir*, « *c'est prendre la défense des Montréalais.* »

Populisme, sens du spectacle et maintien d'un taux de taxation « raisonnable » semblent être les composantes de notre démocratie municipale. Seul le parti Projet Montréal (première opposition à l'hôtel de ville) s'avance à critiquer le style particulièrement racoleur du maire, soulevant ainsi, par la bande, l'enjeu démocratique. Comités de quartier et autres associations citoyennes sont confondus par le style populiste de l'hôtel de ville. Seules certaines organisations pour le droit au logement parviennent à interpeller la Ville sur ses responsabilités politiques, mais sans trop de succès.

L'échec citoyen de la stratégie de concertation

Au détour des années 2000, cinq Sommets citoyens, dont le dernier en 2009 rassemblant près de 1 000 militant·e·s, visent une démocratisation accrue de la vie politique municipale. Parallèlement, le Sommet de Montréal en 2002 est initié par le maire Gérald Tremblay, d'où éclot le grand chantier de Montréal sur la démocratie (2002-2014). Résultat : toute une série d'insertions participatives, dont un « droit d'initiative citoyen » et une « charte des droits et responsabilités », le tout couronné par le Prix du maire de Montréal en démocratie. En outre, durant un certain temps, une forme restreinte de « *budget participatif* » a eu lieu dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal, remplacé aujourd'hui par une consultation en ligne.

Tous ces évènements ont conféré à Montréal une notoriété internationale. Gérald Tremblay l'affirmait en son temps et Denis Coderre le reprend aujourd'hui : Montréal est une grande démocratie participative.

Pendant que l'on discute dans les instances participatives d'enjeux certes pertinents, l'essentiel du développement de la Ville et des quartiers reste l'apanage de puissants promoteurs, de politiciens·ne·s et de technocrates. Des exemples ? Malgré les 3,5 milliards $ de l'échangeur Turcot, celui-ci maintiendra intacte la capacité de 300 000 véhicules par jour contrairement à la demande populaire; un nouveau quartier montréalais (Griffintown) permettant d'accueillir près de 15 000 personnes (avec l'appui de la Ville) sans avoir prévu d'école, de CLSC ou autres services publics de proximité; ou encore lorsqu'on déverse 8 milliards de litres d'eaux usées dans le fleuve, malgré une pétition de 100 000 signatures. On sent bien que l'influence citoyenne ne fait pas le poids.

Thomas Camus

L'absence d'une opposition extra-parlementaire

Après plus de dix ans d'efforts, le mouvement citoyen de démocratisation municipale à Montréal a été avalé par le système politique en place. Représentation politique parlementaire, hiérarchie, hermétisme et opacité où seuls les élu·e·s décident. Voilà ce qui sévit à Montréal et à travers le Québec. La désillusion et le cynisme sont généralisés dans la population. C'est le cas à Montréal [1]. La parole et l'influence citoyenneS sont neutralisées. D'ailleurs, les théoricien·ne·s militant·e·s les plus optimistes de la démocratie participative, telle Laurence Bhérer [2], n'arrivent plus à cacher leur désillusion.

Dans ce contexte morose où règne le capitalisme immobilier, quelques groupes de résident·e·s montent de temps à autre à l'assaut des conseils d'arrondissement pour y défendre d'autres intérêts, ceux des citoyen·ne·s. Les institutions dites participatives deviennent alors des lieux où la participation sert à créer ou à accentuer un rapport de force entre élu·e·s et groupes citoyens. Et il arrive à l'occasion que des batailles citoyennes parviennent à faire modifier une décision municipale ou à obtenir un gain substantiel face à un promoteur immobilier.

Ainsi, à titre d'exemple, les mécanismes de participation citoyenne des institutions municipales n'ont été d'aucune utilité dans la victoire populaire contre le déménagement du casino (2005-2006). Une présence assidue au conseil d'arrondissement a servi à amplifier la stratégie générale de pression politique, menant à l'entente sur l'aménagement des anciens Ateliers du CN (2012) [3]. Mais il ne faut pas se le cacher, de tels exemples

constituent malheureusement l'exception qui confirme la règle générale. Il n'existe pas de contre-pouvoir citoyen à Montréal. Dans ce contexte, l'opposition parlementaire n'a à peu près pas d'impact.

Privilégier le local

La gauche populaire et communautaire à Montréal devrait tirer des enseignements de l'échec de cette stratégie de concertation. C'est une de ses responsabilités politiques. Elle devrait renouer dans ses analyses et ses pratiques avec une approche de confrontation face au pouvoir municipal, de surcroît néolibéral. Le concept de démocratie citoyenne sans rapport de force élude les antagonismes de classes et les intérêts divergents bien réels à Montréal.

Sans contre-pouvoirs populaires, les intérêts capitalistes gagnent à tout coup. Et Coderre le populiste est mort de rire. Bâtir une ville, des arrondissements et des quartiers démocratiques, sans justice sociale et sans confrontation est un leurre. Ce n'est qu'à partir des quartiers et en lien avec les conditions de vie de la majorité que l'on peut bâtir des contre-pouvoirs autonomes face au pouvoir politique dominant et au déni démocratique. ★

** Militant au Centre social autogéré de Pointe-Saint-Charles, ancien conseiller municipal (1986-2001) et essayiste, l'auteur a notamment publié* Trente ans de politique municipale *aux éditions Écosociété en 2001.*

(1) Denis Coderre a obtenu 31 % des votes sur un taux de participation de 43,3 % en 2013. Ainsi, il a été élu par 12,5 % des Montréalais-e-s. Le taux moyen d'abstention des quatre dernières élections est de 60 %.

(2) « *J'oscille entre pessimisme et optimisme* », déclare Mme Bherer en posant un regard nuancé sur cette démocratie participative, dans *Le Devoir* du 7 novembre 2015.

(3) Voir *Bâtiment 7. Victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*, Montréal, Écosociété, 2013.

Drummondville

Prestidigitation politique

Berthe Tessier *

Depuis les fusions municipales, les Drummondvillois·es croyaient avoir un droit de regard légitime sur l'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore dont la gestion est assurée par l'entreprise Waste Management. Malgré l'opposition de la population au projet exprimée lors d'un référendum en 2013, la Ville est allée de l'avant. Depuis, des citoyen·ne·s se sont organisés au sein du Groupe des opposants au dépotoir de Drummondville (GODD) afin d'acquérir rapidement les habiletés nécessaires pour faire valoir leurs droits.

C'est une profonde indignation qui soutient le GODD dans cette démarche juridique, par laquelle ils espèrent retrouver un peu de confiance dans l'exercice de la démocratie au niveau municipal. Ce lien de confiance entre une bonne partie de la population drummondvilloise et ses élu·e·s municipaux s'est effrité le 17 juillet 2013 lorsque la Ville a émis à Waste Management un certificat de conformité qui allait donner l'aval à l'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore.

Nous avions à Drummondville une sorte de paratonnerre nous garantissant qu'advenant une demande d'agrandissement de la part de Waste Management, la population devrait donner son approbation au projet. Une situation unique au Québec judicieusement négociée lors de la fusion de Saint-Nicéphore à Drummondville en 2004. La petite municipalité avait alors exigé cette garantie qui fut insérée dans le décret de fusion de l'époque (décret 626-2004, article 45), qui se lit comme suit et qui fait dorénavant partie de la charte de la Ville de Drummondville :

« *Tout règlement du conseil de la nouvelle ville et tout permis ou certificat d'autorisation délivré par un fonctionnaire de la nouvelle ville, visant à permettre l'agrandissement ou la construction d'un site d'enfouissement des ordures ménagères doit, **pour avoir effet, être approuvé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par les personnes habiles à voter** du secteur de la nouvelle ville correspondant au territoire de l'ancienne municipalité où la construction ou l'agrandissement est envisagé, ainsi que par celles de l'ensemble du territoire restant de la nouvelle ville.* »

Quand l'entreprise Waste Management a annoncé, en 2012, qu'elle faisait une demande d'agrandissement de son site de Saint-Nicéphore, les citoyen·ne·s ont cru avoir un pouvoir démocratique légitime. Nous l'avons cru. Le 24 mars 2013, la Ville a tenu un double référendum. Dans le secteur de Saint-Nicéphore, la population a rejeté le projet d'agrandissement dans une proportion de 72 %. Pour le reste de Drummondville, ce fut un rejet majoritaire à 61 %.

Y a-t-il un pilote à bord ?

Nous avons cru en la probité de nos élu·e·s, et ce, bien naïvement, car dans les semaines qui ont suivi ces référendums, le projet d'agrandissement s'est poursuivi comme si de rien n'était. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à l'époque, Yves-François Blanchet, notre député, après

craftcouncil.org

avoir affirmé « *qu'il n'irait pas contre la volonté de la population* », a signé le décret ministériel 551-2013 approuvant la délivrance d'un certificat d'autorisation pour l'agrandissement du dépotoir. Les conseillers municipaux du secteur Saint-Nicéphore, Vincent Chouinard et Philippe Mercure, avaient promis « *de défendre la décision des citoyens* ». Ces belles promesses sont restées lettre morte. La Ville s'en est lavé les mains, s'en remettant à Québec.

Notre groupe a alors multiplié les démarches auprès de toutes les structures gouvernementales et paragouvernementales susceptibles de corriger cette injustice. Nous avons fait appel à la Commission municipale du Québec, à la première ministre Pauline Marois, au Commissaire aux plaintes, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de l'époque, Sylvain Gaudreault, au Directeur général des élections, au Protecteur du citoyen. La dernière déception en date étant une communication sans résultat du bureau du ministre des Affaires municipales actuel, Pierre Moreau. Nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne pouvions compter que sur nous-mêmes. Tout ce beau monde nous ayant répondu qu'il ne pouvait rien pour nous. Que ce n'était pas de leur ressort de définir la portée de l'article 45 du décret de fusion de 2004 relativement à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Seule solution : entamer des procédures juridiques.

La démocratie des tribunaux

En janvier 2014, le GODD a entrepris des démarches légales avec l'aide de la clinique juridique Juripop de Sherbrooke qui s'est désistée au bout de quelques mois, par manque d'effectifs. En février 2015, le groupe a déposé une requête en nullité du certificat de conformité octroyé à Waste Management par la Ville de Drummondville pour l'agrandissement du dépotoir de Saint-Nicéphore.

Contrairement à la Ville de Drummondville et à Waste Management qui sont représentés en cour par leurs avocats, notre groupe assume sa défense lui-même. Même si nous enregistrons déjà quelques victoires, même si nous réussissons à bien mener notre dossier malgré le peu de ressources financières, il n'en demeure pas moins que le système que nous croyions démocratique, en plus de drainer les ressources financières des citoyen·ne·s, exige d'eux une énergie et une détermination à toute épreuve afin que les principes sur lesquels le système actuel s'appuie soient mis en application. Faute de « Commission d'enquête publique », c'est un procès opposant des citoyen·ne·s à leur Ville qui est sur le point de commencer dans le Centre-du-Québec. Un procès dont le pouvoir citoyen est l'un des enjeux. Celui-ci est tellement important que vous ne risquez pas de le voir à la télé. C'est à suivre. ★

** Citoyenne membre du GODD.*

Crepo

Les 10 ans de Québec solidaire

À bâbord ! a contacté une brochette de personnalités des milieux intellectuels, artistiques, syndicaux ou autres pour les inviter à offrir une courte réflexion à l'occasion des 10 ans de Québec solidaire. Quelques-unes ont décliné, plusieurs ont accepté. Voici les textes reçus dans ce cadre.

Dossier coordonné par Philippe Boudreau

Un parti qui hésite… 10 ans plus tard

Diane Lamoureux

Lors de sa création, Québec solidaire se voulait un parti cherchant à promouvoir le bien commun à travers un programme qui se revendiquait de l'écologie, de la gauche, de la démocratie, du féminisme, de l'altermondialisme et d'un Québec pluriel et souverain. Tout un programme ! Ce qui explique peut-être que, 10 ans plus tard, il soit encore en cours d'élaboration bien que les diverses échéances électorales aient permis d'en préciser les contours.

Il me semble important, d'entrée de jeu, de préciser d'où je parle. Je n'ai jamais adhéré à Québec solidaire, même si j'ai assisté à son congrès de fondation et que j'y compte de nombreux ami·e·s. Par ailleurs, comme militante, j'ai toujours été plus intéressée par la forme mouvement et les collectifs affinitaires que par les structures partisanes. En outre, il me semble que les changements sociaux véritables ne viennent pas des institutions, quoique celles-ci aient un rôle à jouer pour les relayer et les généraliser, mais des innovations et des mobilisations à l'intérieur de la société civile.

Issu des mouvements sociaux et voulant contrer la droite et les politiques néolibérales, QS contribue maintenant à donner une voix aux mouvements sociaux à l'Assemblée nationale; mais le faible nombre de député·e·s et le faible temps de parole accordé au parti doit être pris en compte. Trois député·e·s en trois élections, à ce rythme le parti n'obtiendra une majorité de sièges à l'Assemblée nationale que dans très longtemps, d'autant plus qu'il existe surtout à Montréal, en dépit des tentatives de s'implanter dans les autres régions. Son appui populaire n'augmente pas tellement, malgré un rejet des politiques austéritaires du gouvernement Couillard par la population québécoise. Cependant, le rapport que le parti entretient avec les mouvements sociaux reste tout de même ambigu. Les urnes et la rue ne font pas toujours bon ménage. Après avoir activement soutenu le mouvement étudiant de 2012, QS s'est tout de même engagé dans la campagne électorale, alors que c'était une des tactiques du Parti libéral pour casser la grève.

Apports et lacunes

C'est paradoxalement sur la question nationale que l'apport de QS a été le plus intéressant jusqu'à présent. Partisan de ce que l'on pourrait qualifier de souveraineté utilitaire (favoriser la souveraineté parce que le contexte québécois est plus favorable que le contexte canadien pour mettre en pratique le programme du parti), Québec solidaire a su éviter les dérives du nationalisme ethnique dans les débats sur les accommodements raisonnables et sur la Charte des valeurs et est resté fidèle à sa vision d'un Québec pluriel riche de ses diverses vagues migratoires et ouvert aux revendications de ses populations autochtones, tout en favorisant la place du français comme langue publique commune. Le processus d'accession à la souveraineté que propose QS peut sembler laborieux, mais il est toutefois plus ouvert et inclusif que les « astuces » (qui se transforment souvent en pétards mouillés) du Parti québécois.

Il n'en reste pas moins que si QS a sa place sur l'échiquier politique québécois comme parti de gauche, le mode de scrutin actuel joue en sa défaveur. Si certain·e·s militant·e·s de QS militent activement en faveur d'une réforme du mode de scrutin, on ne peut pas dire que le parti, comme parti, soit particulièrement actif dans ce domaine. Or, pour effectuer une véritable percée parlementaire, QS est confronté à un dilemme : soit miser sur une réforme du mode de scrutin qui ouvrirait l'éventail des choix politiques dont nous disposons, mais dans ce cadre son positionnement multiple (les étiquettes dont j'ai fait men-

La liberté d'avoir une voix

MADOC

Depuis au moins 20 ans, on sait combien la vie politique s'est transformée en un marché froid, calculateur et désincarné. Elle est devenue une *business* au cœur de laquelle les électeurs ne jouent que le rôle de consommateurs de programmes, les partis, de machines de marketing et les élections, une vaste campagne de publicité.

Comme dans tout marché, l'offre tend à s'homogénéiser. On nous vend la même camelote, seule la marque change. Pas surprenant alors qu'on puisse pratiquement interchanger les logos du PLQ, de la CAQ et du PQ sur la couverture de leurs programmes respectifs : c'est du pareil au même. Comme sur n'importe quel marché de bébelles qu'on nous vend, la différence entre le téléviseur X et le téléviseur Y n'est que marginale. Or, si rien de tout cela ne convient au consommateur, il se retrouve sans autre choix possible. Même chose en politique. Les programmes des principaux partis convergent à ce point que l'électeur-consommateur en vient à choisir l'équipe qui a la plus jolie image ou le logo le plus inspirant. Sans plus.

À cet égard, l'arrivée de Québec solidaire dans le paysage politique a fait entrer un vent de fraîcheur et de liberté. Une voix qui se distingue – la seule à l'Assemblée nationale qui n'ânonne pas la lisse et consensuelle idéologie néolibérale. La voix de l'égalité et de la solidarité, deux idéaux plus que jamais révolutionnaires en cette époque de division sociale qui sert magnifiquement les ploutocrates au pouvoir.

Pour filer de nouveau la métaphore du marché, QS confronte l'oligopole des principaux partis en offrant un programme radicalement différent, tant sur le fond que sur les idéaux qui le sous-tendent. En cela, Québec solidaire nous offre la liberté d'avoir une voix qui détonne et qui porte l'espoir.

Ianik Marcil
économiste indépendant

Anticapitalisme, antiracisme, antisexisme

Susan Conradi

En 2006, l'espoir d'une gauche politique unifiée naissait avec la mise sur pied de Québec solidaire. J'étais de ces féministes qui rêvaient d'une telle option lors de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Non seulement le capitalisme et le patriarcat constituaient pour nous des systèmes à transformer, aussi fallait-il qu'une voix clairement féministe puisse s'exprimer au sein même de l'assemblée nationale si l'on voulait avancer. J'étais prête à m'y engager activement. Ainsi, lors de l'Assemblée de fondation, j'ai été élue présidente du parti, poste que j'ai occupé jusqu'en 2009.

Au début du 21e siècle, le cadre du débat public était étroit : le néolibéralisme semblait être devenu un fait incontournable et irréversible, tout comme le dogme du déficit zéro, embrassé par toutes les organisations présentes à l'Assemblée nationale, voire dans les médias. Il nous fallait une voix pour briser ce cadre limitatif; l'espoir pour moi résidait dans le potentiel qu'avait ce parti naissant d'y parvenir.

Par ailleurs, l'axe nationaliste-fédéraliste dominait toute réflexion politique. Le champ fédéraliste offrant une perspective libérale du vivre ensemble, il tend à nier l'aspect systémique des relations inégales entre groupes sociaux (peuples autochtones et peuples colonisateurs, francophones et anglophones, personnes blanches et personnes racisées, etc.). Le nationalisme, offrant une perspective hésitant entre assimilationnisme et interculturalisme, repose sur une logique qui légitime la domination des descendant·e·s des Français et de leurs intérêts sur le discours public au nom de leur assujettissement historique. Avec Québec solidaire, je voyais émerger la possibilité de soutenir un axe antiraciste dans les débats à gauche et les débats fédéralisme-indépendantisme.

Et aujourd'hui ? Québec solidaire ne néglige pas la reconnaissance des femmes dans la société québécoise. Ça fait du bien ! Il contribue à approfondir l'axe gauche-droite sans toutefois remettre assez franchement en question le dogme néolibéral, encore moins le capitalisme. J'aimerais voir un QS plus audacieux à cet égard, quitte à limiter pour le moment son expansion à l'Assemblée nationale. Sur l'axe fédéralisme-nationalisme, Québec solidaire me paraît confus en tenant un discours tantôt interculturel, tantôt identitaire, tantôt antiraciste. Or, le Québec, comme ailleurs en Occident, est en présence d'une hiérarchie raciale qui prend racine notamment dans l'esclavagisme et le colonialisme européen. Afin de clarifier sa position, QS pourrait étendre ses réflexions sur la décolonisation (des rapports entre peuples québécois et autochtones), aux rapports entre Québécois·es sur les plans économique, social et culturel.

Alexa Conradi

tion au début) peut s'avérer un fardeau par rapport à des partis plus spécialisés (comme un parti vert, par exemple); soit escompter la disparition du PQ du paysage politique, ce qui ouvrirait la voie à une reconfiguration des forces politiques non pas sur l'axe souveraineté/canadianité, comme c'est le cas depuis le début des années 1970, mais sur l'axe gauche/droite, ce qui pourrait favoriser l'expansion de QS comme seul parti de gauche. Cependant, rien n'indique que l'une ou l'autre de ces avenues se concrétiseront à court terme, ce qui condamne en quelque sorte QS à vivoter à la marge de la représentation politique.

Des positions à préciser

Par ailleurs, il serait utile de s'interroger sur ce que signifie être de gauche, en 2015, au Québec. Le positionnement de QS en faveur de l'écologie, du féminisme, de la démocratie, de l'ouverture à la diversité ethnoculturelle entre *grosso modo* dans une perspective de gauche aujourd'hui. Mais, il y a également le capitalisme vert, une instrumentalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes à des fins racistes et islamophobes, une réduction de la démocratie à son volet représentatif et des déclinaisons conservatrices de la diversité ethnique. Reste donc à préciser quel type de gauche incarne QS.

Une première zone de flou entoure la question du capitalisme. QS invoque régulièrement le bien commun et la justice sociale et dit vouloir « dépasser le capitalisme ». C'est certainement préférable aux politiques austéritaires du gouvernement en place qui évide les institutions démocratiques, soutient les canards boiteux du Québec inc., marchandise les services publics en attendant de les privatiser, brade nos ressources naturelles et veut s'inscrire dans l'économie pétrolière. Mais quels sont les modes de dépassement du capitalisme ? L'altermondialisme a créé une zone de flou en se parant de bonnes intentions et de bons sentiments tout en évitant de poser la question de la nature intrinsèquement injuste du capitalisme.

À cet égard, QS est lourdement handicapé par ses origines dans le mouvement communautaire et par les paradoxes de ce mouvement. En effet, le mouvement communautaire est le lieu d'une organisation sociale autonome des groupes dominés dans la société, le terreau de plusieurs innovations sociales (les garderies populaires des années 1970 ont rendu possible la création des CPE; les cliniques communautaires ont poussé le gouvernement à mettre en place des CLSC, etc.). Mais il est aussi le lieu où l'on panse les plaies sociales du capitalisme par la mise en place de services divers qui pallient certaines conséquences des injustices sociales créées par le capitalisme ou le désengagement de l'État concernant la dispensation de services publics. Au cours des dernières années, le communautaire s'est beaucoup investi dans l'économie sociale et la lutte à la pauvreté, ce qui est loin de constituer une réponse d'ensemble au capitalisme et peut même contribuer à le conforter, comme en témoignent l'inclusion de la lutte à la pauvreté dans le programme du millénaire de la Banque mondiale ou la solvabilité des pauvres par des programmes de microcrédit.

Prôner une rupture avec le capitalisme comme mode de production et de distribution de la richesse, ce n'est pas répéter sous une nouvelle forme le vieux débat entre réforme sociale et révolution. Par exemple, comment se dire écologiste aujourd'hui si l'on ne prend pas en considération que le maintien de la planète Terre comme lieu habitable par les êtres humains nécessite d'en finir avec un système économique qui prône l'accumulation infinie plutôt que la satisfaction des besoins humains, qui repose sur l'échange (par définition illimité) plutôt que sur l'usage (limitable) ? Le féminisme se réduit-il à l'accession de quelques femmes à l'élite politique, économique ou médiatique ou ne prône-t-il pas plutôt une profonde transformation de la production et de la reproduction et un dépassement du binarisme du genre ?

Bref, il est des hésitations qui contribuent à étouffer le débat politique ou à l'obscurcir, et des ambiguïtés qui ne nous permettent pas d'espérer laisser le vieux monde capitaliste derrière nous. ★

Congrès de fondation de Québec solidaire, février 2006, Université de Montréal.

Luciano Benvenuto

Le premier pas

Étienne Bollard

L'idéologie consiste à présenter comme nécessaire et naturelle une certaine façon de penser. Cette façon-là de concevoir les choses tourne fatalement à l'avantage d'intérêts particuliers (la grande industrie, les institutions financières, les rentiers, les détenteurs de fortune…) tout en se présentant comme une traduction juste des rapports sociaux dans leur ensemble. Le tout de la société est ainsi invité à penser dans les termes d'un modèle qui profite en réalité à une petite minorité, soit l'oligarchie.

Il faudrait donc considérer comme normale l'imposture voulant que toute action sociale, commerciale ou culturelle soit encodée de telle sorte que chaque opération profite à ces puissants, sous peine sinon de paraître stérile ou de ne pas être autorisée. Cette oligarchie aurait ainsi raison sur tout et exigerait pour toute chose (l'organisation d'un spectacle, la création d'un champ d'études, le développement d'un médicament, la production de céréales…) qu'elle lui soit bénéfique. Les intérêts de la caste se sont insérés dans tous les interstices de la vie sociale au point où ceux qui ponctionnent la valeur que créent ces moments d'activité se présentent plutôt avec outrecuidance comme ceux qui les rendent possibles. Rien n'est censé échapper au droit de prélèvement qu'elle s'est structurellement attribué sur la totalité des actions; la conformité aux attentes du marché et la contribution aux statistiques du produit intérieur brut font alors foi de tout.

Québec solidaire n'a pas renversé cet ordre. Mais par sa seule présence, par ses propositions qui relèvent le plus souvent de la logique élémentaire, il a transformé en une option parmi d'autres ce qui se présentait jusqu'alors comme un fait de nature. Attribuez un seul siège à une personne de Québec solidaire et voici ce qui paraissait évident dans l'Assemblée devenir soudainement une option qu'il faut désormais justifier et défendre. C'est là un premier pas. Et c'est à partir de lui que l'idéologie naturalisée, démasquée en tant que parti pris de classe, paraît discutable à la longue, puis un jour sonne creux. On ne perçoit plus en lui que son arbitraire et on s'en détourne sitôt qu'on apprécie à sa juste mesure le caractère destructeur, inique et infantile de ce qu'il produit dans l'histoire.

ALAIN DENEAULT

Insuffler du beau et du vrai

Joe Mabel

Quand j'ai découvert l'Union des forces progressistes, qui plus tard deviendrait Québec solidaire, j'ai ressenti un grand soulagement, un grand espoir : enfin, je pouvais m'identifier à une force politique de gauche rassembleuse, positive, qui me représentait ! J'y ai découvert des gens incroyables, de grands talents, de grands esprits aux valeurs humanistes. Ça m'a réconcilié avec la politique et sorti d'un cynisme paralysant et contre-productif. Puis Amir a été élu. La joie que j'ai ressentie ce soir-là en est une que rarement j'ai connue. Le sentiment de faire partie de l'Histoire. C'est naïf peut-être, mais c'est beau et vrai. Deux qualificatifs, vous en conviendrez, rarement associés au monde de la politique. Puis Françoise, puis Manon... On envoyait des féministes à Québec. On envoyait des gens qui sont en politique pour vraiment changer les choses. Des gens pour qui le pouvoir est un moyen et non un but. On peut être opposé à Québec solidaire, mais personne ne peut nier son honnêteté. C'est déjà une victoire...

PAUL AHMARANI
comédien

Luciano Benvenuto

Congrès de novembre 2009, Laval.

Tous les points de vue

Maxime Desbiens

En démocratie, la représentation politique des différents courants qui traversent la société doit trouver un écho à l'Assemblée nationale. Lorsque nous portons un regard sur la vie politique des 55 dernières années, on voit bien qu'il y a loin de la coupe aux lèvres à cet égard. Le bipartisme, exprimé par le Parti libéral et l'Union nationale, puis par le PLQ et le Parti québécois, a circonscrit la société dans des sillons qui ne reflètent pas toutes les tendances se manifestant pourtant dans les chaumières, dans les quartiers, dans les régions, dans les milieux de travail.

Malgré le passage éphémère de certains groupes, dont l'ADQ qui a tenté en vain de briser le cycle PQ-PLQ, ce sont ces deux dernières formations qui ont monopolisé le pouvoir et le gros de la députation depuis 1970, des années où les débats politiques et économiques ont longtemps été dominés par la question nationale.

Le principal mérite de Québec solidaire se vérifie à deux niveaux. D'abord il démontre avec justesse la nécessité de réformer le mode de scrutin pour permettre à un éventail d'idées politiques de faire leur chemin à l'Assemblée nationale. Il est inconcevable de continuer de priver l'électorat d'une représentation politique qui reflète tous les courants et qui, en outre, redynamiserait la vie politique d'ici. Le Québec gagnerait à voir des député·e·s provenant de divers horizons siéger à l'Assemblée nationale. La démocratie s'y exprimerait assurément mieux, et le cynisme désabusé à l'endroit des partis et des politicien·ne·s aurait beaucoup moins de prise. Québec solidaire, par ses interventions, a fait valoir sa présence non seulement en chambre et dans les travaux parlementaires, mais aussi au quotidien dans les médias, en raison de la place qu'il occupe à l'Assemblée nationale. Imaginons si le nombre de député·e·s de QS et des autres formations qui pourraient être présentes au Parlement correspondait au taux de votes recueillis par elles !

Aussi, à l'heure où le Québec est davantage polarisé par la question sociale, Québec solidaire participe activement au débat gauche-droite. En proposant des alternatives aux projets néolibéraux, il contribue également à nourrir ce débat. Même si celui sur la souveraineté n'est jamais évacué, à l'heure où l'Assemblée nationale est dominée par des courants de droite ou de centre droit et où les mesures d'austérité frappent de plein fouet l'État social québécois, la place de QS n'est plus à démontrer.

JACQUES LÉTOURNEAU
président de la CSN

La nécessité de lutter

CCMM-CSN

En 2001, renouant avec son passé, le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN) adoptait une recommandation à l'effet d'appuyer activement la constitution et le développement d'une alternative politique de gauche, en rupture avec les partis traditionnels, qui correspondrait à ses orientations sociales et syndicales. Cinq ans plus tard, Québec solidaire naissait. Et après dix ans d'existence, force est de constater que les valeurs de justice sociale portées par QS et les positions politiques qui en découlent sont encore celles qui se rapprochent le plus des nôtres.

Nous profitons de l'occasion pour souligner l'excellent travail de QS et son soutien dans plusieurs des causes que nous défendons. Nous croyons toujours qu'il est nécessaire que nos luttes et positions puissent être relayées à l'Assemblée nationale. Au Québec, où la droite domine largement à l'Assemblée nationale, QS joue un rôle essentiel de porte-parole des gens ordinaires, des gens les plus démunis de notre société, bref, du 99 %. Ce rôle est d'autant plus important en ces temps d'austérité, où l'on remodèle l'État afin qu'il réponde davantage aux intérêts de la classe dominante et où l'on se livre à un véritable saccage de nos services publics et programmes sociaux. Évidemment, le CCMM-CSN demeure indépendant des partis politiques, quels qu'ils soient. À chaque élection, nos membres évaluent en assemblée générale s'il y a lieu d'appuyer ou non des candidatures sur la base du programme de leur parti. Et au niveau provincial, les délégué·e·s constatent à quel point les orientations politiques de QS s'accordent avec les nôtres. Nous croyons que de voter ne remplacera jamais la nécessité de lutter. Mais la venue de QS dans le paysage politique et le rôle qu'il y joue nous permet d'espérer que nos voix soient entendues. Joyeux 10e anniversaire !

DOMINIQUE DAIGNEAULT. *présidente du CCMM-CSN*

Chapeau QS !

Daniel Cholette

Au printemps 2004, lorsque le mouvement Option citoyenne a été lancé, j'ai eu d'emblée le sentiment que quelque chose d'important était en train de se passer, que le saut en politique partisane d'une militante féministe comme Françoise David allait changer le cours de notre histoire. Quelques mois plus tard, j'ai parcouru quelques villes du Québec avec Françoise David, François Saillant et leurs proches collaborateurs, caméra en mains. J'ai vu et entendu des gens de partout au Québec confier qu'en dépit de leur cynisme face au monde politique, ils avaient envie de croire qu'une alternative politique écologiste, féministe et altermondialiste était possible.

J'ai eu le privilège, à titre de documentariste pour le film *À Contre-courant*, de vivre avec Québec solidaire plusieurs moments importants, de l'idée de la naissance d'un nouveau parti de gauche en 2004 à l'arrivée à l'Assemblée nationale de Françoise David en 2012. Tout au long de cette aventure humaine et politique, ce qui m'a toujours touchée, c'est leur intégrité. Nombreux ont été les politiciens qui ont oublié leurs valeurs et leurs principes une fois le pied dans la machine politique. Eux, non, au contraire. Leur authenticité, leur engagement à l'égard des citoyen·ne·s qu'ils représentent et les actions concrètes qu'ils entreprennent au quotidien pour défendre le Québec solidaire dans lequel nous sommes nombreux à vouloir vivre en sont la preuve.

Récemment, Françoise David, en dépit d'un agenda surchargé, assistait à un vernissage d'art communautaire militant sur la pauvreté auquel je l'avais conviée. Lors de cette exposition, les personnes présentes devaient écrire un mot au premier ministre afin qu'il pose des gestes concrets pour lutter contre la pauvreté. Françoise David a d'emblée proposé d'aller porter ces mots à monsieur Couillard directement. Son engagement envers les plus démunis et la justice sociale sont pour moi une grande source d'inspiration.

Je dis chapeau pour leur sincérité et leur persévérance à Françoise David, Amir Khadir, Manon Massé, mais aussi à tous les militant·e·s (comme Thérèse Hurteau) qui travaillent dans l'ombre et qui, depuis dix ans, n'ont pas baissé les bras. Devant un gouvernement de droite qui saccage nos acquis sociaux, il faudrait peut être à notre tour s'inspirer de ces militant·e·s et prendre le chemin de l'engagement. Imaginez un instant, si pour pouvoir devenir député·e, l'action sociale ou l'implication dans sa communauté devait être une condition; le paysage politique serait fort différent et inévitablement plus solidaire !

LISA SFRISO, *cinéaste*

Un projet citoyen rafraîchissant

Gracieuseté

Québec solidaire nous permet d'obtenir, sur chaque dossier qui se présente sur la scène publique, des propos rafraîchissants, mesurés et différents, des propos qui sont basés justement sur la solidarité sociale. Encore ces dernières semaines, Amir Khadir nous a rappelé la stérilité de notre système partisan caractérisé par le bipartisme. Françoise David a dénoncé avec pertinence les dérives suggérées par un projet de réforme de l'aide sociale. L'automne dernier, Québec solidaire a dit tout haut ce que pense le monde ordinaire des résultats de la Commission Charbonneau. Québec solidaire nous permet de voter avec notre tête et notre cœur, sans nous plier aux exigences de leurs majestés financière et monétaire. Québec solidaire nous aide à faire échec à la consommation à tout prix. Vivement le scrutin proportionnel pour que ces voix soient plus nombreuses à l'Assemblée nationale ! Québec solidaire est le seul projet citoyen ayant réussi à devenir un parti politique crédible, à faire élire un, deux, puis trois député·e·s, ainsi qu'à accroître son pourcentage de votes à chaque élection. Québec solidaire me rend un peu optimiste dans la situation présente.

MICHELINE DUMONT. *historienne*

Bon anniversaire QS !

FTQ

Un parti politique est d'abord un collectif d'individus engagés dans le débat public. C'est pourquoi en ce dixième anniversaire de leur jeune parti politique, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) félicite l'ensemble des militant·e·s et des membres de Québec solidaire pour leur contribution remarquable à la santé démocratique de notre société. Dans un contexte politique hostile et avec un mode de scrutin peu favorable à l'émergence de tiers partis, QS a fait la démonstration qu'il est non seulement possible, mais nécessaire de remettre en question les grands partis politiques qui dominent notre système bipartisan traditionnel. À une époque charnière faite de changements accélérés et alors que les inégalités se creusent, ses militant·e·s ont contribué à faire de QS une voix pertinente, engagée pour les plus démunis, les travailleurs et les travailleuses, la justice sociale, une économie solidaire, l'écologie, le féminisme, le respect et la valorisation des droits de la personne – toutes des luttes auxquelles s'associe la FTQ. Enfin, Québec solidaire ajoute une voix importante et nécessaire au sein du grand mouvement collectif en faveur de l'indépendance du Québec, projet politique auquel la FTQ adhère. Pour toutes ces raisons, la FTQ souhaite un bon 10e anniversaire à Québec solidaire !

DANIEL BOYER, *président de la FTQ*

COP21 à Paris

Un contre-sommet stimulant et ses suites

Claude Vaillancourt

En décembre dernier, pendant la conférence des Nations unies sur le climat (COP21), se déroulait un sommet parallèle, d'allure très différente. Loin du Bourget, où se déroulaient les négociations, des militant·e·s de diverses origines ne se faisaient aucune illusion sur le résultat de la conférence. Les changements nécessaires ne proviendraient pas de chefs d'État, empêtrés dans des discussions qui n'aboutissent pas depuis des années, mais d'un vaste mouvement social qui ferait pression avec force et constance.

Le contre-sommet de la COP21 a eu lieu d'abord à Montreuil, une commune de la banlieue parisienne, puis dans un vaste centre culturel, le Centquatre, installé dans les anciennes pompes funèbres de Paris. On y tenait, parfois à la bonne franquette, des kiosques, des conférences, des évènements militants et culturels, dans l'esprit des forums sociaux.

Ce contre-sommet devait se dérouler entre deux grandes manifestations que l'on préparait depuis longtemps et qui auraient dû regrouper des centaines de milliers de personnes. Mais les attentats terroristes du 13 novembre, de même que l'état d'urgence imposé par le gouvernement français, ont rendu ces rassemblements irréalisables. De plus, la victoire du Front national au premier tour des élections régionales a largement détourné l'attention des enjeux climatiques. Il fallait observer l'ampleur de la couverture médiatique sur ce sujet pour comprendre que toute autre préoccupation était nécessairement reléguée à une place beaucoup plus modeste.

Un contexte difficile

C'est donc dans des circonstances peu favorables que se déroulait le contre-sommet. Les grandes manifestations ont été remplacées par des chaînes humaines, de la Place de la République à Nation, à l'ouverture de la conférence, puis au Champ-de-Mars, devant la tour Eiffel, lors de la dernière journée. Une importante action de désobéissance civile a aussi été organisée ce jour-là, aux Champs-Élysées, qui consistait à tracer, avec de longs rubans, les lignes rouges à ne pas franchir pour sauver notre planète du dérèglement climatique.

Le contre-sommet a aussi été marqué par une grande désillusion devant la possibilité que la COP21 aboutisse à un résultat satisfaisant. Le jeu de coulisses qui rassemblait des élu·e·s, des lobbyistes des compagnies transnationales et des représentant·e·s de grandes ONG ne pouvait qu'entraîner de décevants compromis qui se sont confirmés dans l'accord final : une coquille vide, de bonnes intentions, et rien pour leur donner un peu de chair. Des comptes-rendus quotidiens des négociations, livrés lors d'assemblées générales au Centquatre, qui ralliaient chaque fois plus de mille personnes, permettaient d'entrevoir la catastrophe annoncée : avec une pareille entente, il semble évident que la Terre continuera à se réchauffer dangereusement.

Le rassemblement des mouvements sociaux au contre-sommet devait permettre d'entrevoir un plan à long terme pour contrer la négligence des gouvernements. Des militant·e·s expérimentés se désolaient de certaines redites, du sentiment d'avoir toujours à tout recommencer, de la difficulté de sensibiliser des médias inattentifs, de reprendre sans cesse la même résistance. Pour d'autres, il s'agissait de mettre en place un mouvement nouveau, qui relie la problématique précise des changements climatiques à la nécessité d'entrevoir un changement de société beaucoup plus large, cette « transition énergétique », avec ses importantes

conséquences, qui a servi de leitmotiv aux divers intervenant·e·s du contre-sommet.

Sans haine, sans arme, sans violence

Il est donc nécessaire de poursuivre l'élan du contre-sommet par d'autres rencontres internationales qui permettront de planifier des actions collectives. Si les luttes locales restent fondamentales, elles doivent aussi se lier à d'autres plus globales, alors que les effets du réchauffement climatique ne connaissent pas de frontières. Le prochain forum social mondial, qui aura lieu à Montréal en août prochain, a été considéré par plusieurs comme un rendez-vous nécessaire, un jalon à la construction de ce mouvement international.

En attendant, la militante et auteure Naomi Klein, omniprésente lors du contre-sommet, a donné un mot d'ordre. En faisant allusion au terme « blockadia », utilisé dans son dernier essai *Tout peut changer*, elle insistait sur la nécessité de prendre tous les moyens pour bloquer systématiquement les projets d'extraction de ressources fossiles. Ainsi, la résistance face à l'oléoduc qui ferait cheminer le pétrole des sables bitumineux en direction de l'Atlantique est vitale : il s'agit désormais de la seule porte de sortie pour ce pétrole sale. La fermer permettra de conserver ce pétrole au seul endroit qui lui convient, c'est-à-dire bien enfoui sous la terre.

Pendant le contre-sommet, on remarquait aussi la présence du groupe HK et les Saltimbanks, qui reprenait une chanson particulièrement appropriée : *Sans haine, sans arme et sans violence. / De résistances en désobéissances. / C'est une évidence, nos vies n'ont plus aucun sens, / depuis que nos rêves sont indexés sur le prix de l'essence.* Cette chanson exprimait le difficile programme de celles et ceux qui les écoutaient, ravis et revigorés. ★

Banquier, cette chaise est réquisitionnée !

L'un des évènements les plus suivis du contre-sommet a été l'exposition sur la place publique de Montreuil de 196 chaises réquisitionnées à des banques par des citoyen·ne·s. Depuis quelques temps, en France principalement, des « faucheurs de chaises » entrent dans les banques pour saisir quelques spécimens de ces meubles très ordinaires. Ce geste symbolique attire l'attention sur la responsabilité des banques dans la crise financière dont nous n'arrivons pas à sortir. « *L'argent pour combattre les changements climatiques existe*, prétendent les faucheurs de chaises, *il est dans les paradis fiscaux.* » Les chaises seront gardées tant que l'argent caché ne sera pas restitué. À Montreuil, le nombre de chaises exhibées correspondait au nombre de pays participant à la COP21. Sur elles, s'assoyaient des militant·e·s de différents pays, dans le but de les inciter à internationaliser ce mouvement. À quand les premières réquisitions au Québec ?

C.V.

Droit à l'avortement en Irlande

Nous ne pouvons plus attendre !

En 2015, la population irlandaise votait à 62 % pour la légalisation du mariage entre personnes de même sexe. Le résultat de ce vote devenait ainsi le 30e amendement apporté à la Constitution irlandaise; toute modification à celle-ci devant être avalisée par voie de référendum populaire. Cette avancée ne devrait pas faire oublier une situation beaucoup moins rose pour l'ensemble des Irlandaises : le droit à l'avortement, lui, est toujours sévèrement encadré.

Audrey Rousseau *

En 2013, des femmes et des organisations de la société civile se sont coalisées pour lancer la campagne « *Repeal the 8th Amendment* », qui vise à décriminaliser l'avortement en République d'Irlande. Datant de 1983, cet amendement reconnaît au fœtus un droit à la vie, du moment qu'il ne met pas en danger celle de la mère. Ainsi, le droit à l'avortement est inexistant même dans les cas de viol.

Actions directes

En octobre 2015, ROSA (*For Reproductive Rights, Against Oppression, Sexism and Austerity*; Pour les droits reproductifs, contre l'oppression, le sexisme et l'austérité), un groupe d'activistes associé à la campagne contre le huitième amendement, a réalisé un coup d'éclat en fournissant gratuitement des médicaments abortifs à bord d'un autobus de consultation ayant desservi quatre grandes villes de l'île. L'« autobus de pilules abortives » (*abortion pill bus*) est le moyen choisi par les militant·e·s pro-choix de ROSA afin d'occuper l'espace public et faire pression sur les élu·e·s pour qu'un référendum soit organisé – comme pour le mariage homosexuel – dans le but d'abroger le huitième amendement de la Constitution irlandaise.

Pendant trois jours, ROSA et leurs partisan·e·s, armés de leurs voix, de leurs corps et de la conviction que l'hypocrisie des lois anti-avortement doit cesser, ont organisé des séances de consultation, grâce à Skype, avec la médecin Rebecca Gomperts et ont distribué des pilules de miso-

La Dre Gomperts est fondatrice de *Women on Web*. Cet organisme a pour mission d'offrir l'accès à des ressources d'avortement médical sécuritaire et efficace (en envoyant des paquets postaux de misoprotol) aux femmes qui vivent dans des endroits où l'avortement est illégal ou inaccessible. Dre Gomperts est aussi l'instigatrice de l'initiative *Women on Waves*, un organisme qui propose des avortements médicaux à bord de bateaux dans les eaux internationales afin de pallier les lois criminalisant l'interruption volontaire de grossesse. D'ailleurs, le récent documentaire *Vessel* (2014), réalisé par Diana Whitten, aborde l'engagement de Gomperts pour les droits reproductifs.
<http://vesselthefilm.com/>

prostol (voir encadré). En bloquant la production de progestérone (nécessaire à la grossesse), ce médicament force l'utérus à se contracter et expulse le placenta et le fœtus. Le misoprostol est sur la liste des médicaments essentiels pour la santé des femmes selon l'Organisation mondiale de la santé.

Cette action directe de désobéissance civile (les militant·e·s pouvaient être passibles de 14 ans d'emprisonnement pour avoir fourni des moyens abortifs) fait écho à l'initiative de *l'abortion pill train*, réalisé le 28 octobre 2014, afin d'insister sur le fait que les femmes résidant sur le territoire irlandais doivent avoir accès aux soins et aux ressources leur permettant de prendre une décision éclairée quant à leurs droits reproductifs.

Cancre européen

La tournée de l'*abortion pill bus* était aussi l'occasion de sensibiliser le public aux conséquences de la criminalisation de l'avortement sur la vie des Irlandaises, plus particulièrement en ce qui concerne les femmes vivant dans la pauvreté et/ou ayant un statut précaire. L'une des options les plus fréquentes pour mettre fin à une grossesse non désirée est de voyager en Angleterre pour subir un avortement médical. Pour celles qui ne peuvent pas payer ou voyager hors frontières, ça signifie la condamnation à des moyens de fortune ou à la non-intervention.

Ainsi, malgré une loi votée par le Parlement en 2013 – le *Protection of Life During Pregnancy Act* – et les récentes discussions entourant le besoin de légiférer l'interruption de grossesse dans les cas d'anomalies fœtales ou de viol, les lois anti-avortement irlandaises contreviennent à la Convention européenne des droits de l'Homme. Le pays est l'un des derniers de l'Union européenne (avec la Pologne, Malte et certaines principautés comme Andorre) à ne pas avoir décriminalisé l'avortement. Face à l'inaction des dirigeant·e·s et à la multiplication des scandales (p. ex. le décès de Savita Halappanavar, « l'affaire » Miss Y, le jugement PP vs HSE, etc.), l'*abortion pill bus* – réalisé en pleine campagne électorale – ramène à l'ordre du jour le besoin de planifier un quatrième référendum sur le droit à l'avortement. Espérons que suite aux trois référendums successifs sur la question (qui ont eu lieu en 1983, 1992 et 2002), l'Irlande sera enfin prête à tirer un trait sur son sectarisme. ★

* *Ayant milité au sein de ROSA, l'auteure tient à remercier ses membres pour leur amitié et pour leur confiance, et plus particulièrement Laura Fitzgerald pour son aide dans la réalisation de cet article.*

Photos : Amana Dultra.

Aussi commercialisé sous l'appellation RU-486, le misoprostol est utilisé comme une alternative abordable, efficace et sécuritaire à l'intervention chirurgicale nommée « curetage ». Légalisé en France depuis 1988, aux États-Unis depuis 2000, ce médicament abortif est disponible dans plus de 57 pays. Il est particulièrement utile lorsque les lois du pays interdisent l'interruption de grossesse.

Après trois ans d'attente, le misoprostol a finalement été homologué par Santé Canada en juin 2015. Il est cependant toujours prohibé en République d'Irlande. Le service des douanes continue de saisir les paquets postaux envoyés par *Women on Web* et prive les Irlandaises de cette ressource essentielle.

La tournée de l'*abortion pill bus* était aussi l'occasion de sensibiliser le public aux conséquences de la criminalisation de l'avortement sur la vie des Irlandaises

En octobre 2015, ROSA a réalisé un coup d'éclat en fournissant gratuitement des médicaments abortifs à bord d'un autobus de consultation ayant desservi quatre grandes villes de l'île.

On estime que chaque jour, plus de 12 Irlandaises voyagent en Angleterre pour obtenir un avortement. Annuellement, cela représente plus de 4 500 femmes qui paient plus de 500 £ (environ 1050 $) pour l'intervention. Sans compter les frais pour l'avion, l'hôtel, les transports urbains, et le fait que ces femmes doivent s'éloigner de leurs proches, prendre congé du travail (sous de faux prétextes) et vivre le stress associé à ce type d'intervention.

L'« autobus de pilules abortives » (*abortion pill bus*) est le moyen choisi par ROSA afin d'occuper l'espace public et faire pression sur les élu-e-s pour qu'un référendum soit organisé dans le but d'abroger le huitième amendement de la Constitution irlandaise.

Attentats de Paris

Vivre avec

Virginie Bueno
Clément Baudet

Je rentre chez moi en métro sur la ligne 2. Après l'annonce inhabituelle : « *La station Oberkampf est fermée sur ordre de la police* », mon téléphone vibre. Un texto : « *Fusillade dans ton quartier, j'espère que t'es chez toi*. » Ce récit à la première personne est une composition de témoignages, d'expériences multiples.

Je passe la soirée la radio allumée et les yeux rivés sur les réseaux sociaux jusqu'à épuisement. Le décompte est macabre. Heureusement, aucun proche n'a été touché. Ça tient à peu de choses. Une heure avant, j'étais à la terrasse d'un des bars attaqués, le couple à qui j'ai laissé ma table ne s'est pas relevé. Aujourd'hui, les attentats se sont invités en bas de chez moi, j'ai été pris pour cible. J'habite dans le quartier depuis trois mois. Dans le 11e arrondissement de Paris, on est le vendredi 13 novembre 2015.

Au réveil, 115 morts et beaucoup de blessés. Des avis de recherche défilent encore. Je sors acheter la presse dans les rues désertes. Les Unes noires des journaux confirment que tout est bien réel. Notre 11 septembre. Le ciel est clair, les quelques regards croisés sont cernés et rougis. Je marche 10 minutes jusqu'à la place de la République, lieu de rassemblement depuis les attentats de *Charlie Hebdo*. En chemin la façade colorée du Bataclan est entourée d'un large périmètre de sécurité et d'une trentaine de camionnettes média, paraboles sur le toit. Les envoyés spéciaux se relaient devant les caméras. En une nuit, le quartier est devenu le centre morbide attirant les regards du monde entier. Il est tôt, la place de la République est encore vide, je continue de marcher vers le canal Saint-Martin, machinalement. C'est ce Nord-Est parisien que je connais bien, à cheval entre le 10e et le 11e arrondissement. Il y a un rassemblement devant deux lieux visés hier soir. Les impacts de balles visibles sur la façade et sur les vitres, des restes de sciure au sol pour éponger les traces de sang. Des larmes, des bougies et des fleurs. Le silence est glaçant. Les sirènes retentissent en continu toute la journée dans le quartier.

Le soir même, je retrouve spontanément des ami·e·s dans un bar. Ça fait du bien de se voir. On se rassure, on boit beaucoup. On plaisante, on tente d'oublier; 130 morts maintenant et de nombreux amis d'amis parmi les victimes. On se rend compte qu'il va falloir maintenant vivre avec cette menace invisible et permanente, avec la peur de peut-être crever, ce soir, là, au coin de la rue. Comme dans tant d'autres pays du globe. Mais tout le monde ne partage pas cet état d'esprit : un ami se fait voler son vélo juste devant le bar. C'est peut-être, finalement, un samedi soir comme les autres à Paris. Peut-être que rien ne va changer... Au loin, la devise de Paris – *Fluctuat nec mergitur*, « battu par les flots, mais ne sombre pas » – s'affiche sur les panneaux lumineux de la ville.

Même pas peur ?

Dimanche soir, malgré l'interdiction de se rassembler, j'ai envie de sortir de chez moi. Sur la place de la République, le socle de la statue est devenu un véritable autel. Encore un parterre de fleurs, des messages, des dessins, des bougies partout et un calme d'église. Il y a très peu de policiers sur la place. D'un coup, un bruit, puis un mouvement de foule. La place se vide en moins de 20 secondes. Pris dans le mouvement, il est difficile de ne pas être embarqué malgré les appels au calme. Des caméras sont brisées, des poussettes abandonnées. La police en civil tente de nous diriger mais, dans l'affolement, des gens tombent sur les bougies, piétinent les fleurs et les gens à terre. Je cours comme pour éviter une fusillade. Mes jambes

atelier.leparisien.fr

flageolent, j'ai la bouche sèche et le cœur qui bat très fort. Caché dans un hôtel qui a ouvert ses portes, planqué avec une vingtaine de personnes dans la cage d'escalier, on écoute les informations. Après confirmation de la fausse alerte, je rentre en vitesse, à contresens des sirènes de police. À plusieurs endroits de la ville, les mêmes affolements. Certains se sont même jetés dans le canal Saint-Martin. Une ampoule qui éclate, une porte qui claque trop fort suffisent à créer la panique que d'autres provoquent en faisant éclater des pétards.

François Hollande vient de prononcer un discours martial devant le Congrès réuni à Versailles. La France est en guerre et l'état d'urgence sera sûrement prolongé. Je me persuade qu'au fond rien ne va changer, que je vais continuer à sortir, voir des concerts et boire des bières en terrasse. Résister à cette peur sans visage. Comme pour me persuader, j'ai photographié la banderole *Même pas peur* accrochée sur la statue de la République. Le mot-clic #enterrasse se généralise, comme si consommer en terrasse était désormais un acte de résistance. Mais je me surprends à repérer les issues de secours en entrant dans une salle, je préfère prendre le bus plutôt que le métro, j'évite d'écouter la musique avec le casque pour rester alerte en cas de danger. Je me rends compte que mes réactions et celles des autres sont imprévisibles. Insidieusement, la peur et la méfiance s'installent.

Sous état d'urgence permanent

Depuis les attentats, les fouilles se généralisent. À la piscine, dans les magasins, il faut toujours ouvrir son sac. J'en ai un de couleur noire à quatre poches. C'est pénible de toutes les ouvrir devant les vigiles, mais je coopère. Je réfléchis sérieusement à en acheter un autre, en plastique transparent, plus « *état d'urgence friendly* », mais un ami m'a convaincu de garder celui-là : « *Avec son épaisseur, ça peut peut-être te protéger un peu des balles*. » Dans la brasserie où nous sommes, la table d'à côté est occupée

par des militaires appelés en renfort dans la capitale. Après avoir ôté leurs gilets par balle et déposé leurs fusils d'assaut, ils avalent calmement un burger avant de reprendre la ronde de nuit. Un va-et-vient incessant toutes les 20 minutes qui n'a rien de rassurant. D'ailleurs, mon ami n'a pas dit à ses parents qu'il était venu me voir à Paris. À son retour, comme il s'y attendait, ils l'ont traité d'*inconscient*.

Ce matin, sur la porte de l'immeuble en face de chez moi, une photo et quelques fleurs sont accrochées. C'est un visage que je reconnais. J'ai lu sa nécrologie dans la presse. La jeune femme de 24 ans a vécu ici; sur le message « *ses voisins se souviennent* ». En route pour l'université, le RER s'arrête pendant 30 minutes après un énième colis suspect. À l'entrée de mon bâtiment, des bougies et des fleurs à la mémoire de deux professeurs. Le cours est annulé. Sur le chemin du retour, un nouveau colis suspect ralentit la circulation. En rentrant, la serveuse du café d'en face de chez moi a réceptionné un colis à mon nom. Elle m'avoue qu'avec « *tout ce qu'il se passe* », elle a eu peur de le prendre, mais « *heureusement que mon nom n'est pas trop étranger*... » Mon amie ne travaille pas ce matin, la police a bouclé le quartier où elle travaille pour un assaut interminable. On se retrouve alors pour manger au restaurant habituel *Le cent kilo*. L'établissement est fermé, il y a des fleurs partout devant. Pareil au *Café des anges* et au *Comptoir Voltaire*. Les nécrologies, que je lis tous les jours compulsivement me donnent les réponses : des membres du personnel ont aussi été tués.

Depuis, chacun gère ses émotions à sa manière. Chacun sa stratégie. J'hésite à me remettre à fumer. Comme pour m'y inciter, le marchand de tabac a affiché sur sa vitrine les noms des victimes. Difficile d'oublier. Après une coupure d'électricité dans la rame du métro, une femme se plonge dans *Comment réagir en cas d'attaque terroriste,* le livret de prévention publié en décembre par le gouvernement. Aujourd'hui, le premier ministre a annoncé un projet de modification du Code pénal pour étendre les pouvoirs de la police. Menace terroriste et sécurité nationale obligent. Mais il y a toutes ces perquisitions abusives, les assignations à résidence d'activistes écologistes pendant la COP21 qui n'ont rien de rassurant. La communauté musulmane est elle aussi visée : lieux de culte, associations confessionnelles et certains restaurants ont reçu la visite musclée des équipes antiterroristes galvanisées par l'état d'urgence. Après les attentats, la tendance est aux amalgames. Que penser de cette femme en *abaya* dans le métro ? Le profil type du terroriste est devenu incertain.

img.20mn.fr

Aujourd'hui, n'importe qui peut brandir une hache et menacer en se revendiquant de *Daesh*. C'est arrivé avant-hier dans le 18e arrondissement, aujourd'hui dans un lycée à Marseille.

L'état d'urgence va laisser des traces. La lutte antiterroriste et la peur sont d'habiles outils de gouvernance. Comment résister à la paranoïa et au piège sécuritaire à l'approche des élections présidentielles de 2017 ? L'extrême droite monte en flèche et les communautés se referment sur elles-mêmes. Mes réflexes et mes habitudes ont changé, la contrainte de la présence militaire est progressivement intégrée, devant les lieux de culte, les écoles, dans les restaurants, les transports en commun et les lieux touristiques. La contrainte de la fouille permanente et des portiques pour entrer dans des gares et les musées. Que penser des drapeaux français maintenant pendus aux fenêtres des Parisien·ne·s ? Les réactions sont multiples entre ceux qui s'inscrivent à l'armée ou à des cours d'autodéfense, ceux qui crient au complot, ceux qui ont peur et ceux qui tentent d'oublier. Maintenant, dans le 11e arrondissement et ailleurs, on doit tous s'organiser et apprendre à vivre avec. ★

lexpress.fr

La littérature et la vie

L'année la plus longue : l'histoire est un roman

Jacques Pelletier

Le roman historique est une forme codée, réglée au quart de tour, qui vise un lectorat ciblé, s'intéressant à l'histoire événementielle dans ses aspects anecdotiques, racontée de manière chronologique, et qui se présente le plus souvent comme un modèle parfaitement normalisé. Les écrivains innovateurs ont tendance à le déserter, sauf s'ils peuvent le détourner et le mettre au service d'un propos qui l'intègre tout en le dépassant.

C'est ce que fait, à sa manière, Daniel Grenier dans *L'année la plus longue* (Le Quartenier, 2015), roman accueilli chaleureusement et à juste titre par la critique, qui évoque la longue cohabitation des cultures québécoise et américaine à travers des épisodes significatifs de leur histoire respective et des personnages largement archétypiques.

La mise en scène fantastique du passé

D'entrée de jeu, la couverture, qui reprend une photo stylisée représentant trois soldats confédérés faits prisonniers à la bataille de Gettysburg en 1863, attire l'attention sur la guerre de Sécession, épisode central de l'édification de l'Empire américain. Le prologue enchaîne ensuite sur l'évocation de la déportation des Indiens, en 1838, vers des territoires réservés, à l'ouest du Mississippi, expédition à laquelle participe un personnage « *français d'origine* », devenu Américain, figure énigmatique, à la fois présent et étranger au drame qui se joue devant lui et qu'il ne comprend pas. Pas plus que son arrière-petit-fils, Thomas, ne saisira la signification de la condition amérindienne aujourd'hui dans une scène clé de l'épilogue, une bagarre entre deux Indiens saouls, qui reprend et transpose l'épisode originaire du roman : l'Histoire, compte tenu du décalage temporel entre les deux époques, régresse ou, au mieux, piétine et trébuche.

Cette confrontation du passé et du présent passe par la création de deux personnages centraux : un contemporain, Thomas Langlois, né en 1980 à Chattanooga au Tennessee, fils d'une employée de la bibliothèque municipale et d'un Canadien français, Albert Langlois, venu enquêter sur le destin d'un ancêtre, Aimé Bolduc, dont il veut élucider le mystère, celui-ci s'avérant une figure aussi fuyante que légendaire. C'est cette quête qui l'a conduit à Chattanooga, où il rencontre Laura et engendre Thomas avant de disparaître et de rentrer au pays natal, en Gaspésie, dans une sorte de fuite en avant inexpliquée.

Le récit repose donc sur deux trames superposées, racontées en alternance, bouleversant le calendrier des événements et l'ordre naturel et logique des choses dans une architecture complexe qui témoigne de la très grande maîtrise compositionnelle de l'écrivain, non sans poser quelques problèmes de raccord aux lecteurs invités à faire leur part dans la reconstitution de l'histoire, et surtout de la trajectoire du personnage mythique qu'incarne Aimé Bolduc.

La construction de ce personnage relève en effet d'une sorte de « réalisme magique ». Né une année bissextile, il ne vieillit que d'une année biologique à chaque durée historique de quatre ans de calendrier, ayant par exemple à la fois 25 ans tout en étant centenaire ! Ce qui lui permet de traverser les décennies et les époques, de naître par exemple en 1760 dans le Québec sous occupation britannique et de mourir dans un accident d'avion en 1994, plus de 200 ans plus tard ! Cette astuce, qui en fait un archétype, permet au romancier de lui faire traverser les décennies, les espaces et les événements qu'interdirait normalement une perspective réaliste.

À titre de participant direct ou de témoin, Aimé est lié ainsi de très près ou de plus loin aux événements suivants : la conquête de Québec par les Britanniques en 1760; l'invasion du territoire canadien par les forces américaines conduites par Benedict Arnold en 1776; la déportation des Indiens dans l'Ouest américain en 1838, qui permet l'implication d'Aimé dans le trafic d'armes en faveur des patriotes en 1838, croisant ainsi d'une manière ingénieuse les deux épisodes; l'expansion industrielle et urbaine de Montréal, et notamment du quartier Saint-Henri (des Tanneries) durant les années 1860 où il vit et travaille; la Guerre de sécession dans laquelle il s'engage en prenant l'identité d'un soldat fédéré, William Van Ness, ce qui lui permettra, en 1893, de décrire les horreurs de la guerre à l'écrivain Stephen Crane qui les transposera lui-même deux ans plus tard dans son célèbre roman, *La conquête du courage*, et que Grenier reprend aussi à sa manière dans un chapitre qui en évoque de manière crue les excès les plus brutaux; le trafic d'alcool des années 1920 dans lequel il fait fortune au moment de la prohibition et qui lui permettra de devenir par la suite un respectable retraité, parfaitement intégré dans la bonne société américaine.

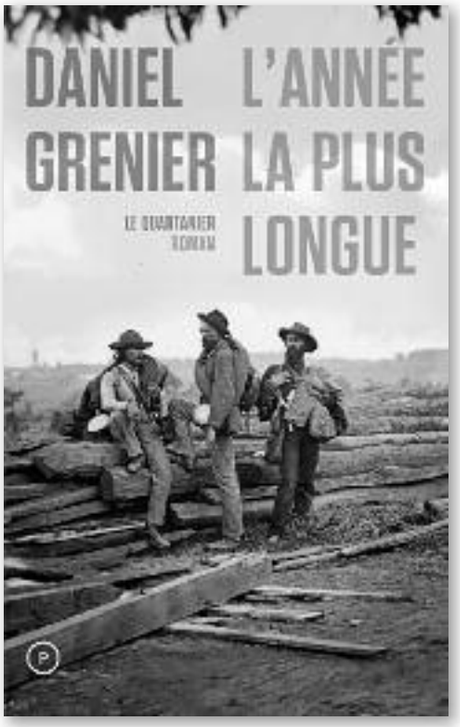

C'est ce personnage fantasque et fantomatique, spectral, qui permet à l'auteur de procéder à sa reconstitution historique sur un mode proprement romanesque. Son caractère mythologique est par ailleurs assumé par Albert Langlois, son présumé petit-fils, qui prétend l'avoir reconnu dans la version originale de *L'influence d'un livre* de Philippe Aubert de Gaspé fils, confirmant ainsi son appartenance au monde de la légende. Son « irréalité » est illustrée également par l'échec du rendez-vous qu'Albert, au terme de sa recherche, donne à son ancêtre à Pittsburgh, et auquel ce dernier se dérobe. Au terme du récit, Albert avouera à Thomas que toute l'histoire d'Aimé a été « inventée » par lui, fantasmée dans « un coin horrible de son crâne égocentrique », confession qui vaut bien sûr aussi pour le narrateur du roman qui, à travers cette fantasmagorie, a tout

de même pu élaborer brillamment son récit historique et mettre en lumière le caractère profondément américain de la société québécoise (et ce depuis les origines).

Du passé au présent : la question noire aujourd'hui

Ce récit historique, qui épouse la forme d'une quête généalogique et occupe la plus grande partie du texte, est lui-même inséré dans l'histoire immédiatement contemporaine de Thomas narrée au début et en fin de roman.

Dernier rejeton de l'ancêtre mythique, celui-ci en sera à sa manière une sorte de double inversé si l'on ose dire, en tant qu'Américain venant au Québec, incité à quitter les États-Unis par un incident tragique auquel il est mêlé. Il a le malheur de tenir le mauvais rôle dans une plaisanterie jouée à une petite fille noire américaine, blague qui devient la cause d'un accident de voiture dont elle est la victime. Thomas, qui est alors devenu amoureux de Mary, et sympathique à la communauté noire à laquelle elle appartient, est soupçonné d'avoir fait sa plaisanterie par racisme et d'avoir en quelque sorte provoqué l'accident de voiture. Il est donc expulsé de la communauté noire sans ménagements malgré son affection affichée pour celle-ci, victime collatérale à son tour du sort réservé à cette collectivité dans la société américaine.

Il vient au Québec aussi, bien sûr, pour renouer avec Albert, père perdu, qu'il retrouve en Gaspésie où il s'installe un temps avant de se rendre plus tard à Montréal pour étudier et devenir par la suite un savant, travaillant en génétique dans un centre de recherche de Québec sur les questions de vieillissement ! Mary, pour sa part, dégoutée des mauvais traitements réservés aux Noirs dans son pays, vient le rejoindre et ils deviennent parfaitement intégrés à leur société d'accueil représentée de la sorte comme une communauté québéco-américaine dans la perspective et la logique du roman.

Daniel Grenier, avec les moyens de la fiction, réussit donc à traiter de manière convaincante deux des questions les plus centrales qui se posent aux Américains et aux Québécois : la condition des Noirs, plus actuelle que jamais aux États-Unis depuis quelques années avec entre autres les bavures policières qui s'accumulent, et la situation coloniale des Amérindiens commune aux deux sociétés. La compréhension de ce drame échappe d'ailleurs autant au grand-père québécois, au début du roman, qu'à son petit fils américain à la toute fin : c'est le refoulé et l'impensé communs qu'ils partagent par-delà leurs différences et qu'il nous appartient de démêler et de dénouer aujourd'hui. ★

Daniel Grenier.

Tisser le fil rouge. Le printemps érable en Outaouais, Francine Sinclair, Stéphanie Demers et Guy Bellemare (coord.), Montréal, M éditeur, 2014, 270 p.

L'encre n'en finit pas de couler sur le printemps érable, ce qui est un indicateur de son importance pour toute une génération politique. Le présent ouvrage, collectif, porte sur l'Outaouais, une région légèrement éloignée de l'épicentre du mouvement, mais emblématique de certains de ses développements. Rappelons qu'à la suite d'une injonction obligeant la reprise des cours, la communauté universitaire a riposté en occupant l'université et que l'administration a fait appel aux forces policières pour les déloger, entraînant l'arrestation d'un professeur et une vague d'arrestations de masse durant la semaine du 16 avril 2012, le tableau de chasse policier s'ornant de 312 arrestations.

Il est donc intéressant de voir ce qui retient l'attention des militant·e·s qui ont pris part à l'événement et entreprennent de réfléchir pour maintenir vivante leur solidarité et continuer, par d'autres moyens, le combat pour une éducation publique de qualité, accessible au plus grand nombre.

Ces réflexions sont organisées en cinq axes. Le premier « *prélude à la lutte* » contient des textes sur l'université et plus particulièrement s'attarde à la réalité des universités régionales, en plus de dresser un portrait du militantisme dans la région. Le deuxième axe s'intéresse à la démocratie et aux actions collectives étudiantes et analyse plus spécifiquement le processus d'organisation du mouvement. Le troisième axe se concentre sur « *la semaine rouge* », celle où ont eu lieu les arrestations massives et pose la question de la répression et des résistances. Le quatrième axe est plus analytique et traite de la « *répression politique et de la judiciarisation de la dissidence* », tandis que le cinquième entreprend une réflexion sur les divers acteurs du mouvement et les multiples figures du sujet politique qui s'y sont forgées.

On ne peut que souligner la pertinence de tels ouvrages qui non seulement nous remémorent un moment fort de notre histoire, mais cherchent également à s'en servir comme tremplin vers l'avenir. Ce qu'il nous montre finalement, c'est que l'ordre a été rétabli à Gatineau comme ailleurs au Québec, mais que derrière cet ordre apparent une fracture continue à opérer et indique, pour reprendre le titre du texte de David Clément, que « *leur démocratie ne nous suffit plus* ». Tout un programme pour les luttes qu'il nous faudra encore mener. ★

DIANE LAMOUREUX

Corbo

Un portrait éloquent

Paul Beaucage

Si plusieurs cinéastes québécois ont traité la crise d'Octobre à travers des œuvres de fiction ou des documentaires, rares sont les réalisateurs qui ont choisi de se pencher sur les phénomènes sociaux annonciateurs de cet événement politique déterminant.

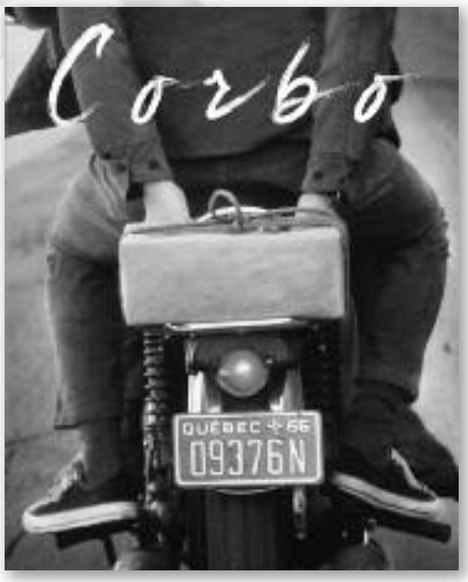

Alain Chartrand s'est aventuré dans cette voie périlleuse en réalisant *La maison du pêcheur* (2013). Il s'agissait d'un film engagé qui, malgré ses importantes lacunes, a eu le mérite de susciter des interrogations pertinentes sur la révolte du peuple québécois par rapport aux injustices dont il était victime, un an avant l'adoption de la Loi sur les mesures de guerre par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau.

De son côté, Mathieu Denis s'inspire très librement d'un fait divers troublant survenu à la fin de la Révolution tranquille pour scénariser, puis réaliser le long métrage *Corbo* (2015). À travers ce drame à dimension sociopolitique, Denis relate les derniers mois de l'existence de Jean Corbo, un jeune militant felquiste dont les élans activistes entraîneront des conséquences tragiques pour lui-même et ses proches.

De manière à dépeindre adéquatement son protagoniste ainsi que la période durant laquelle il a vécu, l'auteur a effectué une recherche fort minutieuse portant sur la famille de Jean Corbo et sur l'histoire du Québec moderne. Après quoi, il a tenté de traduire, en termes cinématographiques et fictionnels, ce qui a poussé un garçon de 16 ans, issu d'une famille aisée de Mont-Royal, à s'engager dans une cellule du Front de libération du Québec (FLQ). Par conséquent, l'œuvre de Mathieu Denis permet au spectateur de composer ou de renouer avec un passé relativement récent durant lequel les Québécois·es francophones tentaient de mettre fin à l'oppression qu'ils subissaient, dans leur propre province, même s'ils en constituaient plus de 80 % de la population.

Une vision du monde pénétrante

Dès le début du film, on peut constater que le réalisateur affirme un style très personnel, qui caractérisera l'ensemble de sa narration. Certes, le travail qu'il a effectué à titre de monteur et de réalisateur dans son premier long métrage, *Laurentie* (2011, coréalisé avec Simon Lavoie), lui permet d'utiliser ici une syntaxe bien mesurée. À cet égard, mentionnons que Denis se sert avec doigté de procédés grammaticaux comme le contrepoint sonore, le ralenti et le travelling latéral. Cela dit, le spectateur attentif n'entretient jamais l'impression que le cinéaste verse dans la photogénie ou l'euphonie gratuites. Pourquoi ? Parce que Mathieu Denis pose constamment sur ses personnages un regard d'humaniste. Grâce à une habile disposition des images et des sons du film, Denis parvient à rendre particulièrement significative sa représentation d'une réalité méconnue. En d'autres termes, il organise l'espace et le temps narratifs de manière à recréer, avec précision, un monde dont l'atmosphère et les contours auraient aisément pu paraître flous aux yeux du spectateur. Sa démarche attentive, voire minimaliste, rappelle celle ayant caractérisé Jim Jarmusch dans ses premières réalisations professionnelles (*Stranger Than Paradise* [1983], *Down by Law* [1986]). Néanmoins, à l'opposé de Jarmusch, Denis n'utilise guère l'humour de l'absurde en raison de la gravité du sujet qu'il traite.

L'ampleur de la révolte du personnage principal

Sur le plan structurel, Mathieu Denis a élaboré un scénario qui lui permet de procéder à une mise en scène reposant sur le principe de la double binarité narrative. Ainsi, le cinéaste trace un parallèle entre la révolte des jeunes felquistes face à la société dans laquelle ils vivent et l'insubordination de Jean Corbo contre le milieu auquel il est confronté. Il suffira d'un concours de circonstances singulier pour que le cheminement du protagoniste et celui de felquistes convaincus convergent…

Une des scènes du film témoignant le mieux de la teneur de l'opposition de Jean Corbo par rapport à son milieu éducationnel reste celle où, au grand dam de son professeur de collège, le jeune garçon se livre à un exposé oral, en classe, ayant pour thème l'hypocrisie du gouvernement fédéral canadien durant la Deuxième Guerre mondiale. Dans cet esprit, Jean affirme que ledit gouvernement prétendait se battre du côté des Alliés afin de faire prévaloir des valeurs démocratiques, comme la liberté, alors qu'il ordonnait l'emprisonnement inique de citoyens canadiens d'origines allemande, italienne et japonaise sous prétexte qu'ils pouvaient être des espions à la solde des Forces de l'Axe. De plus, l'adolescent souligne que son père et son grand-père, deux hommes d'origine italienne, comptaient parmi les personnes arbitrairement détenues en vertu de l'application de la loi d'exception canadienne. Lorsque le professeur ordonne à Jean de choisir spontanément un autre sujet de présentation plutôt que d'« humilier » son père et son grand-père, le jeune garçon refuse d'obtempérer : aussi, l'expulse-t-on du cours, devant ses condisciples médusés.

En dépit de quelques faiblesses mineures touchant à la dramaturgie de l'œuvre, *Corbo* de Mathieu Denis constitue, à notre avis, un film d'auteur de premier plan. Approfondissant la réflexion sur l'identité québécoise qu'il avait entamée dans *Laurentie*, Denis nous dévoile ici, avec sagacité et subtilité, comment de jeunes gens peuvent en venir à se radicaliser en raison du sentiment d'exclusion, de rejet qu'ils éprouvent au sein de la société dans laquelle ils vivent. Grâce à sa démarche distanciée, le réalisateur permet à l'observateur attentif d'établir, entre le passé et le présent, les correspondances qui s'imposent.

Assurément, le propos du film se révèle d'une brûlante actualité lorsqu'on considère la volonté de certains jeunes Québécois, en 2015, de perpétrer des attentats terroristes chez nous ou à l'étranger. Sans verser dans l'angélisme ou le moralisme réducteur, le cinéaste laisse clairement entendre au spectateur que le refus de reconnaître diverses formes de droit à la différence, qui est inhérent aux sociétés capitalistes, contribue considérablement à engendrer un sentiment de frustration disproportionné chez certains individus. En outre, cette absence d'ouverture, cette manifestation d'intolérance par rapport à l'altérité favorise l'endoctrinement idéologique et la formation de futurs terroristes. Par conséquent, la narration transcendante de Mathieu Denis nous signifie que c'est en créant des systèmes politiques plus égalitaires, plus équitables – et non pas en agissant de façon répressive contre des individus – que l'on pourra combattre efficacement la problématique du terrorisme. Voilà une conception politique qui se situe aux antipodes des valeurs néolibérales défendues avec véhémence par les gouvernements de Stephen Harper et de Philippe Couillard ! ★

RAMON VITESSE Sur les ondes de CKUT 90,3 FM, *Pirate & Libre !* www.ckut.ca.

BD

Tardi et **Legrand**, *L'histoire d'un monde truqué*, Casterman, 2015, 134 p.

Ce livre raconte avec force détails et anecdotes la création et l'univers graphique de ce qui est un film d'animation *steampunk* sous le titre d'*Avril et le monde truqué* réalisé par Christian Desmares et Franck Ekinci (film *Persepolis* de Marjane Satrapi). Outre les esquisses et la présentation des personnages (dont une femme forte, des savant·e·s, des flics idiots, un chat), le clou de ce livre réside dans la section « carnet » : une centaine de dessins d'une demi-page chacun – une forme de storyboard en BD ! Le trait vigoureux de Tardi, franchement rigolard et libertaire, autant que sa paire de Tours Eiffel jumelles font figure de cadeaux…

Roz Chast, *Est-ce qu'on pourrait parler d'autre chose ?*, Gallimard BD, 2015, 236 p.

Et pourtant, la mort, même à l'âge vénérable de 90 années, les parents de l'auteure, qui vivaient toujours dans le même appartement d'un quartier pauvre de Brooklyn, ne voulaient pas en entendre parler. La réalité les rattrapera et Roz, qui est *cartoonist* pour *The New Yorker*, a épaulé le couple pour la finale. Sans fard aucun, ce livre évoque le déclin au quotidien, les vieilles histoires familiales qui ressurgissent, les choix déchirants devant la vie qui s'achève, sans oublier les aspects émotifs… Le dessin, sans flafla aucun, est au service d'un contenu autobiographique oscillant entre le cocasse et l'horreur.

Frédéric et **Julien Maffre**, *Stern 1. Le croque-mort, le clochard et l'assassin*, Dargaud, 2015, 64 p.

Ce western atypique présente Stern, un croque-mort qui n'a rien du cow-boy, n'ayant arme ni chapeau et ne montant pas à cheval… Par contre, il est un lecteur, un curieux qui se questionne et qui va par-delà les apparences de culpabilité d'un mort qui lui échoit en le disséquant pour en avoir le cœur net. Même les prostituées ont l'apparence terre à terre de l'ordinaire et sont aussi indiennes. Une série qui débute avec brio en évoquant les exactions guerrières.

François Ayroles, *L'Amour sans peine*, L'Association, 2015, 176 p.

Outrancier, libertin, pétillant, mordant et cinglant sont quelques adjectifs qui participent à décrire les historiettes dans lesquelles, intercalés, quelques personnages reviennent pour surenchérir. Ayroles manie un humour d'observation fine de ses contemporains pour ce qui est des dialogues. Quant au dessin, il s'avère épuré mais ô combien dynamique pour, littéralement, propulser le texte. Et vice et versa ! L'éminent membre de l'Ouvroir de Bande Dessinée Potentielle (OuBaPo) parvient à saisir le grotesque et l'absurde d'un amour érigé en discours à travers des saynètes hilarantes.

Julie Delporte, *Je vois des antennes partout*, Pow Pow, 2015, 120 p.

Venue s'établir au Québec en 2005 en cherchant un lieu où elle serait moins exposée aux zones électromagnétiques, cette Française séduit avec un travail en partie aléatoire et l'usage brillant de crayons de couleur en bois. Son électrosensibilité ne lui sert jamais de rempart pour aborder les difficultés amoureuses, scolaires ou autre. Par petits bonds et avec des dessins originaux, on se retrouve devant une œuvre naturaliste. D'abord publié en anglais (Drawn & Quarterly, 2014), ce livre s'est mérité le prix des lecteurs CBC – roman graphique. Voici enfin la version originale en français de cette auteure qui a déjà publié; notamment chez Colosse.

CD

Achigan, *La société du mépris*, autoproduit, 2015

Deuxième album en 10 ans de punk d'agités qui ramènent une résistance sautillante faite de *hardcore* et de vélocité pour le son fulgurant. « Hippocratie », « Parvenus », « Novlangue depuis 1848 » sont de ces brûlots qui bondissent à la figure tels de facétieux lutins !

Lemon Bucket Orkestra, *MYPKA*, autoproduit, 2015

Klezmer gitan carnaval, ce grand orchestre à 16 luron·ne·s nous charrie d'un bout à l'autre de l'Europe de l'Est avec un folklore qui tressaute de vivacité. Venus de Toronto, ils sont une pure merveille et pressent allègrement un citron follement dansant.

Lisbonne Télégramme, *Miroir d'automne*, L-Abe / Sale cabot, 2015

Maritza Bossé-Pelchat est cette voix de sirène revenue du Portugal pour élaborer ce projet avec des ami·e·s l'appuyant d'une musique évanescente mariant des sonorités aux résonnances intemporelles cosignées et enregistrées par Éric Rathé, un multi-instrumentiste inventif.

IRIS

Institut de recherche
et d'informations
socio-économiques

1710 Beaudry, bureau 2.0
Montréal, Québec, H2L 3E7
secretariat@iris-recherche.qc.ca
514.789.2409

appuyez l'IRIS, devenez membre
www.iris-recherche.qc.ca/membres

À bâbord !

Coupon d'abonnement*
(Taxes et frais de poste inclus)

- ❑ Abonnement individuel 1 an/5 numéros : 40 $
- ❑ Abonnement individuel 2 ans/10 numéros : 70 $
- ❑ Tarif étudiant 1 an (+ photocopie de carte étudiant) : 30 $
- ❑ Abonnement organisationnel 1 an/5 numéros : 60 $
- ❑ Abonnement international 1 an/5 numéros : 85 $
- ❑ Don de soutien à la revue de _____
- ❑ Version numérique seulement, 1 an/5 nos : 25 $

* L'abonnement papier donne accès à la version numérique de la revue.

Nom _____
Organisme/Institution _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Tél. _____ Courriel _____
Débuter l'abonnement au numéro _____

Faites parvenir votre coupon et votre chèque libellé à l'ordre de
La revue À bâbord !
5819, De Lorimier, Montréal, QC, H2G 2N8
info@ababord.org • www.ababord.org
Sept.-14

PUBLICITÉ et ACHAT GROUPÉ

Si votre organisme désire
soutenir la mission d'*À bâbord !*
en s'affichant dans nos pages
ou en faisant un achat groupé
de revues à un tarif préférentiel :

Contactez-nous : **info@ababord.org**

À bâbord !

WWW.COUPDGRIFFE.ORG
Coup d'Griffe
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
CSN

Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Site Web : www.ccmm-csn.qc.ca
Pour se syndiquer : 1-800-947-6177

REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

L'AUSTÉRITÉ DÉTRUIT
L'AUSTÉRITÉ EST UN ÉCHEC
L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS UNE SOLUTION

CSN
refusons.org

Souhaitons-nous une nouvelle année 2016
empreinte de solidarité,
de justice et d'équité sociale.
REFUSONS L'AUSTÉRITÉ
— ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL —

Passez à l'ATTAC !
paradis fi$caux - taxe sur les transactions financières - libre-échange
attac Québec
Devenez membre dès aujourd'hui !
www.quebec.attac.org

TOME II - BIOGRAPHIE DE FERNAND DAOUST
BÂTISSEUR DE LA FTQ 1964-1993
Grand syndicaliste québécois, Fernand Daoust a réalisé dans l'ombre un patient et efficace travail de bâtisseur. Tout au long de son mandat à la direction de FTQ, il a été le champion de la reconnaissance du français comme langue de travail et un artisan d'une centrale progressiste et nationaliste.
EN LIBRAIRIE DÈS LA MI-FÉVRIER !
Fernand Daoust
André Leclerc
À DÉCOUVRIR !
Également disponible aux Éditions M : Fernand Daoust jeune militant syndical, nationaliste et socialiste. Tome I – 1926-1964

75 ans pour une société juste
RELATIONS
ÇA SE FÊTE !
RÉSISTANCE
L'IMPÉRATIF DE NOTRE TEMPS
EN KIOSQUES LE 18 MARS
ABONNEZ-VOUS !
DÉCOUVREZ TOUT SUR LES NOUVEAUTÉS ET FESTIVITÉS AU
WWW.REVUERELATIONS.QC.CA

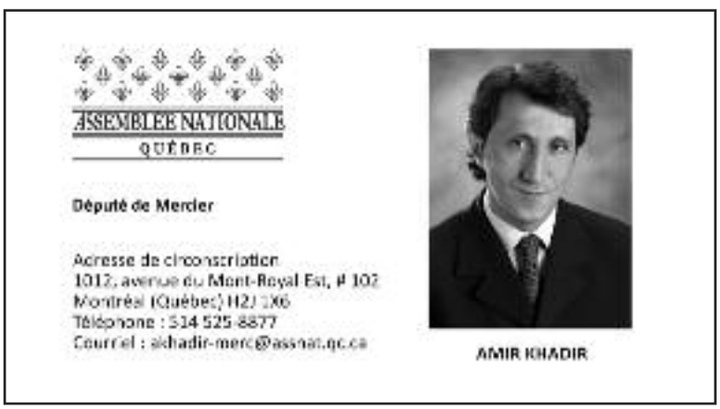
ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC
Député de Mercier
Adresse de circonscription
1012, avenue du Mont-Royal Est, # 102
Montréal (Québec) H2J 1X6
Téléphone : 514 525-8877
Courriel : akhadir-merc@assnat.qc.ca
AMIR KHADIR

SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique
FTQ
ensemble
POUR UN MONDE PLUS JUSTE
scfp.qc.ca
@SCFPQuebecInfos
SCFP-Québec Infos
SCFPQuebecInfos

PORTER
LE FLAMBEAU
FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC
/FneeqCSN fneeq.qc.ca
fneeq CSN

UNE VISION FSSS
POUR L'AVENIR
DU SYSTÈME PUBLIC
DE SANTÉ
ET DE SERVICES
SOCIAUX
fsss CSN
Pour en savoir plus:
fsss.qc.ca

lafae.qc.ca
FAE
FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT
NOUS CRÉONS
L'AVENIR

SOYONS
SOLIDAIRES
CONTRE
LES POLITIQUES
D'AUSTÉRITÉ
DES GOUVERNEMENTS
SFPQ

REFUSONS
L'AUSTÉRITÉ
Les mesures d'austérité
du gouvernement Couillard
mettent en péril les services
à la population !
Ça nous concerne tous !
austerite.lacsq.org
CSQ

fiq
Forte de ses 66 000 membres,
la FIQ défend avec conviction
les professionnelles en
soins du Québec
fiqsante.qc.ca
INFIRMIÈRES | INFIRMIÈRES AUXILIAIRES | INHALOTHÉRAPEUTES | PERFUSIONNISTES

LE COLLECTIF 8 MARS